



Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'Hérault

**REPertoire DES DISPOSITIFS
D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT ADAPTE
DE L'HERAULT (34)**

SIAO-HERAULT
16 rue Ernest Michel-34000 Montpellier
09.67.42.93.71

PREAMBULE

Ce répertoire de l'offre d'hébergement et de logement adapté est une actualisation de celui réalisé en 2012. Cette démarche engagée par le SIAO Hérault a été mise en place afin de proposer aux acteurs de l'action sociale un outil recensant toutes les ressources du territoire de l'Hérault en termes d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion.

L'actualisation de ce répertoire a été rendue possible par la participation de tous les acteurs de l'action sociale du département.

Ce répertoire a vocation à mettre en lumière les missions de chacun, les publics accueillis et leurs spécificités, les accompagnements proposés, les critères d'admission... pour les dispositifs suivants :

- Centre d'Hébergement d'Urgence ; Nuitée en Hôtel ; Alternatif'hôtel
- Stabilisation ; Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ; Appartement Relais ; Hôtel Social
- Résidence Sociale ; Résidence Sociale Jeunes ; Foyer de Travailleurs Migrants ; Maison Relais - Pension de Famille ; Résidence Accueil
- Intermédiation Locative ; Sous-Location avec et sans Bail Glissant ; Mandat de Gestion
- Lit Halte Soins Santé ; Appartement de Coordination Thérapeutique
- Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile ; Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile

Les fiches présentant chaque dispositif en tête de chapitre sont extraites du :

- « Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté » co-produit par la DGAS - DGALN en septembre 2008 dans le cadre du Chantier national prioritaire 2008-2012
- Guide des dispositifs de la DELH (version 2013)
- Décret 2002-1227, du 3 octobre 2002 relatifs aux ACT
- Annexe n°1 du dossier unique de demande d'orientation du SIAO Hérault (version 2012)

Afin de faciliter la recherche, ont été réalisés trois sommaires, par :

- Dispositif
- Territoire (*page 282*)
- Association (*page 285*)

Les fiches sont classées par ordre alphabétique et par couleur :

- ❖ Hébergement d'Urgence
- ❖ Hébergement d'Insertion
- ❖ Hébergement pour Demandeurs d'Asile
- ❖ Hébergement Médico-Social
- ❖ Logement Adapté

SERVICE INTEGRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (SIAO)

Les SIAO sont créés et encadrés dans un premier temps par deux circulaires du 2 avril 2010 et du 7 juillet 2010. Le **24 mars 2014, la loi ALUR** est venue renforcer et consacrer juridiquement les SIAO et modifie le Code de l'Action Sociale et des Familles pour y préciser les missions du SIAO dans l'article L.345-2-4 du CASF.

Afin de garantir d'une part, le meilleur traitement de l'ensemble des demandes d'hébergement et de logement formulées par les personnes ou familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant et, d'autre part, afin d'améliorer la fluidité entre ces deux secteurs, une convention est conclue dans chaque département entre l'Etat et une personne morale pour assurer un service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).

Le SIAO a pour missions, sur le territoire départemental :

1. De recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative ;
2. De gérer le service d'appel téléphonique pour les personnes ou familles mentionnées au premier alinéa ;
3. De veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles mentionnées au même premier alinéa, de traiter équitablement leurs demandes et de leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire ;
4. De suivre le parcours des personnes ou familles mentionnées audit premier alinéa prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation ;
5. De contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social.
6. D'assurer la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale prévu à l'article L.345-2 et, lorsque la convention prévue au premier alinéa du présent article le prévoit, la coordination des acteurs mentionnés à l'article L.345-2-6 ;
7. De produire les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement ;
8. De participer à l'observation sociale.

Pour permettre aux SIAO de mettre en œuvre leurs missions, les personnes morales assurant un hébergement et les organismes bénéficiant de l'aide pour loger à titre temporaire doivent dès lors qu'elles reçoivent un financement de l'Etat, mettre à disposition du SIAO leurs places d'hébergement et l'informer de toutes celles qui sont vacantes ou susceptibles de l'être. Ils doivent ensuite mettre en œuvre les propositions d'orientation du SIAO, ou motiver leur refus. Ils peuvent admettre en urgence les personnes en situation de détresse médicale, psychique ou sociale, sous réserve d'en informer le SIAO.

Une nouvelle circulaire, publiée le 17 décembre 2015, précise les modalités de mise en œuvre des dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014 sur les missions et le cadre d'action des services intégrés d'accueil et d'orientation :

- Le cadre juridique et des missions des SIAO (rappel des missions et apports de la loi ALUR) ;
- Les objectifs et modalités de mise en place d'un SIAO unique (opérateur unique et forme juridique) ;
- Le pilotage des SIAO par l'Etat et des partenariats à développer dans le cadre de leur mission de coordination ;
- Les perspectives autour de la convergence vers le SI SIAO ;
- De la priorité au logement et fluidité vers le logement.

PICTOGRAMMES



Homme isolé



Femme isolée



Couple sans enfant



Couple avec enfants



Femme seule avec enfant(s)



Homme seul avec enfant(s)



Couple avec un seul enfant



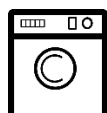
Personne à mobilité réduite



Animaux acceptés



Animaux non acceptés



Laverie



Vestiaire



Bagagerie



Bibliothèque



Infirmierie



Wifi



Salle de télévision



Salle d'ordinateur

SOMMAIRE

HEBERGEMENT	D'URGENCE	<u>8</u>
❖ Centre d'Hébergement d'Urgence		<u>10</u>
❖ Nuitée d'Hôtel		<u>43</u>
❖ Alternatif'Hôtel		<u>48</u>
HEBERGEMENT	D'INSERTION	<u>58</u>
❖ Hébergement de Stabilisation		<u>59</u>
❖ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale		<u>73</u>
❖ Appartement Relais		<u>101</u>
❖ Hôtel Social		<u>132</u>
HEBERGEMENT POUR	DEMANDEURS D'ASILE	<u>139</u>
❖ Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile		<u>140</u>
❖ Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile		<u>144</u>
HEBERGEMENT	MEDICO-SOCIAL	<u>153</u>
❖ Lit d'accueil médicalisé		<u>154</u>
❖ Lit Halte Soins Santé		<u>157</u>
❖ Appartement de Coordination Thérapeutique		<u>164</u>
LOGEMENT	ADAPTE	<u>175</u>
❖ Intermédiation Locative		<u>176</u>
❖ Sous-Location sans Bail Glissant		<u>196</u>
❖ Résidence Sociale « classique »		<u>201</u>
❖ Résidence Sociale Jeunes		<u>208</u>
❖ Foyer de Travailleurs Migrants		<u>218</u>
❖ Maison Relais – Pension de Famille		<u>223</u>
❖ Résidence Accueil		<u>246</u>
❖ Sous-Location avec Bail Glissant		<u>251</u>
❖ Mandat de Gestion		<u>277</u>

HEBERGEMENT

D'URGENCE

❖ 115	9
❖ Centre d'Hébergement d'Urgence	10
❖ Nuitée d'Hôtel	43
❖ Alternativ'hôtel	48

URGENCE SOCIALE : DISPOSITIF 115

Initié par la circulaire du 30 mai 1997, *le 115* puise son cadre légal dans l'article L.345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale, a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale (...) et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptible de lui apporter l'aide justifiée par son état... ».

La loi ALUR du 24 mars 2014 impose l'intégration du dispositif 115 au SIAO avec pour missions :

- Recensement de toutes les places
- Réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique
- Suivi du parcours des personnes jusqu'à la stabilisation de leur situation
- Contribution à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social
- Production de statistiques du dispositif
- Participation à l'observation sociale

Porté depuis 1995, par l'association L'Avitarelle, le 115 de l'Hérault est, depuis le 1^{er} janvier 2015 rattaché au SIAO Hérault.

OBJECTIFS

- Plate-forme de premier accueil, de diagnostic et d'orientation *le 115* est le numéro d'urgence sociale destiné à tous les publics, y compris tout citoyen désireux de signaler une situation de détresse, ou tout partenaire social souhaitant une information ou un conseil.
- Assurer une mission de service public en assurant une fonction d'alerte.
- Mettre en œuvre très rapidement et de façon pragmatique des solutions améliorant la prise en charge des personnes sans domicile fixe.
- Permettre une meilleure identification des caractéristiques des populations à la rue et de leurs problématiques.

MISSIONS

- Réaliser des premiers bilans de situations sanitaires et sociales des personnes sans abri afin de les orienter vers une solution adaptée : association spécialisée, lieu d'accueil ou d'hébergement, secours d'urgence...
- Orienter des personnes sans abri vers les associations du dispositif d'hébergement d'urgence en fonction des places disponibles.
- Informer sur le dispositif de veille sociale de l'Hérault (accueils de jour, accueils de nuit, équipes mobiles) sur les lieux de soins et autres prestations de première urgence, l'organisation de l'aide alimentaire sur l'accès aux droits et sur les services sociaux ou associations.

MOYENS

La plateforme téléphonique est ouverte 24h/24 tous les jours de l'année et est organisée comme suit :

- *Le 115 de jour* : une permanence téléphonique assurée par des écoutants de téléphonie sociale, formés à l'écoute, à l'accueil téléphonique et à l'orientation, du lundi au dimanche de 8h30 à 22h.
- *Le 115 de nuit* : les appels sont décrochés par un veilleur de 22h à 8h30 le lendemain.
- *Le week-end et les jours fériés* : la même organisation est prévue.

Une base logistiquée équipée du téléphone avec répondeur et pré-décroché.

Une base de données complétée au quotidien à l'aide d'une application informatique agréée par la CNIL permettant de recueillir des informations relatives aux appels reçus et d'assurer le suivi du travail d'accompagnement social réalisé auprès de chaque personne ayant recours au *115*.

CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE

Missions

Hébergement temporaire des familles ou personnes isolées sans abri avec éventuellement un accompagnement social, une aide dans les démarches d'accès aux droits notamment. ouvert 24h/24h ou uniquement la nuit, avec un accompagnement social, doit permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.

Public accueilli :

Personnes isolées, ou familles, connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social. Certains centres sont spécialisés dans l'accueil d'un public spécifique ou prioritaire (exemples : femmes victimes de violence, personnes sous-main de justice...). Il s'agit d'un accueil inconditionnel sans conditions de ressources.

Durée de séjour :

Conformément à l'article 4 de la loi DALO, le séjour dure aussi longtemps qu'une solution durable puisse être proposée au ménage, sauf si elle ne le souhaite pas ou enfreint le règlement intérieur. Des contrats d'hébergement sont établis par les structures de durées variables et renouvelables selon le projet individualisé de la personne.

Forme d'habitat :

Du dortoir à la chambre individuelle, voire au logement en diffus : individuel ou en cohabitation

Mode de gestion :

Gestion essentiellement associative, CCAS...

Foyer d'Accueil d'Urgence A.B.E.S

FAU :

38, avenue de Sérignan
34500 BEZIERS

Tél : 04.67.76.84.84

Fax : 04.67.76.84.89

@ : abes6@wanadoo.fr

Public accueilli :



Nombre de places :

18 places :

- 15 places homme
- 3 places femme

Public concerné :

Personnes adultes, isolées, sans solution d'hébergement, en difficulté sociale
Public en grande détresse psychologique et matérielle

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés au sein d'un bâtiment avec accès contrôlé, proche du centre-ville de Béziers

Modalités d'accueil :

Hébergement collectif de 17h00 à 8h00 avec étage réservé aux 3 chambres pour femme (et sanitaires)
Cuisine collective et salle commune de restauration

Typologie des logements :

Hommes : Chambres collectives
Femmes : Chambres individualisées

Durée d'hébergement :

Hébergement transitoire de quelques jours renouvelables selon le projet

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Accueil inconditionnel

Participation financière :

Aucune participation requise

Prestations :



- ❖ Bureaux pour les rendez-vous et entretiens individuels

Modalités d'accompagnement :

- Accueil et hébergement d'urgence
- Orientation vers le SAO pour l'accès aux droits et autres démarches administratives
- Prévention et accès aux soins par l'intervention d'une Infirmière Diplômée d'Etat
- Recherche de solution pertinente de sortie
- Accès sécurisé
- Présence professionnelle de 17 H à 8 H, 7j/7 toute l'année

Missions :

Accueil d'urgence répondant aux besoins élémentaires des publics en grande détresse psychologique et matérielle (mise à l'abri, protection, restauration, hygiène et écoute).

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- Direction
- Psychologue
- Agent administratif
- Travailleurs sociaux
- Surveillants de nuit
- Intervention d'une Infirmière Diplômée d'Etat

Hébergement d'urgence familles A.B.E.S

Hébergement Urgence Famille :

Tél : 04.67.76.84.84

Fax : 04.67.76.84.89

@ : abes6@wanadoo.fr

Public accueilli :



Nombre de places :

30 places

Public concerné :

Couple avec enfant, Personne isolée avec enfant

Type d'hébergement :

Logements diffus en centre ville

Modalités d'accueil :

Logements individuels diffus, équipés et meublés

Typologie des logements :

7 logements de type : T4, T3, T2

Durée d'hébergement :

Le séjour n'est pas limité dans le temps sauf en cas de refus d'une orientation adaptée et/ou du non respect des engagements contractuels (contrat de séjour).

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Accueil inconditionnel

Participation financière :

Hébergement sans condition de ressources. Toutefois, les familles bénéficiant de revenus, assureront une participation financière au delà des 30 premiers jours de prise en charge.

Hébergement d'Urgence – ADAGES REGAIN

Hébergement d'urgence :

74, rue de la République
34400 LUNEL
Tél : 04.67.10.42.70.

@ : daulunel@adages.net

Public accueilli :**Nombre de places : 26 places****Public concerné :**

Tout public, sous condition d'équilibre du groupe quand il y a cohabitation

Type d'hébergement :

Hébergements en diffus et en cohabitation (chambre privative ou chambre partagée)

Modalités d'accueil :

Logements en cohabitation (chaque ménage dispose de sa chambre, possibilité de partage d'une chambre entre plusieurs hébergés selon la composition des ménages) avec un salon-salle à manger aménagé

Typologie des logements :

2 T4 et 2 T3

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 15 jours renouvelables

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115, éventuellement sur proposition d'un service social en lien avec le 115

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Accueil inconditionnel

Participation financière :

10 à 20 % des ressources après 1 mois d'accueil (variable en fonction des modalités d'accueil et des situations)

Prestations :

Bureau de réception des personnes à Lunel (fonctions multiples)

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits (en lien avec le service orienteur)
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire (en lien avec le service orienteur)
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins (en lien avec le service orienteur)
- Soutien à la parentalité (en lien avec le service orienteur)
- Emploi et formation (en lien avec le service orienteur)
- Vie sociale et culturelle
- Présence professionnelle (en semaine de 9h à 17h et permanences jusqu'à 20h 2 fois / semaine et 1 week-end par mois)

Soutien sur le quotidien, co-accompagnement social (articulation en partenariat avec le service orienteur) : signature du contrat tripartite cadrant les attentes et objectifs de chacun.

Missions :

La mission première du dispositif est la mise à l'abri des personnes se trouvant sans solution d'hébergement. Les prestations se limitent à l'hébergement, au petit-déjeuner, à la distribution de colis alimentaires via la banque alimentaire (le vendredi), machine à laver.

Egalement, un co-accompagnement social est mis en place en lien avec le service orienteur :

- Accueil, prise en charge et diagnostic socio-éducatif
- Coordination avec les partenaires orienteurs et d'insertion
- Travail au niveau des solutions de réorientation
- Travail d'écoute, d'étayage et de soutien
- Apaisement des tensions et situations conflictuelles
- Co-accompagnement éducatif et suivi des rendez-vous extérieurs sur la base du contrat tripartite
- Travail sur l'autonomie des usagers

Les personnes accueillies peuvent également participer à des actions collectives (ateliers, sorties) visant la remobilisation, le lien social, l'accès aux loisirs, sport, la promotion de la santé, la citoyenneté.

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- Direction
- travailleurs sociaux
- Permanence éducative 7h00 à 21h00, 7/7 jours et 365 jours/an + veilleurs de nuit (mutualisation avec les services du CHRS de Montpellier)
- Equipe administrative (mutualisation avec les services du CHRS de Montpellier)
- Prestations CAVA (entretien et maintenance)

Hébergement d'Urgence – ADAGES REGAIN

Hébergement d'Urgence :

421, rue de l'Agathois
34 000 Montpellier

Tél : 04.67.10.42.70

@ : dauregain@adages.net

Public accueilli :**Nombre de places :** 56 places**Public concerné :**

Tout public : Femmes, couples, familles sous condition d'équilibre du groupe quand il y a cohabitation
Deux places sont fléchées pour des personnes sortantes des LHSS

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés, cohabitation possible pour les personnes seules dans un même espace

Modalités d'accueil :

Studios dont certains en cohabitation (kitchenette et salle de bain privative)
Espace collectif pour les repas (réfectoire)

Typologie des logements :

4 studios + 1 F1

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 15 jours renouvelables

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115, éventuellement sur proposition d'un service social en lien avec le 115

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Accueil inconditionnel

Participation financière :

10 à 20 % des ressources après 1 mois d'accueil (variable en fonction des modalités d'accueil et des situations)

Prestations :

- ❖ Bureau de l'équipe du DAU
- ❖ Salle polyvalente
- ❖ Réfectoire avec petit-déjeuner pour tous (accès au réfectoire sous conditions d'autonomie et de ressources)
- ❖ Colis alimentaire en soutien pour les repas
- ❖ Une lessive par semaine par personne

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits (en lien avec le service orienteur)
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire (en lien avec le service orienteur)
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins (en lien avec le service orienteur)
- Soutien à la parentalité (en lien avec le service orienteur)
- Emploi et formation (en lien avec le service orienteur)
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle (présence 24h sur 24, 7 jours sur 7)

Soutien sur le quotidien, co-accompagnement social (articulation en partenariat avec le service orienteur) : signature du contrat tripartite cadrant les attentes et objectifs de chacun.

Missions :

La mission première du dispositif est la mise à l'abri des personnes se trouvant sans solution d'hébergement.

Egalement, un co-accompagnement social est mis en place en lien avec le service orienteur :

- Accueil, prise en charge et diagnostic socio-éducatif
- Coordination avec les partenaires orienteurs et d'insertion
- Travail au niveau des solutions de réorientation
- Travail d'écoute, d'étayage et de soutien
- Apaisement des tensions et situations conflictuelles
- Co-accompagnement éducatif et suivi des rendez-vous extérieurs sur la base du contrat tripartite
- Travail sur l'autonomie des usagers

Les personnes accueillies peuvent également participer à des actions collectives (ateliers, sorties) visant la remobilisation, le lien social, l'accès aux loisirs, sport, la promotion de la santé, la citoyenneté.

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de

- Direction
- 2 travailleurs sociaux
- Permanence éducative 7h00 à 21h00, 7/7 jours et 365 jours/an + veilleurs de nuit (mutualisation CHRS Lunel)
- Equipe administrative (mutualisation CHRS Lunel)
- Prestation CAVA (entretien et maintenance)

Intervenants réguliers :

- Equipe de santé globale (médecinpsychiatre, infirmiers)
- UMIPPP (infirmiers)

Hébergement d'Urgence - A.E.R.S

Hébergement d'Urgence :

22 rue Jules Guesde
34080 MONTPELLIER

Tél : 04.67.75.14.93

Public accueilli :



Nombre de places :

11 places

Public concerné :

Hommes isolés sortant de prison ou des personnes placées sous-main de justice

Type d'hébergement :

- Diffus

Modalités d'accueil :

- Diffus : appartements autonomes entièrement équipés

Typologie des logements :

- Regroupé : chambres individuelles
- Diffus : appartements en cohabitation pour 4 personnes

Durée d'hébergement :

Non renseigné

Modalités d'admission :

Admission via notre SAOSH (AERS) qui oriente les personnes rencontrées en maison d'arrêt (VLM/ Béziers) et/ou celles orientées vers lui par d'autres départements. Possibilité d'orientation via le 115.

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Accueil inconditionnel

Participation financière :

10 % des ressources après un délai de 2 mois (délai estimé suffisant pour effectuer l'ouverture des droits RSA/ATA...).

Prestations :

Les personnes hébergées ont accès à tous les espaces collectifs du CHRS regroupé :



- ❖ Possibilité de venir prendre les repas au réfectoire du CHRS regroupé ou obtenir une fois/semaine un colis alimentaire



- ❖ Participation aux activités / loisirs, aux divers temps collectifs et festifs
- ❖ Jardin collectif

Modalités d'accompagnement :

Pour les places d'urgence, 3 cas de figure :

- Mise à l'abri temporaire
- Permission de sortie
- Accompagnement accès aux droits et logement/hébergement (démarches administratives, ressources, santé... en attendant un hébergement plus pérenne)

La disponibilité des professionnels est assurée 365 jours par an et 24h/24, par téléphone ou physiquement dans les locaux du CHRS.

Missions :

L'intervention auprès d'un public sortant de prison a pour objectifs :

- D'aider les personnes en grande difficulté sociale à retrouver leur autonomie et à accéder à une insertion durable en milieu ordinaire (logement, emploi...)
- De favoriser le retour digne dans la société des personnes détenues
- De développer des actions propres à prévenir les phénomènes de récidive
- De favoriser via l'hébergement, l'accès des plus démunis aux aménagements de peine

Equipe :

- 1 travailleur social du SAOSH
- 1 travailleur social du CHRS

NB : Il est à noter que le CHRS est temporairement transféré exclusivement en diffus.

Hébergement d'Urgence - A.T.U

Public accueilli :



Nombre de places :

27 places dont 6 dédiées aux femmes victimes de violences

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

Logements diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes meublés

Typologie des logements :

2 T2 (1 sur Clermont l'Hérault et 1 sur Lodève)

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 8 jours renouvelables

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115 éventuellement sur proposition d'un service social

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Aucune condition exigée

Participation financière :

10 % des ressources dès le premier mois

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle

Accueil de nuit La Chapelle Notre Dame - CABAN

Public accueilli :



Nombre de places :

8 places

Public concerné :

Hommes isolés sans-abri

Type d'hébergement :

Hébergement collectif

Modalités d'accueil :

Dortoirs
Cuisine collective

Durée d'hébergement :

De un jour à plusieurs semaines

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Fiche de renseignements à remplir

Participation financière :

Aucune participation requise

Missions :

Permettre à des personnes sans-abri de dormir dans un lieu chaud, propre et sécurisé.

Equipe :

- Bénévoles

Accueil de nuit La Chapelle Saint Jean - CABAN

Public accueilli :



Nombre de places :

12 places

Public concerné :

Femmes isolées sans-abri

Type d'hébergement :

Hébergement regroupé

Modalités d'accueil :

Dortoirs
Cuisine collective

Durée d'hébergement :

De un jour à plusieurs semaines

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115 ou du Samu Social

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Fiche de renseignements à remplir

Participation financière :

Aucune participation requise

Missions :

Permettre à des personnes sans-abri de dormir dans un lieu chaud, propre et sécurisé.

Equipe :

- Bénévoles

Centre d'Hébergement d'Urgence Saint Vénuste - CCAS AGDE

CHU :

15 rue Saint-Vénuste
34 300 AGDE
Tél. : 04 67 94 76 18

Public accueilli :



A titre exceptionnel selon la situation, possibilité d'accueillir une femme seule



2 chiens acceptés

Nombre de places : 12 places uniquement en période hivernale

Public concerné :

Personne isolée

Type d'hébergement :

Hébergement regroupé

Modalités d'accueil :

Cuisine commune : préparation du repas du soir par les résidents, petit-déjeuner et possibilité de préparer un repas froid pour le midi

Typologie des logements :

2 dortoirs : 5 et 7 places

Durée d'hébergement :

Pas de limitation de durée si respect de la charte d'accueil

Modalités d'admission :

Orientation par le 115 et éventuellement sur proposition d'un service social

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Aucune condition exigée

Participation financière :

1 euro symbolique par jour

Prestations :



❖ Salle TV

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Aide aux démarches administratives
- Gestion budgétaire
- Accompagnement social lié au logement
- Accès aux soins
- Accompagnement par une éducatrice spécialisée du CSAPA EPISODE

Equipe :

- 5 veilleurs de nuit
- 1 agent d'entretien
- 1 assistant de service social (0,5 jour par semaine)
- 1 infirmier (1 heure par semaine à minima)

Appartement Temporaire d'Urgence - CCAS AGDE

Public accueilli :



Nombre de places : 6 places

Public concerné :

Tout public relevant du PDALHPD, en rupture d'hébergement, en capacité d'avoir un logement autonome

Type d'hébergement :

Hébergement en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

1 T2 et 1 T3

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables une fois

Modalités d'admission :

Admission directe

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Personnes ayant des droits ouverts

Participation financière :

T2 : 130 €

T3 : 180 €

Participation financière qui comprend les consommations d'eau et d'électricité.

A l'entrée dans les lieux, un dépôt de garantie correspondant à un mois de participation est demandé.

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Aider et accompagner dans la recherche et l'accès à un logement autonome
- Gestion budgétaire

Equipe :

- 3 travailleurs sociaux
- 1 agent administratif

Hébergement d'Urgence - E. Bouissonnade

Hébergement
d'Urgence :

Tél : 04.67.58.07.03

Public accueilli :



Nombre de places :

**10 places, possibilités d'accès aux
personnes à mobilité réduite**

Public concerné :

Femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants mineurs
Jeunes filles majeures victimes de mariage forcé ou de violences intrafamiliales

Type d'hébergement :

3 appartements regroupés intégrés au CHRS

Modalités d'accueil :

Cohabitation pour les femmes sans enfants et accès aux espaces collectifs

Typologie des logements :

T1, T2

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 8 jours renouvelables en fonction de la situation

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115, ou service SAO/ADJ d'Elisabeth Bouissonnade

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Pas de condition exigée

Participation financière :

Entre 10 et 15 % en fonction des ressources

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle
- Accompagnement à la problématique violence conjugale

Equipe :

- Equipe pluridisciplinaire

Centre d'Hébergement d'Urgence - FARE

CHU :

Pôle Urgence FARE
90 rue du Mas de Portaly
ZI
34070 Montpellier

Tél : 04.67.92.55.72

@ : assocfare.urgence@free.fr

Public accueilli :



Nombre de places : **41 places**

Public concerné :

Personnes âgées de 18 à 30 ans. Accueil tout public

Type d'hébergement :

Hébergement meublé en diffus

Modalités d'accueil :

- 5 places en studio dépendant de la Résidence Habitat Jeunes
- 2 places en cohabitation sur un appartement réservé uniquement à des femmes de 18 à 25 ans, avec 4 chambres (3 chambres individuelles et 1 chambre double) + espaces collectifs (salle de bain, cuisine, salle à manger)
- 2 places en cohabitation sur un appartement (hommes ou femmes, non mixte)
- 3 appartements pour couple
- 10 places en appartement individuel

Typologie des logements :

Du T1 au T5 pour cohabitation femmes

Durée d'hébergement :

Un mois reconductible deux fois (soit 3 mois) et un mois reconductible une fois (soit 2 mois) pour les jeunes femmes en cohabitation

Modalités d'admission :

Admission sur orientation 115

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Aucune condition exigée

Participation financière :

15 % des ressources par mois

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé

Missions :

Permettre aux personnes hébergées et accompagnées de stabiliser leur situation et d'accéder au plus tôt à un dispositif d'hébergement et/ou de logement en adéquation avec leurs besoins.

Equipe :

- 2 Educateurs spécialisés

Accueil d'Urgence Gammes - Issue

Accueil d'Urgence :

28 ter rue Balard
34000 Montpellier

Tél : 04.67.66.20.51.
@ : hebergement.urgence
@gammes.org

Public accueilli :



Nombre de places : 81 places

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

- Diffus
- Hôtel

Modalités d'accueil :

Appartements individuels et chambres d'hôtel

Typologie des logements :

- Du studio au T3
- Chambres d'hôtel

Durée d'hébergement :

Pas de limitation de durée conformément à l'article L.345-2-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Accueil inconditionnel

Participation financière :

10 % des ressources à partir du 2^{ème} mois

Hébergement d'Urgence

Modalités d'accompagnement :

- Accès à un hébergement/logement adapté
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle

En lien avec le service orienteur référent.

Equipe :

- 1 CESF
- 2 Educateurs Spécialisés

Centre d'Hébergement d'Urgence Acala L'Avitarelle

CHU :

651 Avenue du Docteur
Jacques Fourcade
34070 Montpellier

Tél : 04.99.54.92.49

Fax : 04.67.82.97.09

Public accueilli :



1 à 2 chiens/chats sont acceptés par personne lors de son arrivée sur le dispositif.

Toutefois, aucune possibilité d'adoption d'un animal au cours du séjour.

Nombre de places :

89 places dont 4 places accessibles et aménagées aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

- Regroupé : 65 places
- Diffus : 24 places

Modalités d'accueil :

Plusieurs espaces communs sont partagés avec le dispositif CHR.S.

Une cafétéria est accessible pour toutes les personnes accueillies sur le collectif.

Pour les appartements en diffus, les personnes disposent d'une cuisine, et doivent être autonomes sur le plan alimentaire.

Typologie des logements :

Sur le collectif :

- 32 Chambres individuelles de 12,5 m²
- 8 Chambres doubles et triples de 14 m²
- 3 Chambres quadruples de 16 m²

Sur le diffus :

- 2 Studios individuels et 2 studios doubles d'environ 20 m²
- 2 T2 d'environ 45 m²
- 3 T3 d'environ 70 m² (chambres partagées pour 2 personnes)

Durée d'hébergement :

Les contrats de séjour varient de 5 jours à 1 mois renouvelable en fonction de l'évaluation de la situation et du respect des objectifs fixés.

Modalités d'admission :

Admission sur orientation par le 115

Hors certaines places de mise à l'abri réservées au SAMU SOCIAL

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Pas de condition exigée

Participation financière :

25 % des ressources en chambre double et 30 % des ressources en chambre individuelle sur le collectif
15 % des ressources sur les places en diffus
Pas de participation financière à l'hébergement sur le dispositif de mise à l'abri

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement social proposé :

- Accès aux soins : réouverture des droits, présence d'une infirmière coordonnant les soins, réorientation vers les professionnels de santé compétents, accompagnement spécifique d'un professionnel de l'UMIPPP en interne
- Accès aux droits : mise à jour de la situation administrative
- Vie quotidienne : travail sur l'hygiène, l'entretien de l'espace privatif, le rythme de vie, la préparation des repas...
- Aide à la gestion du budget : mise en place d'outils de suivi...
- Vie sociale et culturelle : accès à la citoyenneté, accès aux loisirs et à la culture travaillé à l'aide de partenaires

Missions :

Ce qui est visé prioritairement pour les personnes accompagnées est :
« Permettre au résident d'améliorer sa situation, liée le plus souvent à des processus de "désaffiliation/marginalisation" et/ou à des dynamiques autodestructrices et favoriser ainsi une remise en mouvement à même de générer l'idée qu'un changement est possible ».

Equipe :

L'équipe est composée de :

- 12 travailleurs sociaux (Assistant social, Educateurs spécialisés, CESF, Moniteurs-Educateurs, AMP) dont 9 travailleurs sociaux dédiés à l'accompagnement personnalisé des personnes accueillies spécifiquement sur le dispositif d'urgence
- 1 infirmière à temps partiel sur le dispositif d'urgence
- 1 technicien chargé de la maintenance de l'établissement
- 2 cuisinières
- 1 agent d'entretien

Centre d'Hébergement d'Urgence Madeleine Delbrel L'Avitarelle

CHU :

63 bis rue Lakanal
34090 Montpellier

Tél : 04.67.20.21.89

Public accueilli :



CHU Diffus



CHU Regroupé
Enfants de + de 3 ans



CHU Regroupé



Nombre de places :

17 places

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

- Regroupé : 5 places
- Diffus : 12 places

Modalités d'accueil :

- Regroupé : appartements équipés cuisine et salle de bain
- Diffus : 12 places en cohabitation (chambres partagées à 2 personnes) dans des appartements de type T3 (cuisine et salle de bain partagées)

Typologie des logements :

- Regroupé : Studios et T2
- Diffus : T3

Durée d'hébergement :

Contrat d'un mois renouvelable

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Sans condition de ressources
- ✓ En diffus : pas de conduites addictives de nature à nuire à la cohabitation
- ✓ En regroupé : pas de conduites addictives incompatibles avec la présence d'enfants

Participation financière :

15 % des ressources

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle

Missions :

Accueillir et héberger des femmes et des enfants dépourvus d'hébergement ou de logement, les soutenir dans leur parentalité (en regroupé, s'il y a lieu), les accompagner dans l'élaboration d'un projet personnel afin de poursuivre ou reprendre un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Equipe :

- Equipe pluridisciplinaire

Centre d'Hébergement d'Urgence La Clairière

Public accueilli :



Nombre de places :

47 places dont 15 places dédiées spécifiquement aux femmes victimes de violences

Public concerné :

Personnes victimes de violences prioritaires (violences conjugales, intrafamiliales, mariage forcé, traite des êtres humains)

Toute situation de femme isolée ou de famille ayant besoin d'un hébergement d'urgence

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés sur le lieu du siège social

Cohabitation éventuelle

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes meublés et équipés

Typologie des logements :

Studio et T2 (appartement accessible aux personnes à mobilité réduite)

Durée d'hébergement :

Contrats d'une semaine à un mois renouvelable en fonction de la situation et du projet des personnes

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115 ou de services spécifiques femmes victimes de violences

Conditions administratives d'accès au dispositif :

✓ Accueil inconditionnel

Participation financière :

10 % des ressources si les droits sont ouverts

Modalités d'accompagnement :

- Evaluation de la situation globale en lien avec le service orienteur
- Réponse aux besoins essentiels
- Accompagnement vers l'accès aux droits et le soin si nécessaire
- Réorientation vers un dispositif plus pérenne adapté aux besoins de la personne
- Environnement sécurisé
- Astreinte téléphonique en soirée et les week-ends

Missions :

Accueil inconditionnel dans un hébergement d'urgence pour une mise à l'abri, une protection et un accompagnement global de proximité jusqu'à ce que les personnes puissent être orientées vers le dispositif le plus adapté à leur situation.

Equipe :

- 2 travailleurs sociaux
- Personnel administratif et technique mutualisé avec d'autres dispositifs de la structure

Abri d'urgence – Renforcement Hivernal SSVP

Abri d'urgence :

Halte solidarité
45 quai du Verdanson
34000 Montpellier

Tél : 06.82.76.51.29

Public accueilli :



Nombre de places :

15 places uniquement en période hivernale

Public concerné :

Personne isolée

Type d'hébergement :

Hébergement regroupé

Modalités d'accueil :

Dortoir dans une salle mise à disposition. Pas de possibilité de rester sur place en journée.

Typologie des logements :

Mise à disposition de matelas avec draps, oreillers et couvertures dans une salle unique
Les locaux sont équipés de toilettes, lavabos et d'une douche

Durée d'hébergement :

Le dispositif est ouvert en période hivernale, les week-ends du vendredi soir à 19h30 au lundi matin 8h.

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Présentation d'une pièce d'identité
- ✓ Ne sont pas acceptées les personnes en état d'ivresse ou ayant un comportement ingérable

Participation financière :

Aucune participation requise

Modalités d'accompagnement :

Pas d'accompagnement spécifique, l'accès aux différentes structures de la Halte solidarité est possible :

- Accueil de jour du Secours catholique : douches, petit-déjeuner et accompagnement social
- Santé solidarité : permanences de consultations et soins gratuits par une équipe de médecins et infirmières
- Société de Saint Vincent de Paul : aide alimentaire, repas au restaurant d'entraide et accompagnement individualisé

Missions :

Rendre service aux personnes isolées et démunies en leur rendant visite à domicile ou en institutions et par le biais de nos structures d'accueil social, restaurants d'entraide, vestiaires, repas dans la rue le jeudi ...

Equipe :

- 1 responsable du DHU, Vice-Président du Conseil départemental de l'Hérault-Société de Saint Vincent de Paul
- 1 responsable de l'accueil social et l'ensemble de l'équipe
- Des équipes de bénévoles

Centre d'Hébergement d'Urgence S.U.S

Public accueilli :



Nombre de places : 50 places dont 5 places dédiées spécifiquement aux femmes victimes de violences

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

Hébergements en diffus et en cohabitation

Modalités d'accueil :

Restauration individuelle
Espaces collectifs à disposition

Typologie des logements :

De studio à T3

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 15 jours à 6 mois et plus

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115

Conditions administratives d'accès au dispositif :

✓ Accueil inconditionnel

Participation financière :

15 % des ressources lorsque l'occupation est de plus d'un mois
Caution de 100 € pour les personnes ayant des ressources et hébergées depuis plus d'un mois

Prestations :



Modalités d'accompagnement :

Entretiens hebdomadaires :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle

Missions :

Lutter contre les exclusions, réagir dans l'urgence, accompagnement social global vers le logement, éviter les ruptures

Equipe :

- Travailleur social
- Encadrement
- Secrétaire de direction
- Aide comptable
- Agent d'entretien
- Logisticien
- Animatrice
- Factotum
- Veilleur de nuit
- Psychologue en libéral

Salle Marquez S.U.S

Public accueilli :



Muselière obligatoire
pour les chiens

Nombre de places :

12 places uniquement en période hivernale

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

Hébergement regroupé

Modalités d'accueil :

Dortoir mis à disposition tous les soirs à partir de 19h jusqu'à 8h le lendemain matin

Typologie des logements :

Dortoir

Durée d'hébergement :

Sans limitation de durée mais uniquement pendant la période hivernale

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Accueil inconditionnel

Participation financière :

Aucune participation requise

Prestations :



- ❖ Repas Sodexo sur inscription pour le week-end et les jours fériés
- ❖ Micro-ondes
- ❖ Bouilloire

Abri de nuit en période hivernale**Modalités d'accompagnement :**

Entretiens hebdomadaires :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle

Missions :

Mise à l'abri, lutter contre les exclusions, réagir dans l'urgence, accompagnement social global vers le logement en faisant émerger un projet de vie, éviter les ruptures

Equipe :

- Travailleur social
- Maraudeurs
- Veilleurs de nuit
- Agent d'entretien
- Encadrement
- Factotum
- Secrétaire de direction
- Aide comptable
- Logisticien

Nuitée d'hôtel A.B.E.S

Public accueilli :



Nombre de places :

2 chambres de 2 places, uniquement pendant la période hivernale

Public concerné :

Tout public sans solution d'hébergement et en situation de grande vulnérabilité.

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés au sein d'un hôtel implanté en centre-ville de Béziers

Modalités d'accueil :

Chambres d'hôtel avec sanitaires

Typologie des logements :

2 chambres doubles conventionnées

Durée d'hébergement :

1 nuit renouvelable après évaluation par le SAO de l'ABES si besoin

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du SAO ABES

En soirée et le WE, accès direct accompagné par le samu social de l'ABES et de concert avec le 115

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Accueil inconditionnel sur primo-évaluation de la situation

Participation financière :

Aucune participation requise

Modalités d'accompagnement :

- Accueil et hébergement d'urgence
- Orientation vers le SAO pour l'accès aux droits et autres démarches administratives si besoin

Equipe :

- SAO ABES (intervention en journée du lundi au vendredi)
- SAMU social ABES (intervention en soirée 7 j/7)

Amicale du Nid

Public accueilli :**Nombre de places :****10 places****Public concerné :**

Femmes, hommes, personnes transgenres de plus de 18 ans, en situation ou en risque de prostitution victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, nécessitant une mise à l'abri rapide, un éloignement de la prostitution.

Type d'hébergement :

Hébergement en diffus et hôtel

Typologie des logements :**Durée d'hébergement :**

Contrat d'hébergement de 7 à 15 jours

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115 ou en direct par prise de contact avec le CHRS Amicale du Nid

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Aucune condition exigée

Participation financière :

Aucune participation requise

Modalités d'accompagnement :

Limité à l'accueil et à la prise en compte des urgences :

- Santé (hôpital)
- Mise à l'abri (éloignement prostitution et réseaux TEH)
- Alimentation (Possibilité de tickets service pour les repas)

Puis orientation vers :

- CHRS Amicale du Nid
- Associations partenaires pour hébergement
- Dispositif ACSé pour éloignement TEH
- 115
- SAO

Missions :

L'Amicale du Nid accompagne les personnes en situation de prostitution ou en risque de prostitution vers une alternative, dans un projet d'insertion globale adapté à leur demande et à leur situation.

Equipe :

- 8.5 ETP total pour l'établissement

Nuitée d'hôtel

SOLIDARITE URGENCE SETOISE

35 rue Pierre Sépard - 34200 Sète
Tél : 04.67.46.08.92 - Fax : 04.67.46.08.86
@ : association.sus@gmail.com

Nuitée d'hôtel S.U.S**Public accueilli :****Nombre de places : Modulable****Public concerné :**

Accueil tout public

Type d'hébergement :

Chambres d'hôtel individuelles

Modalités d'accueil :

Restauration individuelle

Typologie des logements :

Chambres

Durée d'hébergement :

De 1 nuit à 1 mois

Modalités d'admission :

Admission sur orientation du 115 et admission directe

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Accueil inconditionnel

Participation financière :

15 % des ressources au-delà d'un mois d'occupation

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle

Missions :

Lutter contre les exclusions, réagir dans l'urgence, accompagnement social global vers le logement, éviter les ruptures.

Equipe :

- 0.20 ETP Travailleur social
- Encadrement

Alternativ'Hôtel ADAGES

Public accueilli :



Nombre de places :

**48 places dont 2 logements accessibles
aux personnes à mobilité réduite**

Public concerné :

Familles en situation administrative complexe
Dispositif expérimental sur Montpellier et Béziers

Type d'hébergement :

Appartements diffus

Modalités d'accueil :

Cohabitation (2 familles par logement)
Cuisine, sanitaire et pièce de vie commune

Typologie des logements :

T4

Durée d'hébergement :

Sur appréciation de la commission spécifique

Modalités d'admission :

Admission après commission d'admission spécifique (DDCS, Opérateurs, SIAO)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Ménages hébergés dans des dispositifs financés par l'Etat en situation administrative complexe.

Participation financière :

Aucune participation requise

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement dans les démarches de régularisation puis aux prestations en découlant
- Après régularisation du séjour des familles, recherche d'une solution de logement afin de sortir du dispositif

Equipe :

- 1 Assistant de service social
- 1 TISF

Alternativ'hôtel Gammes - Issue

Alternativ'hôtel :

28 ter rue Balard
34000 Montpellier

Tél : 04.67.66.20.51.
@ : hebergement.urgence@gammes.org

Public accueilli :



Nombre de places : 30 places

Public concerné :

Tout public en situation administrative complexe

Type d'hébergement :

Appartements diffus en cohabitation

Modalités d'accueil :

Appartements où cohabitent deux familles avec leurs chambres respectives et parties communes partagées (Cuisine, salon, et salle de bain)

Typologie des logements :

3 T5

Durée d'hébergement :

Sur appréciation de la commission spécifique

Modalités d'admission :

Admission après commission d'admission spécifique (DDCS, Opérateurs, SIAO)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Ménages hébergés en situation administrative complexe

Participation financière :

10 % des ressources à partir du 2^{ème} mois

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement dans les démarches de régularisation au séjour,
Après régularisation au séjour des familles, recherche de solutions de logement.

Equipe :

- 1 animateur

Alternativ'hôtel La Cimade

Public accueilli :



Nombre de places :

42 places

Public concerné :

Familles de nationalité étrangère en situation administrative complexe

Type d'hébergement :

Appartements en diffus dans la ville de Béziers

Modalités d'accueil :

Logements autonomes, individuels ou en colocations

Typologie des logements :

Colocation : T5 ou T6
Pour une famille : T2

Durée d'hébergement :

Sur appréciation de la commission spécifique

Modalités d'admission :

Admission après commission d'admission spécifique (DDCS, Opérateurs, SIAO)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Ménages hébergés dans des dispositifs financés par l'Etat en situation administrative complexe

Participation financière :

Aucune participation requise

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits (priorité pour accès au séjour)
- Accompagnement global (suivi santé, scolarité)
- Insertion

Alternativ'hôtel

Missions :

La législation qui régit l'entrée et le séjour des étrangers sur le territoire est complexe et contraignante, ce qui a un impact sur le nombre de personnes en situation irrégulière. Leur exclusion administrative s'accompagne d'une exclusion sociale. Le projet vise à mettre à l'abri et accompagner au mieux les personnes dans l'objectif de mettre en place des démarches d'intégration permettant l'acquisition progressive d'un droit au séjour.

Equipe :

- Equipe mixte CADA/Alternativ Hôtel. L'ensemble de l'équipe participe à la prise en charge du projet Alternativ'hôtel
- 2 ETP

Alternativ'hôtel L'Avitarelle

Public accueilli :



Nombre de places : 10 places

Public concerné :

Personnes dont la situation administrative est complexe au regard du droit de séjour

Type d'hébergement :

Hébergements diffus en cohabitation

Modalités d'accueil :

Non renseigné

Typologie des logements :

T3

Durée d'hébergement :

Sur appréciation de la commission spécifique

Modalités d'admission :

Admission après commission d'admission spécifique (DDCS, Opérateurs, SIAO)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources

Participation financière :

Aucune participation requise

Modalités d'accompagnement :

Ménages hébergés dans des dispositifs financés par l'Etat en situation administrative complexe

Missions :

Non renseigné

Equipe :

Non renseigné

Alternativ'Hôtel La Clairière

Public accueilli :



Nombre de places :

42 places dont 1 logement accessible aux personnes à mobilité réduite (6 places)

Public concerné :

Familles en situation administrative complexe en recours pour l'obtention d'un droit au séjour

Type d'hébergement :

Hébergements en diffus

Modalités d'accueil :

Cohabitation

Cuisine, séjour et salle de bains partagés

Typologie des logements :

T4 et T5

Durée d'hébergement :

Sur appréciation de la commission spécifique

Modalités d'admission :

Admission après commission d'admission spécifique (DDCS, Opérateurs, SIAO)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Ménages hébergés dans des dispositifs financés par l'Etat en situation administrative complexe

Participation financière :

Aucune participation requise

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits et accompagnement juridique
- Aide à l'alimentation, à l'hygiène et aux transports
- Accès aux soins physiques et psychologiques
- Alphabétisation
- Mise en lien avec des professionnels
- Soutien à la parentalité
- Recherche d'emploi ou de formation si possible
- Vie sociale et culturelle

Missions :

Hébergement, accompagnement de personnes en situation administrative complexe durant leurs démarches de recours

Equipe :

- 2 éducateurs affectés à ce dispositif
- Mutualisation du personnel administratif et technique

Alternativ'hôtel S.U.S

Public accueilli :



Nombre de places :

12 places

Public concerné :

Personnes dont la situation administrative est complexe au regard du droit de séjour

Type d'hébergement :

Hébergements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes en cohabitation, restauration individuelle

Typologie des logements :

T4 à T5

Durée d'hébergement :

Sur appréciation de la commission spécifique

Modalités d'admission :

Admission après commission d'admission spécifique (DDCS, Opérateurs, SIAO)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Ménages hébergés dans des dispositifs financés par l'Etat en situation administrative complexe

Participation financière :

Aucune participation requise

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle

Missions :

L'objectif est de permettre à ces familles de retrouver une autonomie sociale malgré un environnement complexe. Une attention particulière est portée sur le règlement de leur situation administrative en lien notamment avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et, le cas échéant, les services de la préfecture.

Equipe :

- 0.10 ETP Travailleur social
- 0.30 ETP Animateur
- 0.05 ETP Factotum
- 0.05 ETP Encadrement

HEBERGEMENT D'INSERTION

❖ Hébergement de Stabilisation	59
❖ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	73
❖ Appartement Relais	101
❖ Hôtel Social	132
❖ ALT FJT	137

Missions :

Cet hébergement avec un accompagnement social, doit permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.

Public accueilli :

Personnes isolées, ou familles, connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social. Certains CHRS sont spécialisés dans l'accueil d'un public spécifique ou prioritaire (exemples : femmes victimes de violence, personnes sous-main de justice...).

Durée de séjour :

Non limitée. Contrat de un mois renouvelable.

Contractualisation :

L'accompagnement proposé est contractualisé avec la personne qui adhère au dispositif, conformément à la loi du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale :

- ✓ Contrat de séjour. Il n'ouvre ni de droit à l'aide personnelle au logement, ni de droit au maintien dans les lieux.
- ✓ Projet personnalisé (accompagnement élaboré avec la personne en fonction de ses besoins)
- ✓ Règlement de fonctionnement
- ✓ Livret d'accueil
- ✓ Charte des droits et libertés de la personne

Forme d'habitat :

Chambres individuelles ou à plusieurs ou logements en diffus dans certains cas.

Mode de gestion :

Gestion essentiellement associative, CCAS...

Hébergement de Stabilisation - A.B.E.S

Public accueilli :



Nombre de places :

8 places dont 1 place accessible aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Personnes adultes en difficultés sociales et en démarche de réinsertion

Type d'hébergement :

Studios regroupés au sein d'une résidence implantée dans le centre-ville de Béziers, avec un accès sécurisé

Modalités d'accueil :

Hébergements semi-individualisés en semi-collectif :

- 4 studios permettant d'accueillir 2 personnes par studio
- 1 studio individuel

Typologie des logements :

Studios équipés de kitchenette et sanitaires (salle de bain et WC)

Durée d'hébergement :

Contrat de 2 mois renouvelables

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources

Personnes admises à l'Aide Sociale de l'Etat

Participation financière :

Forfait (Base 2016 : 2 € par jour et par personne), ajustable selon ressources

Prestations :



- ❖ Bureaux pour les rendez-vous et entretiens individuels
- ❖ Grande salle multifonctionnelle

Hébergement de Stabilisation

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits (accompagnement SAO)
- Accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne
- Accès aux soins
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle 24H/24H, 7j/7 toute l'année

Missions :

- Autonomisation des personnes
- Réorientation sur logement autonome ou dispositif adapté

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- Direction
- Psychologue
- Personnel administratif et de maintenance
- Travailleurs sociaux
- Surveillants de nuit
- Intervention Infirmier Diplômé d'Etat

Hébergement de stabilisation

ADAGES – REGAIN

421 rue de l'Agathois - 34000 Montpellier

Tél : 04.67.10.42.70

@ : regain@adages.net

Hébergement de Stabilisation - ADAGES Regain

Stabilisation :

421, rue de l'Agathois
34 000 Montpellier

Tél : 04.67.10.42.70

Public accueilli :



Nombre de places :

10 places

Public concerné :

Personnes adultes isolées

Type d'hébergement :

Chambres individuelles situées sur le site du CHRS regroupé à La Mosson

Modalités d'accueil :

Chambres individuelles avec salle d'eau (douche et lavabo) et toilette
Espace collectif pour les repas (réfectoire)

Typologie des logements :

Petites chambres individuelles avec sanitaires privatifs

Durée d'hébergement :

Contrat de séjour et projet personnalisé de 1 à 3 mois renouvelables

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO puis entretien d'admission

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources
Personnes admises à l'Aide Sociale de l'Etat

Participation financière :

25 % des ressources

Prestations :



- ❖ Salle polyvalente, bibliothèque
- ❖ Service de lingerie (entretien par entreprise du linge de lit)
- ❖ Réfectoire avec petit-déjeuner et repas préparés et livrés par un traiteur (régimes alimentaires possibles), midi et le soir
- ❖ Un temps de ménage de la chambre par le CAVA si la personne est en difficulté dans l'entretien de son espace

Hébergement de stabilisation

Modalités d'accompagnement :

Un contrat de séjour cadre l'hébergement

Réalisation d'un projet personnalisé abordant différents thèmes qui cadre l'accompagnement défini en collaboration avec la personne accueillie, révisé tous les mois jusqu'à tous les 3 mois au maximum.

Les thèmes sont :

Santé, démarches administratives, budget, santé, parentalité, remobilisation à l'activité, l'emploi, la formation et le logement.

L'accompagnement social individuel est réalisé par un binôme de travailleurs sociaux : l'un référent des démarches sociales, l'autre de l'accompagnement de la vie quotidienne. Les intervenants contractualisent avec le résidant ses projets de réinsertion et le soutiennent dans leur mise en œuvre et leur réalisation, via des entretiens formels hebdomadaires, des visites individuelles et de nombreuses rencontres, dont des accompagnements.

Missions :

La stabilisation est un dispositif d'hébergement pour des personnes isolées, souhaitant être mises à l'abri, et se stabiliser dans un hébergement et construire un projet d'insertion.

La personne doit répondre à quelques obligations telles qu'être capable de vivre en collectivité, être en situation régulière sur le territoire, être demandeuse d'un accompagnement social, ainsi qu'être en démarche d'élaboration de projet d'insertion, en attendant une réorientation vers un lieu adapté au projet (CHRS insertion, logement, ou autre solution durable).

Les personnes accueillies en stabilisation disposent de différents services dont un accompagnement social individualisé (vie quotidienne, suivi social) en lien avec nos partenaires, l'accès aux droits communs, un suivi médical par une infirmière en santé générale et des intervenants santé assurant des permanences sur le site, une prestation hôtelière adaptée aux plus vulnérables, et à la restauration de l'image de soi.

Nous proposons des actions individuelles et collectives (sorties, ateliers...) co-construites avec les personnes, visant une réinsertion sociale, économique et professionnelle avec l'objectif d'une réorientation vers un logement autonome ou adapté, ou vers un lieu de vie pérenne adapté, une trajectoire de soins.

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- Direction (astreinte)
- Equipe administrative (secrétaire, comptable)
- Binôme de travailleurs sociaux
- Permanence éducative 7h00 à 21h00, 7/7 jours et 365 jours/an + veilleurs de nuit (grâce à la mutualisation des services du CHRS)
- Prestation CAVA (entretien et maintenance)

Intervenants réguliers :

- Equipe de santé globale (médecin psychiatre, infirmiers)
- UMIPPP (infirmiers)

Hébergement de Stabilisation - FARE

Public accueilli :



Nombre de places :

**5 places dont 1 place accessible
aux personnes à mobilité réduite**

Public concerné :

Hommes isolés de 18 à 25 ans

Type d'hébergement :

Hébergement regroupé

Modalités d'accueil :

Chambres individuelles + 1 chambre double
Restauration collective

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables 1 fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Personnes admises à l'Aide Sociale de l'Etat

Participation financière :

20% des ressources

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé

Missions :

Permettre aux personnes hébergées et accompagnées de stabiliser leur situation et d'accéder au plus tôt à un dispositif en adéquation avec leurs besoins.

Equipe :

- 3 moniteurs-éducateurs
- 2 éducateurs techniques spécialisés

Hébergement de Stabilisation - Gammes – Issue

Stabilisation :

30 av du Pont Juvénal
34000 Montpellier

Tél : 04.67.60.33.98
@ : hebergement.insertion@gammes.org

Public accueilli :



Nombre de places : **30 places**

Public concerné :

Tout public mais priorité donnée aux femmes et aux familles

Type d'hébergement :

Hébergements en semi collectif

Modalités d'accueil :

Appartements individuels meublés et équipés

Typologie des logements :

12 studios-T1 et 2 T2

Durée d'hébergement :

3 mois renouvelables

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources
Personnes admises à l'Aide Sociale de l'Etat

Participation financière :

- De 10 % à 25 % des ressources selon la durée d'hébergement

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Présence professionnelle
- Orientation vers les dispositifs adaptés aux besoins des résidents

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire

Hébergement de Stabilisation - L'Avitarelle

Public accueilli :



Famille monoparentale
avec un enfant uniquement



Sous condition : présentation
des papiers et carnet de santé

Nombre de places :

2 places

Public concerné :

Tout public

Type d'hébergement :

Appartements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

Studios

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Non renseigné

Participation financière :

25 % du montant des ressources

Modalités d'accompagnement :

Non renseigné

Missions :

Non renseigné

Equipe :

Non renseigné

Hébergement de Stabilisation - La Clairière

Public accueilli :



Nombre de places :

4 places

Public concerné :

Personnes victimes de violences
Femmes marginalisées connaissant des problèmes de santé physique ou psychique

Type d'hébergement :

Hébergements en diffus sur la commune de Vendargues, sur le lieu de la Maison relais

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes meublés et équipés
Accessibilité aux espaces collectifs de la maison relais

Typologie des logements :

2 T2

Durée d'hébergement :

Contrats de 1 à 3 mois renouvelables en fonction de la situation

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Personnes admises à l'Aide Sociale de l'Etat

Participation financière :

Forfait hébergement en fonction des ressources et du nombre de personnes accueillies

Modalités d'accompagnement :

- Evaluation globale de la situation en lien avec le service orienteur
- Réponse aux besoins essentiels
- Gestion de la vie quotidienne
- Accompagnement vers le soin
- Soutien à la parentalité
- Sollicitation de professionnels en fonction de la situation
- Elaboration d'un projet d'insertion durable et réorientation vers le dispositif le plus adapté aux besoins de la personne

Missions :

Hébergement, accompagnement socio-éducatif de femmes ou mères isolées victimes de violences, ou marginalisées, ou connaissant des problématiques de santé ayant besoin d'un temps d'accueil et d'observation avant d'envisager une orientation vers un dispositif plus adapté.

Equipe :

- 1 travailleur social
- Personnel administratif et technique mutualisé avec d'autres dispositifs de la structure

Hébergement de Stabilisation - S.U.S

Public accueilli :



Nombre de places : **4 places**

Public concerné :

Tout public

Type d'hébergement :

Hébergement regroupé

Modalités d'accueil :

Logements autonomes, cohabitation

Typologie des logements :

Studios

Durée d'hébergement :

2 mois renouvelables

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Personnes admises à l'Aide Sociale de l'Etat

Participation financière :

15 % des ressources et 100 € de caution

Prestations :



Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Accès aux soins
- Aide aux demandes de santé et logement
- Aide à la construction du projet personnalisé

Hébergement de Stabilisation

Missions :

L'objectif est de concevoir un projet et de travailler à sa réalisation en vue d'une réinsertion sociale.

Equipe :

- Encadrement
- Aide comptable
- Factotum
- Agent d'accueil
- Travailleur social
- Logisticienne

Missions :

Les CHRS proposent un hébergement aux familles et personnes isolées sans hébergement et rencontrant des difficultés socio-économiques. Une action socio-éducative est menée en vue de les aider à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Un projet de prise en charge individualisée et globale est élaboré avec la personne accueillie.

Statut :

Les CHRS sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Une convention précise notamment les catégories de personnes accueillies et la nature des actions conduites en leur faveur.

Public accueilli :

Personnes isolées ou familles, connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social. Certains CHRS sont spécialisés dans l'accueil d'un public spécifique ou prioritaire (exemples : femmes victimes de violence, personnes sous-main de justice...).

Durée de séjour :

L'admission dans la structure est faite pour une durée déterminée et renouvelable : Lorsque la personne est admise, son séjour est en principe de 6 mois. Cette durée peut être renouvelée, la demande est à effectuer auprès du préfet par le directeur du centre avec un exposé des motifs. Le renouvellement doit être motivé par un projet d'insertion. L'objectif est que la personne ou la famille accède le plus rapidement possible à une insertion durable en milieu ordinaire ou adapté (logement, emploi...).

Contractualisation :

L'accompagnement proposé est contractualisé avec la personne qui adhère au dispositif, conformément à la loi du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale :

- ✓ Contrat de séjour. Il n'ouvre ni de droit à l'aide personnelle au logement, ni de droit au maintien dans les lieux.
- ✓ Projet personnalisé (accompagnement élaboré avec la personne en fonction de ses besoins)
- ✓ Règlement de fonctionnement
- ✓ Livret d'accueil
- ✓ Charte des droits et libertés de la personne
- ✓ Conseil de Vie Sociale

Forme d'habitat :

Chambres individuelles ou à plusieurs ou logements dans certains cas ; logement éclaté, regroupé ou mixte.

Mode de fonctionnement :

Équipe d'intervenants sociaux pour aider la personne à accéder aux droits et retrouver son autonomie.

CHRS - A.B.E.S

Public accueilli :



Nombre de places :

40 places dont 3 places accessibles aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Personnes adultes en difficultés sociales et en démarche de réinsertion

Type d'hébergement :

Studios regroupés au sein d'une résidence implantée dans le centre-ville de Béziers, avec un accès sécurisé
Hébergement individualisé en semi-collectif

Modalités d'accueil :

Studios équipés de kitchenette et sanitaires (salle de bain et WC)

Typologie des logements :

Studios

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables après accord de la DDCS

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources

Personnes admises à l'Aide Sociale Etat

Participation financière :

Forfait (Base 2016 : 4 € par jour et par personne), ajustable selon ressources

Prestations :



- ❖ Bureaux pour les rendez-vous et entretiens individuels
- ❖ Grande salle multifonctionnelle

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Accompagnement dans l'environnement (réseau, partenariat associatif et/ou professionnels)
- Accès aux soins
- Emploi, formation et recherche de logement autonome
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle 24H/24H, 7j/7 toute l'année

Missions :

Accompagnement visant le retour à l'autonomie sociable durable

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- Direction
- Psychologue
- Personnel administratif et de maintenance
- Travailleurs sociaux
- Surveillants de nuit
- Intervention Infirmier Diplômé d'Etat (sur autre financement que celui du CHRS)

CHRS - ADAGES Regain

CHRS :

421, rue de l'Agathois
34000 Montpellier

Tél : 04.67.10.42.70

Public accueilli :



Nombre de places :

90 places soit :

- 80 sur Montpellier
- 10 sur Lunel

Public concerné :

Personnes majeures accompagnées ou non d'enfants

Type d'hébergement :

Appartements en regroupé et en diffus

Modalités d'accueil :

- Regroupé : Studios individuels pour isolés, couples et petites familles + espaces collectifs (salle polyvalente, bibliothèque...)
- Diffus : logements en cohabitation (chambres privatives, sanitaires et cuisine partagés)

Typologie des logements :

- Regroupé : Studios
- Diffus : T2 ou T3 + appartements en cohabitation

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables après accord de la DDCS (contrat de séjour et projet personnalisé 3 mois renouvelables)

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources

Personnes admises à l'aide sociale d'Etat

Participation financière :

25 % des ressources pour une personne seule, 20 % des ressources pour les familles

Prestations :



- ❖ Lave-linge dans chaque logement en diffus
- ❖ Salle polyvalente
- ❖ Petit-déjeuner possible en réfectoire
- ❖ Colis alimentaires

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle (Permanence 24H/24, 365 jours/an)
- Distribution de colis alimentaire après passage en commission d'attribution

Travail en réseau et en lien avec de nombreux partenaires, dont certains développent des permanences sur le site : santé globale, UMIPPP, la Boutik-réduire les risques, les ostéopathes humanitaires...

L'accompagnement social individuel est réalisé par un binôme de travailleurs sociaux : l'un référent des démarches sociales, l'autre de l'accompagnement de la vie quotidienne. Les intervenants contractualisent avec le résidant ses projets de réinsertion et le soutiennent dans leur mise en œuvre et leur réalisation, via des entretiens formels hebdomadaires, des visites individuelles et de nombreuses rencontres, dont des accompagnements.

Missions :

Notre établissement est destiné à des publics en grande difficulté et accompagne toute personne en rupture sociale, quelle que soit sa problématique santé (addictions, besoin de soutien psychologique...) et/ou sociale (situation administrative, surendettement, sortant de prison...), et sa situation familiale (seul, en couple, avec ou sans enfants). Ces personnes, connaissant de graves difficultés notamment d'ordre économique, familial, de logement, de santé ou d'insertion, sont accueillies et bénéficient d'un accompagnement socio-éducatif, en vue de les aider à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Elles doivent être autonomes au niveau alimentaire. Une participation financière est demandée en fonction des revenus. Ce dispositif s'adresse aux personnes, en rupture d'hébergement stable, désireuses de se poser et porteuses d'un projet de vie nécessitant une aide et un soutien pour son élaboration. Les animaux peuvent être admis avec leur propriétaire.

Les axes de notre projet d'établissement sont tournés vers 6 thématiques : l'hébergement (compétences à habiter...), le logement (gestion budgétaire...), la santé (prévention et promotion de la santé, du bien-être), la parentalité (histoires familiales, compétences parentales, développement de l'enfant...), la citoyenneté (lien social, vivre ensemble...), la remobilisation à l'activité (emploi formation).

Nous proposons des actions individuelles et collectives, co-construites avec les personnes, visant une réinsertion sociale, économique et professionnelle avec l'objectif de l'accès au logement autonome ou adapté ou l'orientation vers un lieu de vie pérenne adapté

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- Direction et chef de service
- Travailleurs sociaux
- Equipe administrative
- Ouvrier d'entretien
- Veilleurs de nuit

Intervenants réguliers :

- Equipe de santé globale (médecin psychiatre, infirmiers)
- UMIPPP (infirmiers)

CHRS - Chauliac-Rauzy A.E.R.S**CHRS Regroupé :**22 rue Jules Guesde
34080 MONTPELLIER

Tél : 04.67.75.14.93

Public accueilli :**Nombre de places :****18 places dont 10 places accessibles et aménagées aux personnes à mobilité réduite****Public concerné :****NB : Il est à noter que pendant une durée de 2 ans, le CHRS est provisoirement transféré exclusivement en diffus.**Hommes seuls, de 18 à 65 ans et plus, avec de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé
Accueil plus particulièrement des hommes sortant de prison ou des personnes placées sous-main de justice**Type d'hébergement :**

Hébergements regroupés

Modalités d'accueil :Chambres meublées avec sanitaire individuel
Espaces collectifs**Typologie des logements :**

Chambres individuelles

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables une fois après accord de la DDCS

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Admission en lien très étroit avec le SAOSH (AERS) qui oriente les personnes rencontrées en maison d'arrêt (VLM/Béziers) et/ou celles orientées vers lui par d'autres départements

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources / Personnes admises à l'Aide Sociale Etat

Participation financière :

20 % des ressources de la personne

Prestations :

- ❖ Réfectoire pour les repas
- ❖ Participation aux activités / loisirs, aux divers temps collectifs et festifs
- ❖ Jardin collectif



Modalités d'accompagnement :

L'accompagnement social global est axé sur :

- La dynamique relationnelle (entretiens individuels, accompagnement physique)
- La mise en place d'un projet de prise en charge individualisée

Plusieurs prestations sont alors proposées :

- Hébergement et restauration (domiciliation postale, lieu d'accueil pour les familles...)
- Favoriser l'accès aux droits : démarches administratives, couverture médicale, accès aux prestations sociales, droit pénal, droit de la famille, régularisation du séjour, consommation et surendettement
- Logement
- Insertion par l'emploi (élaboration et soutien au projet professionnel)
- Prévention, accès aux soins et à la santé (présence des infirmières de santé globale notamment)
- Vie sociale, culture, citoyenneté, vivre ensemble (animations/ateliers au sein du CHRS et activités à l'extérieur, avec d'autres structures ou de droit commun)

La présence des professionnels est assurée 365 jours par an et 24h/24.

Missions :

L'intervention auprès d'un public sortant de prison a pour objectifs :

- D'aider les personnes en grande difficulté sociale à retrouver leur autonomie et à accéder à une insertion durable en milieu ordinaire (logement, emploi...)
- De favoriser le retour digne dans la société des personnes détenues
- De développer des actions propres à prévenir les phénomènes de récidive
- De favoriser via l'hébergement, l'accès des plus démunis aux aménagements de peine

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- 5 travailleurs sociaux
- 3 surveillants de nuit
- 1 maitresse de maison
- 1 chef de service
- Services généraux (entretien et maintenance) et service administratif mutualisé
- Agents de maintenance si besoin (petites réparations, ameublement...)

CHRS - Chauliac-Rauzy A.E.R.S

CHRS Diffus :

22 rue Jules Guesde
34080 MONTPELLIER

Tél : 04.67.75.14.93

Public accueilli :



Nombre de places :

**20 places dont 10 places accessibles
aux personnes à mobilité réduite**

Public concerné :

Personnes isolées, familles, de 18 à 65 ans et plus, avec de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé

Accueil plus particulièrement des hommes sortants de prison ou des personnes placées sous-main de justice

Type d'hébergement :

Appartements diffus dans la ville de Montpellier

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes entièrement équipés

Typologie des logements :

Studios, T1 et T2

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables une fois après accord de la DDCS

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Admission en lien très étroit avec le SAOSH (AERS) qui oriente les personnes rencontrées en maison d'arrêt (VLM/ Béziers) et/ou celles orientées vers lui par d'autres départements

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources / Personnes admises à l'Aide Sociale Etat

Participation financière :

30 % des ressources de la personne

Prestations :

Les résidents ont accès à tous les espaces collectifs du CHRS regroupé :



❖ Possibilité de venir prendre les repas au réfectoire du CHRS regroupé ou obtenir une fois/semaine un colis alimentaire



❖ Participation aux activités / loisirs, aux divers temps collectifs et festifs

❖ Jardin collectif

Modalités d'accompagnement :

L'accompagnement social global est axé sur :

- La dynamique relationnelle (entretiens individuels, accompagnement physique)
- La mise en place d'un projet de prise en charge individualisée

Plusieurs prestations sont alors proposées :

- Hébergement et restauration (domiciliation postale, lieu d'accueil pour les familles...)
- Favoriser l'accès aux droits : démarches administratives, couverture médicale, accès aux prestations sociales, droit pénal, droit de la famille, régularisation du séjour, consommation et surendettement
- Logement
- Insertion par l'emploi (élaboration et soutien au projet professionnel)
- Prévention, accès aux soins et à la santé (présence des infirmières de santé globale notamment)
- Vie sociale, culture, citoyenneté, vivre ensemble (animations/ateliers au sein du CHRS et activités à l'extérieur, avec d'autres structures ou de droit commun)

La disponibilité des professionnels est assurée 365 jours par an et 24h/24, par téléphone ou physiquement dans les locaux du CHRS.

Missions :

L'intervention auprès d'un public sortant de prison a pour objectifs :

- D'aider les personnes en grande difficulté sociale à retrouver leur autonomie et à accéder à une insertion durable en milieu ordinaire (logement, emploi...)
- De favoriser le retour digne dans la société des personnes détenues
- De développer des actions propres à prévenir les phénomènes de récidive
- De favoriser via l'hébergement, l'accès des plus démunis aux aménagements de peine

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- 5 travailleurs sociaux
- 3 surveillants de nuit
- 1 maitresse de maison
- 1 chef de service
- Services généraux (entretien et maintenance) et service administratif mutualisé
- Agents de maintenance si besoin (petites réparations, ameublement...)

CHRS Hors les murs Amicale du Nid

CHRS :

3 rue Anatole France
34000 Montpellier

3 place de la Révolution
34500 Béziers

Public accueilli :



Nombre de places :

File active **120 personnes**

Public concerné :

Femmes, hommes, personnes transgenres de plus de 18 ans, en situation ou en risque de prostitution, victimes de Traite des Etres Humains (TEH) à des fins d'exploitation sexuelle.

Type d'hébergement :

Pas d'hébergement - CHRS hors les murs

Modalités d'accueil :

Milieu ouvert
Espaces collectifs pour travail de groupe avec les personnes accueillies
Réunions groupe d'expression

Durée d'hébergement :

Accompagnement variable

Modalités d'admission :

Admission directe sur orientation des partenaires associatifs ou à partir du travail de rue

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Accueil inconditionnel

Participation financière :

Aucune participation requise

Modalités d'accompagnement :

Dans un cadre institutionnel défini par son projet associatif, l'équipe éducative accompagne les personnes vers une alternative à la prostitution, en s'appuyant sur les démarches d'accompagnement social global. Des rendez-vous sont proposés en semaine, ainsi que des accompagnements en extérieur (partenaires, démarches personnelles) ou à domicile/dans le lieu d'hébergement.

- Accès aux droits/dépôt de plainte pour TEH à des fins d'exploitation sexuelle
- Demande d'asile, réexamen (en lien avec la TEH à des fins d'exploitation sexuelle)
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle

Missions :

L'établissement de l'Amicale du Nid Hérault est un CHRS autorisé en juillet 2007 et qualifié « hors les murs ». Situé dans le centre-ville de Montpellier, l'établissement « La Babotte » propose un accompagnement social vers l'insertion et l'autonomie aux personnes qui connaissent ou qui ont connu la prostitution dans leur parcours de vie.

Une permanence d'entretien est réalisée dans nos locaux à Béziers (centre-ville). Elle s'appuie sur des axes pédagogiques forts :

- Prendre en compte, dans les réponses proposées, la globalité des situations des personnes accueillies, par des méthodes individuelles et collectives de travail ;
- Soutenir l'action en fonction du projet individuel des personnes pour aller vers la réinsertion ;
- Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité individuelle et collective ;
- Avoir le souci de rétablir les liens affectifs, familiaux, parentaux, des personnes ;
- Soutenir, dans une démarche construite et partagée la sortie de la prostitution ;
- Inscrire la prévention dans la transversalité des actions du service et prévenir très en amont de la prostitution (prévention primaire).

Le service accueille toute personne en situation ou en risque de prostitution. Il se situe comme un intermédiaire proactif entre les personnes concernées par la prostitution et l'ensemble des services de droit commun.

Les caractéristiques principales de l'accueil et de l'accompagnement sont :

- La spécificité, la prise en compte des violences prostitutionnelles ;
- L'écoute et le soutien pour sortir de l'emprise de la prostitution ;
- L'accompagnement vers des solutions alternatives à la prostitution ;
- La réparation suite aux conséquences de la prostitution ;
- L'inconditionnalité de l'accueil, dans le respect mutuel.

CHRS - Elisabeth Bouissonnade

CHRS :

Tél : 04.67.58.07.03

Public accueilli :



Nombre de places :

**30 places dont 1 place accessible
aux personnes à mobilité réduite**

Public concerné :

Femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants mineurs
Jeunes filles majeures victimes de mariage forcé ou violence intra familiale

Type d'hébergement :

26 places regroupé et 4 en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes + 1 appartement en colocation + Espaces collectifs au sein du CHRS

Typologie des logements :

Du T1 au T3

Durée moyenne d'hébergement :

6 mois renouvelables après accord de la DDCCS

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources / Personnes admises à l'Aide Sociale Etat

Participation financière :

20 % ou 25 % en fonction des ressources et de la composition familiale

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle
- Accompagnement à la problématique violence conjugale

Equipe :

- Equipe pluridisciplinaire

CHRS FARE

Public accueilli :



Nombre de places :

25 places dont 1 place accessible aux personnes à mobilité réduite sur le CHRS regroupé

Public concerné :

- CHRS Regroupé : Jeunes majeurs de 18 à 25 ans
- CHRS diffus : Jeunes majeurs de 18 à 30 ans

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés + en diffus

Modalités d'accueil :

- CHRS regroupé : 8 places (7 chambres individuelles et une double, avec restauration collective)
- CHRS diffus : 17 places (studios avec restauration individuelle)

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables après accord de la DDCS

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources / Personnes admises à l'Aide Sociale de l'Etat

Participation financière :

CHRS regroupé : 20 % des ressources

CHRS diffus : 15 % des ressources + résiduel (loyer – APL)

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé

Missions :

Permettre aux personnes hébergées et accompagnées de stabiliser leur situation et d'accéder au plus tôt à un emploi, une formation et un logement.

Equipe :

- Equipe pluridisciplinaire

CHRS - Gammes - Issue

Public accueilli :



Nombre de places : 42 places

Public concerné :

Tout public

Type d'hébergement :

Hébergements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements individuels meublés et équipés

Typologie des logements :

26 logements du studio au T2

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables après accord de la DDCS

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources

Personnes admises à l'Aide Sociale Etat

Participation financière :

De 10 % à 25 % des ressources en fonction de la durée d'hébergement

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Présence professionnelle
- Recherche de logement autonome

Equipe :

- Equipe pluridisciplinaire

CHRS Regroupé - L'Oustal Gestare

Public accueilli :



Selon la taille

Nombre de places :

21 places

Public concerné :

Accueil tout public, toute personne confrontée à de graves difficultés

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés

Modalités d'accueil :

Cuisine partagée, salle de restauration collective, salon commun et jardin

Typologie des logements :

Chambres collectives et individuelles

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables une fois après accord de la DDCS

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources

Personnes admises à l'Aide Sociale Etat

Participation financière :

125 € selon les ressources pour une chambre simple et les repas

210 € selon les ressources pour les couples en chambres double

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement global :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle

Missions :

Proposer un lieu de vie accueillant des femmes, des hommes et des couples, sans enfants avec l'objectif de les héberger et de les accompagner dans la mise en place d'un projet de vie.

Equipe :

- 5 accompagnateurs de jour (animateurs, moniteur-éducateur, éducateurs spécialisés)
- 2 surveillants de nuit

CHRS Diffus - L'Oustal Gestare

Public accueilli :



Nombre de places :

36 places

dont 3 accessibles aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Accueil tout public, toute personne confrontée à de graves difficultés

Type d'hébergement :

Hébergements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

Du studio au T2

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables une fois après accord de la DDSC

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources

Personnes admises à l'Aide Sociale Etat

Participation financière :

Environ 35 % des ressources selon les logements

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement global :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle

Missions :

Proposer un lieu de vie accueillant des femmes, des hommes et des couples avec ou sans enfants avec l'objectif de les héberger et de les accompagner dans la mise en place d'un projet de vie.

Equipe :

- 3 éducateurs spécialisés

CHRS Acala - L'Avitarelle

CHRS :

651 Avenue du Docteur
Jacques Fourcade
34070 Montpellier

Tél : 04.99.54.92.49

Fax : 04.67.82.97.09

Public accueilli :



1 à 2 chiens/chats sont acceptés par personne
lors de son arrivée sur le dispositif.

Toutefois, aucune possibilité d'adoption d'un
animal au cours du séjour.

Nombre de places :

**30 places dont 3 places accessibles et
aménagées aux personnes à mobilité réduite**

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés

Modalités d'accueil :

Plusieurs espaces communs partagés avec un dispositif d'urgence

Une cafétéria accessible pour les personnes ne disposant pas d'une kitchenette (personne accueillie en chambre individuelle)

Typologie des logements :

24 places en studio (16 m²)

6 places en chambre individuelle (12,5 m²)

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables une fois après accord de la DDSC

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources

Personnes admises à l'Aide Sociale Etat

Participation financière :

20 % des ressources en studio

30 % des ressources en chambre individuelle

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement social proposé :

- Accès aux soins : réouverture des droits, présence d'une infirmière coordonnant les soins, réorientation vers les professionnels de santé compétents, accompagnement spécifique d'un professionnel de l'UMIPPP en interne
- Accès aux droits : mise à jour de la situation administrative
- Vie quotidienne : travail sur l'hygiène, l'entretien de l'espace privatif, le rythme de vie, la préparation des repas...
- Aide à la gestion du budget : mise en place d'outils de suivi...
- Emploi et formation : réorientation sur les partenaires compétents et soutien dans les démarches d'accès à l'emploi et à la formation
- Soutien à la parentalité : soutien dans les démarches juridiques liées aux droits parentaux
- Vie sociale et culturelle : accès à la citoyenneté, accès aux loisirs et à la culture travaillé à l'aide de partenaires

Missions :

Ce qui est visé prioritairement pour les personnes accompagnées est :

« Dans un temps défini, favoriser l'émergence d'un projet et soutenir le résident dans le passage délicat entre cette projection et un début de réalisation, lui permettant d'avoir à nouveau prise sur sa vie, ainsi qu'une inscription dans des échanges économiques et sociaux, réalistes et soutenables ».

Equipe :

L'équipe est composée de :

- 10 travailleurs sociaux (Educateurs spécialisés, CESF, Moniteurs- Educateurs, AMP) dont 3 ETP dédiés à l'accompagnement personnalisé des personnes accueillies spécifiquement sur le CHRS
- 1 infirmière à 0,15 ETP
- 1 technicien chargé de la maintenance de l'établissement
- 2 cuisinières
- 1 agent d'entretien

CHRS Madeleine Delbrel - L'Avitarelle

CHRS :

63 bis rue Lakanal
34090 Montpellier

Tél : 04.67.20.21.89

Public accueilli :



Nombre de places :

**40 places dont 10 dédiées au femmes
victimes de violence**

Public concerné :

Femmes avec enfants

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

9 T2
1 T3
6 studios

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables une fois après accord de la DDCS

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources
Personnes admises à l'Aide Sociale Etat

Participation financière :

25 % en fonction des ressources

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle

Missions :

Accueillir et héberger des femmes et des enfants dépourvus d'hébergement ou de logement, les soutenir dans leur parentalité (s'il y a lieu), les accompagner dans l'élaboration d'un projet personnel dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Equipe :

- Equipe pluridisciplinaire

CHRS - La Clairière

Public accueilli :



Nombre de places :

21 places dont 1 logement accessible aux personnes à mobilité réduite (4 à 6 places)

Public concerné :

Femmes et familles en difficulté sociale

Femmes victimes de violences (violences conjugales, intrafamiliales, traite des êtres humains, mariage forcé, etc.)

Type d'hébergement :

Hébergements en diffus

Hébergements en cohabitation pour les personnes isolées ou les petites unités familiales

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes meublés et équipés

Typologie des logements :

Villa composée de 2 T4

3 logements de type T3 ou T4

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables une fois après accord de la DDSCS

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans condition de ressources

Personnes admises à l'Aide Sociale Etat

Participation financière :

Jusqu'à 25 % des ressources si les droits sont ouverts

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement global :

- Accès aux droits administratifs et sociaux
- Réponse aux besoins essentiels
- Accompagnement vers l'accès aux soins physiques et psychologiques
- Soutien à la parentalité
- Accompagnement à la gestion du quotidien et au savoir habiter
- Soutien dans la gestion du budget
- Accompagnement juridique
- Accompagnement à la vie sociale et culturelle
- Orientation vers professionnels et partenaires en fonction des besoins

Missions :

Hébergement, accompagnement socio-éducatif de femmes et familles en difficulté, de personnes victimes de violences afin de leur apporter une aide adaptée à leurs besoins et de les accompagner vers une insertion socio-économique et familiale durable.

Equipe :

- 1 Directrice
- 1 Cadre administratif
- 1 Secrétaire et aide comptable
- 2 éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs
- Agents d'entretien

CHRS - L'Escale S.U.S

Public accueilli :



Nombre de places : **31 places**

Public concerné :

Tout public

Type d'hébergement :

21 places en diffus et 10 places en regroupé et en cohabitation

Modalités d'accueil :

Logements autonomes, individuels ou en cohabitation

Typologie des logements :

Du studio au T3

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables après accord de la DDCCS

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Sans conditions de ressources / Personnes admises à l'Aide Sociale d'Etat

Participation financière :

15 % des ressources et 100 € de caution

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Accès aux soins
- Présence professionnelle
- Aide aux demandes de santé et de logement
- Accompagnement social réalisé par l'équipe éducative et une psychologue

Missions :

L'objectif est de concevoir un projet de réinsertion sociale et de travailler à sa réalisation.

Equipe :

- 3 Travailleurs sociaux
- 3 Veilleurs de nuit
- Secrétaire de direction
- Agent d'accueil
- Agent d'entretien
- Encadrement
- Logisticien
- Animatrice
- Factotum
- 1 psychologue en libéral

Missions :

Ce dispositif a pour missions de permettre aux ménages de bénéficier d'un logement temporaire le temps de stabiliser leur situation et de rechercher un logement autonome ou de consolider leur situation. L'ALT (Allocation Logement Temporaire) est une aide versée par l'Etat aux associations ou CCAS conventionnés qui mobilisent les logements et y accueillent des ménages défavorisés. Ces logements sont propriété des associations ou CCAS ou pris en location.

Public accueilli :

Personnes défavorisées relativement autonomes sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas.

Durée de séjour :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois.

Contractualisation :

Convention tripartite entre le Conseil Départemental et Montpellier Métropole, l'opérateur et la personne hébergée qui mentionne les objectifs et engagements respectifs. L'accompagnement proposé est contractualisé avec la personne qui adhère au dispositif, conformément à la loi du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale :

- ✓ Contrat de séjour (ou contrat d'hébergement, contrat d'engagement). Il n'ouvre ni de droit à l'aide personnelle au logement, ni de droit au maintien dans les lieux.
- ✓ Projet personnalisé ; l'accompagnement est élaboré avec la personne en fonction de ses besoins.
- ✓ Règlement de fonctionnement
- ✓ Livret d'accueil

Forme d'habitat :

Logements du parc privé.

Mode de gestion :

Association ou CCAS...

Appartement Relais - A.B.E.S

Public accueilli :



Capacités :

**27 appartements
(98 places théoriques)**

Public concerné :

Hommes, femmes isolés ou couples avec ou sans enfants, en difficulté sociale et en démarche de réinsertion

Type d'hébergement :

Logements en diffus implantés sur la ville de Béziers

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes entièrement équipés

Typologie des logements :

Logements T2 à T4

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Familles avec ressources à minima issues de prestations sociales
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Forfait (Base 2016 : 4 € par jour jusqu'à 3 personnes + 1 € par personne supplémentaire)

Prestations :

Bureau pour les rendez-vous et entretiens individuels, implanté au sein de la résidence du siège de l'association

Appartement Relais

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne et comportement locatif
- Gestion budgétaire
- Accompagnement dans l'environnement (réseau, partenariat associatif et/ou professionnels)
- Emploi, formation et recherche de logement autonome
- Vie sociale et culturelle

Missions :

Accompagnement visant le retour à l'autonomie sociable durable

Equipe :

Equipe constituée de :

- 2 travailleurs sociaux
- 1 chargé de maintenance
- Fonction support

Appartement Relais - ADAGES

Appartement Relais :

Maison du Logement
Antenne de Ganges
Maison des Services

Avenue du Mont Aigoual
34190 GANGES

Tél : 06 07 39 73 76

Public accueilli :



Capacités :

4 places
(une famille avec maximum deux enfants)

Public concerné :

Accueil tout public avec une priorité pour les personnes seules avec enfant(s) ou couple avec enfant(s)

Type d'hébergement :

Appartements en diffus implantés sur la ville de Ganges

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes meublés

Typologie des logements :

1 appartement de type T2

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Familles ayant des ressources

Participation financière :

Participation à hébergement de 120 € mensuel
+ Electricité

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement social global dont les axes sont définis lors du premier entretien d'orientation en fonction de la situation et des besoins des personnes

Equipe :

- 1 travailleur social sur l'antenne de Ganges

Appartement Relais - ADAGES

Appartement Relais :

Tél : 06.72.22.92.59

Public accueilli :



Capacités

4 places
(une famille avec maximum deux enfants)

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

Appartement en diffus implanté sur la ville de Lunel

Modalités d'accueil :

Appartement individuel meublé

Typologie des logements :

1 appartement de type T2

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Familles ayant des ressources

Participation financière :

Participation à l'hébergement de 130 € mensuel + Caution de 50 € à l'entrée
+ Electricité

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement social global dont les axes sont définis lors du premier entretien d'orientation en fonction de la situation et des besoins des personnes

Equipe :

➤ 1 travailleur social sur l'antenne de Lunel

Appartement Relais - A.E.R.S

Appartement Relais :

SERVICE LOGEMENT
22 rue Jules Guesde
34080 Montpellier

Public accueilli :



Capacités :

21 appartements dont 9 accessibles aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

- Public PDALHPD, 18-60 ans et plus
- Ménages n'ayant pas les capacités d'autonomie suffisante pour accéder directement à un logement définitif ou pour lesquels il est nécessaire de sécuriser le bailleur
- Personnes autonomes dans le logement (hygiène, gestion du budget...)
- Personnes ayant des problématiques de santé parfois cumulées (addictions stabilisées, troubles psychiatriques mineurs...)

Type d'hébergement :

Logements en diffus implantés sur la ville de Montpellier

Modalités d'accueil :

Appartements individuels, meublés et équipés, à proximité des transports et des commerces

Typologie des logements :

Studios, T1 et T2

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Admission sur dossier SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Condition de ressources : RSA, AAH, salaire, Indemnités pôle emploi...
- ✓ Dettes : dossier de surendettement à constituer ou constitué, plan d'apurement des dettes en cours ou déjà engagé
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Forfait de 90 € + Droit à l'allocation logement

Modalités d'accompagnement :

- Ouverture et maintien des droits
- Actions socio-éducatives pour aider les personnes à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale
- Aide à la vie quotidienne
- Aide à la gestion budgétaire
- Suivi santé
- Soutien à la recherche de logement
- Entretiens individuels
- Visites à domicile
- Accompagnements physiques

Equipe :

- 2 travailleurs sociaux
- 1 chef de service
- Services généraux et administratifs mutualisés

Appartement relais - Amicale du Nid

Public accueilli :



Capacités :

8 places



Tolérés si présents
avant l'entrée
dans le dispositif

Public concerné :

Femmes, hommes, personnes transgenres de plus de 18 ans, couples (exceptionnellement en fonction de la situation) en situation ou en risque de prostitution victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements individuels

Typologie des logements :

1 studio + 4 T1

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO ou admission directe au regard de la spécificité du public

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Conditions de ressources : source de revenus stable (RSA, AAH, etc.)

Participation financière :

30 % à 35 % du loyer

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Entretiens individuels réalisés avec la CESF en alternance dans les locaux de l'association et dans l'appartement
- Accompagnement progressif vers l'autonomie des personnes

Missions :

L'Amicale du Nid accompagne les personnes en situation de prostitution ou en risque de prostitution vers une alternative, dans un projet d'insertion globale adapté à leur demande et leur situation.

Notre démarche d'insertion repose autant sur notre fonction de médiateur entre un public concerné par la prostitution et les espaces et structures de droit commun que sur notre capacité à soutenir les bénéficiaires pour prendre des décisions autonomes.

Elle nécessite un soutien important pour des personnes concernées souvent par des problématiques différentes. Pour beaucoup, l'accompagnement vers l'habitat représente un appui essentiel pour que puisse s'amorcer une prise de distance avec la pratique prostitutionnelle. L'insertion de ces appartements relais dans le service de milieu ouvert permet de prendre appui sur l'ensemble de l'équipe et des services du milieu ouvert pour un travail global sur la situation sociale, éducative et psychologique des personnes, si et quand elles le souhaitent.

Equipe :

- Secrétariat
- Comptabilité
- Direction
- 1 CESF
- 1 psychologue clinicienne (1 demi-journée/15 jours)
- 1 juriste (16h/mois)

Appartement Relais - A.T.U

Public accueilli :



Capacités :

55 places

Public concerné :

Public du PDALHPD

Type d'hébergement :

Appartements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes meublés

Typologie des logements :

Studio, T1, T2

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Ressources obligatoires
- ✓ Dettes acceptées si peu importantes + accord du ménage pour travailler sur le budget
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Participation différente en fonction des logements (montant du loyer du logement – ALT)

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle

Equipe :

- Travailleurs sociaux

Appartement Relais CCAS AGDE

Public accueilli :



Capacités :

13 places -5 appartements

Public concerné :

Tout public relevant du PDALHPD, en capacité d'avoir un logement autonome, sans pathologies médicales chroniques, sans addictions, ni troubles psychiatriques.

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

- 1 studio
- 3 T3
- 1 T5

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Familles ayant des ressources
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

- Studio : 120 €
- T3 : 180 €
- T5 : 250 €

Un dépôt de garantie correspondant à un mois de participation financière est demandé

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Aider et accompagner dans la recherche et l'accès à un logement autonome
- Gestion budgétaire

Equipe :

- 3 travailleurs sociaux
- 1 agent administratif

Appartement Relais - E. Bouissonnade

Appartement Relais :

Tél : 04.67.58.07.03

Public accueilli :



Capacités :

2 appartements

Public concerné :

Femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants mineurs
Jeunes filles majeures victimes de mariage forcé ou violence intra familiale

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes entièrement équipés

Typologie des logements :

T2

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Admission directe au regard de la spécificité du public

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

- 1 Appartement forfait de 128 €
- 1 Appartement forfait de 188 €

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle
- Accompagnement à la problématique violence conjugale

Equipe :

➤ Equipe pluridisciplinaire

Appartement Relais - CLLAJ

Public accueilli :



Capacités :

**6 places dont 1 place accessible
aux personnes à mobilité réduite**

Public concerné :

Jeunes de 18 à 25 révolus

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes meublés

Typologie des logements :

2 T1 et 2 T2

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Revenus supérieurs ou égaux à 470 €. Exception pour les jeunes en formation région (uniquement pour les T1)
- ✓ Faible endettement
- ✓ Situation administrative régularisée
- ✓ Suivi obligatoire par un travailleur social ou la Mission Locale Jeunes

Participation financière :

L'indemnisation comprend toutes les charges (eau, électricité, meubles, ordures ménagères)

- 130 € pour les T1
- 160 € pour les T2

+ 20 € par personne supplémentaire (pour les charges)

Modalités d'accompagnement :

- Orientation vers les structures pour l'ouverture de leurs droits
- Gestion budgétaire
- Orientation vers les structures pour l'accès aux droits
- Travail en collaboration avec la Mission Locale Jeunes pour l'emploi et la formation

Equipe :

- 1 coordinatrice / Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- 1 agent de gestion locative

Appartement Relais - Gammes – Issue

Public accueilli :



Capacités :

305 places sur 109 logements

Public concerné :

Tout public relevant du PDAHPD

Type d'hébergement :

Logements en diffus sur Montpellier et Métropole

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

Du studio à T5

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Situation administrative permettant d'ouvrir des droits et ressources
- ✓ Les ressources doivent être stables (minimum RSA)
- ✓ Si endettement : démarches engagées pour le traiter ou en voie de l'être (ex : échéancier négocié, dossier de surendettement, MASP...)
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

- Participation aux frais d'hébergement (forfait par typologie de logement)
- Energie : ouverture compteurs et consommations au nom de la personne

Modalités d'accompagnement :

- Réunions d'information et ateliers collectifs
- Entretiens individuels sur le service
- Visites à domicile
- Visites techniques sur les logements
- Accompagnement social lié au logement et au projet de relogement
- Gestion et médiation locative
- Pour toutes les autres démarches sociales et administratives, le service social orienteur reste le référent

Missions :

Gestion de 109 appartements relais, en vue de permettre la stabilisation de la situation sociale des ménages hébergés et leur accès au logement autonome.

Equipe :

- 1 chef de service
- 4 travailleurs sociaux
- 1 agent d'accueil / animateur
- 1 secrétaire
- Service gestion locative et technique

Appartement Relais – Service Accompagnement Familles

Public accueilli :



Selon la situation

Capacités :

11 logements

Public concerné :

Jeunes femmes isolées de moins de 30 ans enceintes et/ou avec enfant de moins de trois ans rencontrant des difficultés d'accès au logement et nécessitant un accompagnement lié à la parentalité

Type d'hébergement :

Hébergements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes
Possibilité de regroupement dans les autres locaux de l'association

Typologie des logements :

Du studio au T2

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : bénéficiaires de ressources
- ✓ Enfants âgés de moins de 3 ans

Participation financière :

Résiduel de loyer selon le montant des allocations logements

Modalités d'accompagnement :

- Soutien à la parentalité
- Insertion par le logement

Missions :

Insertion par le logement et accompagnement à l'exercice de la parentalité

Equipe :

- 1 CESF
- 1 TISF

Appartement Relais - Habitat et Humanisme

Public accueilli :



Capacités :

3 studios

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes, non-meublés, dans le parc public

Typologie des logements :

Studios

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : minima sociaux, salaires...
- ✓ Possibilité de dette (locative, crédit...) mais des démarches doivent être engagées pour les solder (plan d'apurement, dossier de surendettement ou MASP)
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

20 % des ressources

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement social global via le travailleur social de l'association :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation des professionnels
- Soutien dans la vie quotidienne via les bénévoles

Equipe :

- 1 assistante de service social
- 1 CESF sur Montpellier

Appartement Relais - Habitat et Humanisme

Public accueilli :



Capacités :

2 studios

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes, non-meublés, dans le parc privé

Typologie des logements :

Studios

Durée moyenne d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : minima sociaux, salaires...
- ✓ Possibilité de dette (locative, crédit...) mais des démarches doivent être engagées pour les solder (plan d'apurement, dossier de surendettement ou MASP)
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

20 % des ressources

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement social global via le travailleur social de l'association :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation des professionnels
- Soutien dans la vie quotidienne via les bénévoles

Equipe :

- 1 CESF et 1 animateur sur Montpellier de la Pension de Famille
- 1 Assistante de Service Social sur Béziers

Appartement Temporaire - Habitat Jeunes

Public accueilli :



Capacités :

3 logements

Public concerné :

Jeunes de 18 à 30 ans, ayant de faibles ressources, inscrits dans un processus d'insertion (Garantie Jeunes, formation, suivi MLJAM), ne disposant pas de suffisamment d'autonomie pour gérer leur logement et qui ont besoin de soutien pour la gestion administrative, budgétaire. Accueil également de jeunes ayant une pathologie médicale (hors problèmes d'addiction grave et psychiatriques importants).

Type d'hébergement :

Appartements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

Studios

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : 250 € minimum
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

80 € de participation financière

Dépôt de garantie : 150 €

Modalités d'accompagnement :

Actions transversales avec les résidences sociales Habitat Jeunes :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne dans le logement
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Vie sociale et culturelle en collectif
- Organisation de conseils résidents, débats participatifs
- Suivi de l'insertion professionnelle
- Vie sociale et culturelle

Equipe :

- 1 Assistant de Service Social
- 1 CESF
- 1 Coordinateur
- 1 Agent de maintenance

Appartement Relais - Habitat Jeunes

Public accueilli :



Avec enfants de moins de 3 ans



Capacités :

2 places

Public concerné :

Jeunes de 18 à 30 ans

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes

Typologie des logements :

T1

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : ressources permettant d'avoir accès à un logement autonome à la fin de la prise en charge en ALT (RSA, ARE, Revenus liés au travail...)
- ✓ Pas de situation d'endettement non maîtrisée sauf si des démarches de dossier de surendettement sont déjà engagées
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

15 % des revenus à l'entrée dans le logement

Modalités d'accompagnement :

- L'accès aux droits
- La gestion budgétaire
- La recherche de logement

Equipe :

- 1 CESF
- 1 Educateur Spécialisé

Appartement Relais - I.F.I.I.P

Public accueilli :



Capacités :

11 appartements

Public concerné :

Public du PDALHPD à partir de 25 ans sans limite d'âge (Justice, Pathologies médicales chroniques si suivi médical en place, personnes victimes de violences, addictions et troubles psychiatriques si suivi médical en place)

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

Du studio au T3

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : RSA, ASS, AF, ARE et autre
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Forfait en fonction de la typologie de l'appartement

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Emploi et formation
- Présence professionnelle

Missions :

Notre association créée en 1997, sous l'impulsion de psychologues et de travailleurs sociaux, intervient sur des champs de l'action sociale, de l'insertion professionnelle et de la connaissance des problèmes inhérents aux publics en difficulté.

Equipe :

- 1 Directeur
- 1 CESF
- 1 homme toutes mains
- 1 secrétaire
- 1 comptable

Appartement Relais - L'Avitarelle

Public accueilli :



Capacités :

28 logements

Public concerné :

Personne / famille en difficulté sociale, financière ou administrative ponctuelle.
Public ciblé par le PDALHPD, orienté par les travailleurs sociaux des organismes agréés dans le cadre du FSL via le SIAO34.

Type d'hébergement :

Appartements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes et meublés

Typologie des logements :

Du studio au T5

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Conditions de ressources : ressources suffisantes pour assurer la participation financière

Participation financière :

- Participation financière pour l'occupation d'un logement assuré
- Dépôt de garantie
- Paiement des consommations (électricité, gaz)

Modalités d'accompagnement :

- Favoriser un accès / un retour rapide à un logement autonome et pérenne, par une solution « transitoire » d'hébergement et un accompagnement social. La mise à disposition d'un logement permet de vérifier la bonne adéquation entre les demandes et les capacités des bénéficiaires
- Permettre à la personne de comprendre et s'approprier pleinement ses droits et devoirs de locataire
- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Soutien à la parentalité
- Vie sociale et culturelle

Missions :

Le Service Logement Autonome propose deux accompagnements vers le logement, dans le cadre d'un Appartement – Relais ou d'une Intermédiation Locative (sous-location).

Les personnes accompagnées sont des personnes seules ou des familles qui rencontrent des difficultés à accéder et à gérer un logement pour des raisons plurielles (revenus fragiles, de bas et/ou sans appui d'un garant, en situation « d'absence de logement » ou d'expulsion, difficultés sociales en lien avec des problèmes familiaux, de santé, d'endettement, d'addiction..., isolement social, degrés différenciés de connaissance et d'accès aux droits).

La personne doit cependant être dans des capacités à occuper un logement, et ainsi :

- Disposer d'un niveau de ressources suffisant pour faire face aux frais liés au logement – l'accès aux différents dispositifs se fait sur conditions (seuil plancher) de ressources financières,
- Présenter des dispositions favorables pour accéder à un logement autonome et définitif (« être locataire ») ; ces dispositions s'entendent en termes de capacités structurelles permettant de gérer malgré des difficultés conjoncturelles, mais également de volonté et souhait d'être autonome, durablement, dans un logement « à son nom »,
- Adhérer à l'accompagnement social inhérent à la mesure – un contrat d'accompagnement social est également signé.

Equipe :

La personne accompagnée est au cœur de son accompagnement et pleinement actrice de son projet personnalisé, tant dans les décisions que les objectifs définis, ou encore les engagements pris et tenus. Elle bénéficie d'un accompagnement individualisé qui s'articule autour :

- **Du référent** : chaque personne a un référent, travailleur social du service, en charge de la co-élaboration, de la coordination et du suivi du PASP. Chaque professionnel de l'équipe intervient sur l'ensemble des mesures proposées ;
- **De l'équipe du service Logement Autonome** : l'équipe est composée de travailleurs sociaux liant des compétences éducatives, techniques et sociales à la fois variées et complémentaires (CESF et AS). La richesse même de ces différents profils doit permettre des analyses et des échanges d'une grande ouverture lors des réunions hebdomadaires. Les remplacements ou « l'appui » des collègues autorisent des contacts directs avec l'ensemble des familles prises en charge sur le service ;
- **Du personnel technique** : une des originalités de notre action réside dans l'implication du personnel technique dans l'accompagnement des personnes. Aussi, toute intervention au sein d'un appartement doit être levier d'accompagnement et l'occasion d'un apprentissage spécifique pour la personne au service de son « autonomie d'habitant ». Cette modalité d'intervention doit être structurée et le personnel technique accompagné dans cette mission.

Cette équipe est ponctuellement renforcée, en partenariat avec l'UMIPPP, d'un infirmier psychiatrique qui intervient à la demande du service dans l'accompagnement des personnes accueillies. Il apporte à l'équipe de manière ponctuelle un éclairage spécifique lors de l'étude de certaines situations.

Appartement Relais - La Clairière

Public accueilli :



Suivant le règlement de copropriété

Capacités :

24 appartements dont 2 studios accessibles aux personnes à mobilité réduite (2 à 4 places)

Public concerné :

Femmes ou familles en difficulté sociale, en rupture d'hébergement, ayant besoin d'accompagnement social avant d'accéder à un logement de droit commun

Type d'hébergement :

Appartements en diffus sur Montpellier et agglomération

Modalités d'accueil :

Logements autonomes dans le parc privé

Typologie des logements :

Du studio au T3

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : ressources suffisantes pour s'acquitter d'un forfait hébergement ou d'un résiduel de loyer
- ✓ Droits administratifs ouverts

Participation financière :

- ✓ Forfait pour les logements bénéficiant de l' ALT
- ✓ Différentiel entre loyer, charges et allocation logement pour les autres appartements

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement social en lien avec le travailleur social de secteur à l'origine de l'orientation initiale.
- Accompagnement de la structure centré sur gestion de la vie quotidienne, soutien budgétaire, savoir « habiter », droits et devoirs des locataires, intégration dans l'environnement, recherche d'un logement définitif en parc public ou privé.

Missions :

Proposer un hébergement temporaire à des femmes ou familles en difficulté sociale ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif leur permettant à terme de retrouver les conditions du droit commun et un logement pérenne.

Equipe :

- 3 travailleurs sociaux
- Personnel administratif et technique mutualisé

Appartement Relais - Le Refuge

Public accueilli :



Capacités :

10 places

Public concerné :

Personnes âgées de 18 à 25 ans. Jeunes femmes/hommes victimes d'homophobie ou de transphobie familiale et/ou sociétale. Public avec des problématiques associées à l'errance, accentuées par l'isolement et un mal-être psychologique lié au rejet parental et à de la violence :

- Dépendance : toxicomanie, alcoolisme
- Prises de risques, prostitution
- Troubles psychologiques

Type d'hébergement :

5 appartements-relais regroupés dans un même immeuble
1 appartement-relais sur le quartier Antigone

Modalités d'accueil :

Chaque appartement accueille 2 personnes (sauf studio et appartement Antigone) ils sont tous équipés d'une cuisine et salle de bain

Typologie des logements :

1 studio et 5 T2

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Admission sur dossier SIAO ou ligne d'urgence de l'association 06 31 59 69 50 (7j/7 24h/24)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Pas de condition exigée

Participation financière :

- 50 € de caution
- 30 €/mois si peu de ressources ou 10 % des ressources à partir de 300 €

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement social :

- Accès aux droits
- Gestion budgétaire
- Travail en lien avec la mission locale pour l'emploi et la formation
- Accès au logement autonome
- Vie sociale et culturelle
- Accompagnement psychologique

Missions :

Accompagner et héberger des jeunes gay, lesbiennes et Trans identitaires en situation d'errance, ou en questionnement identitaire

Equipe :

- Directeur
- 1 Psychologue
- 1 CESF
- 20 Bénévoles
- 1 responsable de l'accueil de jour
- 1 intervenante de l'UMIPPP
- 2 services civiques

Appartement Relais - S.U.S

Public accueilli :



Capacités :

**16 logements dont 1 logement accessible
aux personnes à mobilité réduite**

Public concerné :

Public prioritaire du PDALHPD

Type d'hébergement :

Hébergements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes

Typologie des logements :

Du studio au T4

Durée d'hébergement :

Contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : ressources pérennes (PF, RSA, Revenus d'activité...)
- ✓ Situation d'endettement : dossier Banque de France instruit
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire (CNI, livret de famille, 2 derniers avis d'imposition)

Participation financière :

15 % des ressources du ménage et une participation mensuelle de 20 € par personne aux charges

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Gestion budgétaire

Equipe :

- 1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- 1 Educateur spécialisé
- 1 poste d'Encadrement
- 1 Aide comptable
- 1 Factotum
- 1 poste de Logistique
- 1 Secrétaire de direction
- 1 Agent d'accueil

Missions :

L'hôtel social est une modalité des centres d'hébergement d'urgence (CHU). Il se distingue cependant du CHU de base par le fait qu'il offre de réels espaces privés pour chaque famille ou personne (chambres d'un ou deux lits au lieu de dortoirs), et propose des conditions décentes de confort, des équipements sanitaires et de cuisines privés ou communs à quelques familles.

Public accueilli :

Personnes relevant du PDALHPD, prioritairement des familles démunies de logement ou « en risque de se retrouver à la rue ».

Durée de séjour :

Une nuit à quelques mois (trois mois maximum).

Contractualisation :

Signature d'un contrat d'hébergement entre l'intéressé et le travailleur social de l'hôtel social : définissant les objectifs prioritaires, le service orienteur demeure le référent social.

Hôtel Social La Mosson - ADAGES

Hôtel Social :

451 rue de l'Agathois
34080 Montpellier

Tel : 04.67.10.41.28

Fax : 04.67.10.42.79

Port : 06.79.24.21.28

@ : c.defoort@adages.net

Public accueilli :



Nombre de places :

22 places

Public concerné :

Personnes majeures dépourvues de logement, ayant des revenus et étant en capacité d'intégrer rapidement un logement autonome

Type d'hébergement :

Logements individuels

Modalités d'accueil :

Logements individualisés avec kitchenette et sanitaires

Typologie des logements :

Chambres, T1 et T2 d'une superficie allant de 12,70 m² à 24,90 m²
22 appartements regroupés dans un bâtiment de 4 étages sans ascenseur

Durée d'hébergement :

3 mois renouvelables 1 fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ L'endettement ne doit pas mettre en péril le budget afin que la personne puisse rapidement être en capacité de se reloger
- ✓ Personne en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Participation financière en pourcentage des revenus, allant de 15,74 % à 20,56 % selon la superficie du logement
+ Caution de 100 € à régler à l'entrée

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Soutien à la recherche de logement en partenariat avec la Maison du Logement
- Demande de logement social, SYPLO
- Constitution de dossier SIAO pour logement en IML et offre adaptée
- Dossier de recours DALO
- Dossier FSL « entrée dans les lieux »
- Partenariat avec les services orienteurs

Equipe :

- 1 Assistante de Service Social
- 1 Gestionnaire

Hôtel Social Les Iles Bleues - Gammes – Issue

Public accueilli :



Nombre de places :

**53 chambres dont une chambre adaptée
aux personnes à mobilité réduite**

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

Hébergements collectifs

Modalités d'accueil :

Chambres individuelles
Cuisine collective

Typologie des logements :

Chambres simples et chambres en duplex

Durée d'hébergement :

3 mois renouvelables

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : minima sociaux
- ✓ Pas de dette
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

- Chambre simple : 4,5 €/nuit + 1,5 €/nuit par enfant
- Chambre duplex : 5,5 €/nuit pour une personne ; 6,75 €/nuit pour deux personnes + 10 €/mois de réserve

Modalités d'accompagnement :

- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Accès au logement autonome

Missions :

Accompagnement vers le logement autonome.

Equipe :

- 1 chef de service
- 1 travailleur social
- 2 techniciens logement
- 3 veilleurs

ALT FJT – HABITAT JEUNES

Public accueilli :



Nombre de places :

11 places ALT FJT

Public concerné :

Personnes isolées. Il s'adresse à des jeunes majeurs (18-29 ans) dans une dynamique d'insertion et ayant des ressources (Garantie Jeune, formation, stage, salaire)

Type d'hébergement :

Semi regroupé : logement autonome dans résidence collective (espace collectif à se partager)

Modalités d'accueil :

Espaces collectifs : cuisine + buanderie

Typologie des logements :

Studio T1 sur chaque résidence

Durée d'hébergement :

3 mois renouvelables une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO
+ Un entretien d'admission

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Ressources minimum : 400 €
- ✓ Plafond de ressources : 1 000 €
- ✓ Endettement : amendes, crédit à la consommation
- ✓ Situation administrative : régularisée

Participation financière :

- Dépôt de Garantie : 110 €
- Adhésion : 20 €
- Participation mensuelle : 80 €

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle
- Autre

Missions :

L'Association Habitat Jeunes FJT propose des logements adaptés aux jeunes en situation d'insertion, outre le logement notre projet vise la prise d'autonomie dans les principes de l'Education Populaire.

Notre accompagnement est individuel mais aussi collectif par la mise en œuvre d'actions de citoyenneté, d'accès aux droits, prévention ETC...

Equipe :

- 1 gestionnaire
- 1 animateur
- 1 travailleur social
- 1 gardien présent en soirée

HEBERGEMENT POUR DEMANDEURS D'ASILE

- ❖ Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile 140
- ❖ Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile 144

Missions :

Dispositif destiné à accueillir à titre transitoire des demandeurs d'asile préalablement à leur admission en CADA, des demandeurs ne pouvant bénéficier ni d'un hébergement en CADA, ni du versement de l'allocation demandeurs d'asile (ADA), notamment ceux qui sont placés en procédure prioritaire (article L723-1 du CESEDA), à titre exceptionnel et transitoire (pendant une durée limitée) des personnes sortant de CADA sans autre solution d'hébergement.

Public accueilli :

Demandeurs d'asile, et à titre exceptionnel et transitoire, réfugiés ou déboutés sortant de CADA.

Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile L'Astrolabe ADAGES

HUDA L'Astrolabe :
61 bis Cours Gambetta
34000 Montpellier

Tel : 04.67.02.89.50

Public accueilli :



Nombre de places : 60 places HUDA

Public concerné :

Personnes en procédure de demande d'asile

Type d'hébergement :

Cohabitation dans des appartements en diffus sur Montpellier
25 chambres d'hôtel sur Montpellier
10 Apart'city sur Montpellier

Modalités d'accueil :

Chambres individuelles et espaces collectifs (cuisine, salle de bain, salon)

Typologie des logements :

Appartements dans le parc privé et public : T3, T4 et T5

Durée d'hébergement :

Le temps de l'instruction de la demande d'asile
+ 1 mois si la personne est déboutée du droit d'asile
+ 3 mois (renouvelable une fois) si la personne obtient le statut de réfugié

Modalités d'admission :

Personnes orientées par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Etre en demande d'asile

Participation financière :

Une participation financière est demandée uniquement aux personnes réfugiées (10 % de leurs ressources)

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement administratif, social et sanitaire
- Scolarisation des enfants

Missions :

Garantir de bonnes conditions d'accueil aux personnes pour la préparation de leur demande d'asile devant l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides) et la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile)

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- Directeur
- Chef de service
- Comptable
- Secrétaire coordinatrice/interprète serbo-croate et russe
- 8 travailleurs sociaux (assistante sociale, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale, technicien d'intervention sociale et familiale)
- 3 animateurs (santé ; culturel et sportif ; technique)

Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile Gammes – Issue

Public accueilli :



Nombre de places :

460 places

Public concerné :

Demandeurs d'asile

Type d'hébergement :

Hébergements temporaires

Modalités d'accueil :

Non renseigné

Typologie des logements :

Appartements diffus T2 à T4

Durée d'hébergement :

En fonction de la procédure d'asile

Modalités d'admission :

Orientation par l'OFII

Conditions administratives d'accès au dispositif :

✓ Ménage en demande d'asile

Participation financière :

Non

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement procédure de demande d'asile et global

Missions :

Assurer l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur dossier par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA, anciennement commission des recours des réfugiés).

Statut :

Établissement social relevant du Code de l'action sociale et des familles, avec un statut désormais distinct de celui du CHRS.

Public accueilli :

Demandeurs d'asile en cours de procédure de demande d'asile.

Durée de séjour :

Durée d'instruction du dossier des demandeurs d'asile par l'OFPRA ou par la Cour nationale du droit d'asile.

Forme d'habitat :

Structure collective ou logement diffus (appartements).

Mode de gestion :

Associations...

Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile L'Astrolabe ADAGES

CADA L'Astrolabe :
61 bis Cours Gambetta
34000 Montpellier

Tel : 04.67.02.89.50

Public accueilli :



Nombre de places : 195 places

Public concerné :

Toute personne en cours d'instruction d'une demande d'asile

Type d'hébergement :

Cohabitation dans des appartements en diffus sur Montpellier

Modalités d'accueil :

Chambres individuelles et espaces collectifs (cuisine, salle de bain, salon)

Typologie des logements :

Appartements dans le parc privé et public : T3, T4 et T5

Durée d'hébergement :

Le temps de l'instruction de la demande d'asile
+ 1 mois si la personne est déboutée du droit d'asile
+ 3 mois (renouvelable une fois) si la personne obtient le statut de réfugié

Modalités d'admission :

Personnes orientées par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Etre en demande d'asile

Participation financière :

Une participation financière est demandée uniquement aux personnes réfugiées (10 % de leurs ressources)

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement administratif, social et sanitaire
- Scolarisation des enfants

Missions :

Garantir de bonnes conditions d'accueil aux personnes pour la préparation de leur demande d'asile devant l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides) et la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile)

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- Directeur
- Chef de service
- Comptable
- Secrétaire coordinatrice/interprète serbo-croate et russe
- 8 travailleurs sociaux (assistante sociale, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale, technicien d'intervention sociale et familiale)
- 3 animateurs (santé ; culturel et sportif ; technique)

Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile L'Oasis - E. Claparède

CADA l'Oasis :
5 rue du Grand Erg
34500 Béziers

Public accueilli :



Nombre de places :

80 places dont 2 accessibles aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Toute personne en cours d'instruction d'une demande d'asile

Type d'hébergement :

Hébergements en cohabitation sur plusieurs pavillons (RDC + 1 étage), regroupés sur un même lotissement

Modalités d'accueil :

Accueil des familles sur leur lieu d'hébergement
Espace administratif sur un lieu dédié au centre des logements

Typologie des logements :

T3 et T4

Durée d'hébergement :

Variable selon la durée des procédures liées à l'asile. En moyenne 18 mois

Modalités d'admission :

Personnes orientées par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Etre en demande d'asile

Participation financière :

Aucune participation requise

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement juridique, social et administratif vers la santé et la scolarité
- Accompagnement vers la sortie
- Actions de prévention liées à la santé, l'économie sociale et familiale, et accompagnement à la citoyenneté
- Rédaction de courriers, animations individuelles et/ou collectives, aide aux transports
- Accès aux soins, à la culture et aux démarches administratives
- Soutien à la parentalité
- Soutien et aide alimentaire
- Aide aux diverses démarches liées à l'insertion sociale et professionnelle

Missions :

Accompagner les personnes dans leurs parcours de vie et dans toutes les démarches liées à la demande d'asile

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- 2 personnels cadre de direction
- 5 personnels socio-éducatif
- 1 homme d'entretien
- 1 femme de ménage

Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile Gammes – Issue

Public accueilli :

Demandeurs d'asile

Nombre de places :

120 places

Public concerné :

Demandeurs d'asile

Type d'hébergement :

Collectif

Modalités d'accueil :

Non renseigné

Typologie des logements :

Chambres partagées.

Durée d'hébergement :

Variable, jusqu'à l'obtention d'une décision définitive concernant la demande d'asile

Modalités d'admission :

Directive – OFII National

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Etre titulaire d'une attestation de demande d'asile et avoir accepté les conditions matérielles d'accueil

Participation financière :

Si revenus supérieurs au RSA.

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement administratif et médico-social

Missions :

L'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile ; l'accompagnement administratif/social/médico-social ; aide à la scolarisation des enfants ; gestion de la sortie

Equipe :

Non renseigné

Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile Elisa - Groupe SOS Solidarité

CADA Elisa :
18 rue Terral
34000 Montpellier

Public accueilli :



Nombre de places :

115 places – Tous les logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Toute personne en cours d'instruction d'une demande d'asile

Type d'hébergement :

Hébergements en diffus dans 20 appartements

Modalités d'accueil :

Chambres individuelles et espaces collectifs (cuisine, salle de bain, salon)

Typologie des logements :

Du T3 au T6

Durée d'hébergement :

Entre 6 et 12 mois

Modalités d'admission :

Personnes orientées par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Etre en demande d'asile

Participation financière :

Si la personne devient statutaire, participation à hauteur de 15 % de ses ressources si elle perçoit à minima le RSA

Modalités d'accompagnement :

Une équipe de 3 travailleurs sociaux accompagne chaque situation dans l'ensemble des démarches :

- Administrative
- Santé
- Scolarisation
- Insertion socio-professionnelle
- Cours de français
- Orientation sur les besoins vestimentaires et alimentaires...

Equipe :

- 1 secrétaire administrative
- 3 travailleurs sociaux
- 1 directeur adjoint
- 0,2 ETP agent de maintenance

Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile - La Cimade

Public accueilli :



Nombre de places : 90 places

Public concerné :

Toute personne en cours d'instruction d'une demande d'asile

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés et en diffus

Modalités d'accueil :

Foyer collectif : 55 places, chambres privatives (2 personnes par chambre) + espaces collectifs (machines à laver, salle de classe, cuisine)

Appartements diffus : 35 places, en cohabitation, cuisine à partager entre 2 entités familiales

Typologie des logements :

Foyer : chambres privatives (1 ou plusieurs par chambre selon la composition familiale)

Appartements : cohabitation

Durée d'hébergement :

Limitée à la durée de la procédure de reconnaissance du statut de réfugié (première demande + recours éventuel)

Modalités d'admission :

Personnes orientées par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Etre en demande d'asile

Participation financière :

Une participation est demandée pour les personnes reconnues réfugiées qui disposent de ressources

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits (asile)
- Accompagnement santé
- Accompagnement à la scolarité
- Vie quotidienne
- Accompagnement à la sortie

Missions :

La Cimade est attachée à la défense du droit d'asile. Le CADA est un outil très pertinent pour donner aux personnes en demande d'asile les meilleures chances pour que leur procédure se déroule dans de bonnes conditions. L'équipe du CADA s'efforce de placer au cœur de son projet le travail sur le dossier d'asile et notamment de l'émergence du récit de la personne.

Equipe :

- 6,5 ETP sur CADA

Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile ESPERAN THAU - Groupe SOS Solidarité

CADA Esperanthau :

18 rue Terral
34000 Montpellier

Public accueilli :



Nombre de places :

96 places – Tous les logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Toute personne en cours d'instruction d'une demande d'asile

Type d'hébergement :

Hébergements en diffus dans 20 appartements

Modalités d'accueil :

Chambres individuelles et espaces collectifs (cuisine, salle de bain, salon)

Typologie des logements :

Du T3 au T6

Durée d'hébergement :

Entre 6 et 12 mois

Modalités d'admission :

Personnes orientées par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Etre en demande d'asile

Participation financière :

Si la personne devient statutaire, participation à hauteur de 15 % de ses ressources si elle perçoit à minima le RSA

Modalités d'accompagnement :

Une équipe de 3 travailleurs sociaux accompagne chaque situation dans l'ensemble des démarches :

- Administrative
- Santé
- Scolarisation
- Insertion socio-professionnelle
- Cours de français
- Orientation sur les besoins vestimentaires et alimentaires...

Equipe :

- 1 secrétaire administrative
- 3 travailleurs sociaux
- 1 directeur adjoint
- 0,2 ETP agent de maintenance

HEBERGEMENT MEDICO-SOCIAL

❖ Lit d'Accueil Médicalisé	154
❖ Lit Halte Soins Santé	157
❖ Appartement de Coordination Thérapeutique	164

LIT D'ACCUEIL MEDICALISE (LAM)

Missions :

- Proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés et de participer à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies ;
- Apporter une aide à la vie quotidienne adaptée ;
- Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies ;
- Elaborer avec la personne un projet de vie et de le mettre en œuvre.

Public accueilli :

Personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, atteintes de pathologies lourdes et chroniques, irréversibles, séquellaires ou handicapantes, de pronostic plus ou moins sombre, pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être prises en charge dans d'autres structures.

Durée de séjour :

La durée du séjour n'est pas limitée et est adaptée à la situation sanitaire et sociale de la personne.

Mode de fonctionnement :

Elles sont ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tous les jours de l'année. Elles disposent d'une équipe pluridisciplinaire composée notamment d'infirmiers diplômés présents vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Lits d'Accueil Médicalisés - AERS

LAM :

22, rue Jules Guesde
34080 Montpellier
04 99 23 57 23
lam@aers-asso.fr

Public accueilli :



Nombre de places :

19 places (adaptés PMR)

Public concerné :

Les LAM accueillent des personnes majeures, sans domicile fixe (quelle que soit leur situation administrative) atteintes de **pathologies lourdes et chroniques irréversibles, séquellaires ou handicapantes, de pronostic plus ou moins sombre**, pouvant engendrer une perte d'autonomie **et ne pouvant être prises en charge dans d'autres structures**.

Sur le volet médical : pas de liste exhaustive des maladies admises. Les addictions, le handicap et les psychopathologies ne peuvent être envisagés qu'à titre de comorbidités et ne sont pas, à eux seuls, un motif d'admission.

Sur le volet social : la personne adhère au dispositif et à la prise en charge de soins proposée. L'équilibre et la mixité du groupe sont questionnées, ainsi que l'adéquation entre les locaux et la situation de la personne.

Modalités d'accueil :

Structure d'hébergement collective : espace de restauration, salle détente, laverie et jardin partagés.
Livraison des repas en liaison froide.

Typologie des logements :

Chambres et sanitaires individuels / 1 studio à destination des familles – Toutes adaptées aux PMR

Durée d'hébergement :

Pas de durée limitée

Type d'hébergement :

Structure regroupée

Modalités d'admission :

Admission directe (hors dispositif SIAO)

Dossier type à télécharger sur le site <http://www.sante-habitat.org/> :

- **Le volet médical**, renseigné par un médecin et **adressé au médecin LAM** : lam.medecin@aers-asso.fr
- **Le volet social** renseigné par un travailleur social, co-signé par la personne et adressé au chef de service des LAM : lam@aers-asso.fr

A réception, la complétude du dossier est vérifiée. Le médecin donne un premier avis médical. Des compléments d'information peuvent alors être demandés. Le médecin et le chef de service peuvent également aller rencontrer la personne et l'équipe de professionnels qui l'accompagne. Lorsqu'un avis favorable est prononcé par la commission d'admission, une visite LAM est proposée à la personne afin notamment de s'assurer son adhésion au dispositif. Le chef de service prononce l'admission.

Participation financière :

25 % des ressources de la personne (sont déduites : pensions alimentaires, dettes banques de France et autres)

Lits d'Accueil Médicalisés

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Aucune restriction administrative. Sous réserve :

- Du respect des critères règlementaires d'admission (absence de domicile et d'autres solutions d'orientation possibles)
- Et de l'équilibre de peuplement de la structure

Modalités d'accompagnement :

PRESTATIONS DE SOINS :

- Soins médicaux, paramédicaux
- Continuité des soins
- Produits pharmaceutiques
- Prévention/promotion de la santé
- Education thérapeutique
- Activités physiques adaptées
- Normes d'hygiène sanitaires
- Accompagnement fin de vie

INCLUSION SOCIALE ET QUALITES DE VIE :

- Prestations hôtelières (hébergement, restauration, blanchisserie, entretien et maintenance)
- Aide à la vie quotidienne
- Animations visant à : favoriser la qualité de vie, restaurer « l'image de soi », participer à la vie collective
- Soutien dans les démarches administratives et sociales (accès aux droits civiques et sociaux, accès aux soins et à la santé, accès au logement)

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- 1 service administratif et des services généraux mutualisés
- 1 agent d'accueil
- 1 chef de service
- Médecin
- Infirmiers
- Aides-soignants
- Educateur spécialisé
- animateur
- ASH...

Missions :

Les LHSS offrent une prise en charge médico-sociale temporaire à des personnes sans domicile qui ont besoin de soins ne nécessitant pas d'hospitalisation. Les LHSS sont des établissements médico-sociaux au sens du 9° du I de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles. Ils ne sont pas dédiés à une pathologie donnée. Au cours du séjour, une solution pour la sortie doit être recherchée : logement ordinaire, appartement de coordination thérapeutique, maison relais, centre d'hébergement et de réinsertion sociale...

Public accueilli :

Personnes sans domicile ayant besoin de soins sans relever d'une hospitalisation. Aucune condition administrative. Ouverts 24h/24h et 365 jours par an, les LHSS sont accessibles aux personnes handicapées.

Durée de séjour :

La durée prévisionnelle du séjour est de deux mois renouvelables, mais elle reste conditionnée à l'évolution de l'état de santé de la personne accueillie et de la possibilité d'une solution pour la sortie.

Contractualisation :

La personne s'engage dans une démarche de soin global et collabore avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. L'accompagnement proposé est contractualisé avec la personne qui adhère au dispositif, conformément à la loi du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale :

- ✓ Contrat de séjour (et/ou contrat d'occupation, contrat d'hébergement). Il n'ouvre ni de droit à l'aide personnelle au logement, ni de droit au maintien dans les lieux.
- ✓ Projet personnalisé (accompagnement élaboré avec la personne en fonction de ses besoins)
- ✓ Règlement de fonctionnement
- ✓ Livret d'accueil

Forme d'habitat :

La définition de l'implantation de ces structures reste souple. Selon les besoins, les lits peuvent être regroupés en un lieu unique ou installés dans différents sites, que ces derniers soient ou non exclusivement dédiés à cette activité. Toutefois sur un même site, le nombre de lits ne doit pas excéder 30 unités. Inclus dans une structure préexistante (CHRS par exemple), ils ne doivent pas représenter plus de 15 % de l'ensemble des lits de la structure sans jamais dépasser le nombre de 30.

Mode de fonctionnement :

La structure est composée d'une équipe pluridisciplinaire comprenant notamment un médecin et une infirmière.

Lit Halte Soins Santé - A.B.E.S

Public accueilli :



Nombre de places :

8 places dont 1 place accessible aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Personnes adultes nécessitant une prise en charge médico-sociale de type « soins à domicile » et ne relevant pas (ou plus) d'une hospitalisation

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés au sein d'une résidence implantée dans le centre-ville de Béziers, avec accès sécurisé
Etage entier réservé au dispositif LHSS

Modalités d'accueil :

Hébergements individualisés en semi-collectif

Typologie des logements :

Chambres individuelles équipées de kitchenette, sanitaires (salle de bain et WC) et poste de télévision

Durée d'hébergement :

Jusqu'à 2 mois renouvelables

Modalités d'admission :

Admission sur dossier médical et social

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Aucune condition exigée

Participation financière :

Aucune participation requise

Prestations :

- ❖ Repas livrés par société extérieure
- ❖ Bureaux médico-sociaux pour les rendez-vous et entretiens individuels
- ❖ Prise en charge lingerie, buanderie et ménage si nécessaire

Modalités d'accompagnement :

- Prise en charge médico-sociale
- Mise en place d'un parcours de soins de type « soins à domicile »
- Accès aux droits si besoin
- Accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Accompagnement dans l'environnement (réseau, partenariat associatif et/ou professionnels) en vue de préparer la sortie
- Recherche de solution adaptée pour la sortie du dispositif
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle 24H/24H, 7j/7 toute l'année

Missions :

Accompagnement médico-social visant le retour à l'autonomie sociale et la fin des soins ayant nécessité l'entrée dans le dispositif

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- Direction
- Médecin
- Psychologue
- Personnel administratif et de maintenance
- Infirmier Diplômé d'Etat
- Auxiliaire de vie
- Aide-soignant
- Travailleur social et surveillants de nuit

Lit Halte Soins Santé - ADAGES Regain

LHSS :

421, rue de l'Agathois
34 000 Montpellier

Tél : 04.67.10.42.70

Ligne directe :

04.67.10.42.75

Public accueilli :



Nombre de places :

13 places réparties sur 11 chambres dont 5 places accessibles aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Personnes majeures sans domicile (quelle que soit leur situation administrative), dont l'état de santé nécessite des soins (médicaux, infirmiers...) et/ou une période de repos, sans besoin d'hospitalisation + Personnes accompagnantes

Type d'hébergement :

13 lits en chambre simple ou double, regroupés sur le site du CHRS, accessibles pour la plupart aux personnes à mobilité réduite

Modalités d'accueil :

Chambres individuelles avec salle de bain

Espaces collectifs pour les repas (réfectoire) ; possibilité de repas en chambre sur prescription médicale

Typologie des logements :

Lits médicalisés, en chambre individuelle ou à 2, avec salle de bain attenante (télévision dans chaque chambre)

Durée d'hébergement :

Jusqu'à deux mois renouvelables

Modalités d'admission :

L'orientation se fait sur demande préalable de la personne avec demande médicale et sociale conjointes (hôpital, clinique, association, CORUS, Samu social, médecins du monde, médecins de ville, foyers...)

L'admission est prononcée par la directrice, après avis favorable du médecin et concertation de l'équipe pluridisciplinaire





Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Aucune condition exigée
- ✓ Les personnes peuvent connaître des situations administratives complexes, avec ou sans papiers, avec ou sans couverture sociale, avec ou sans ressources
- ✓ Les LHSS ne domicilient pas les personnes (gardent le même référent social qu'avant leur admission)

Participation financière :

Aucune participation requise

Prestations :

-   ❖ Réfectoire. Repas livrés par un traiteur (régimes alimentaires possibles). Possibilité de repas pris en chambre sur prescription médicale
-   ❖ Bureau médical + bureau de l'équipe pour les rendez-vous et entretiens individuels
- ❖ Service de ménage
- ❖ Service de lingerie (entretien par une entreprise du linge de lit)
- ❖ Salle polyvalente

Modalités d'accompagnement :

- **Prioritairement, un axe tourné vers les soins :**
 - Démarches santé, évaluation, bilans, examens, liaisons infirmières et médicales en intra et extra, coordination et articulation étroite avec les services de soins (CHU, CSAPA, spécialistes...), hygiène, consultations médicales, laboratoire...
 - Actions de promotion de la santé
- **Egalement un axe tourné vers le quotidien :**
 - Soutien à la vie quotidienne (hygiène, image de soi, linge, courses...)
 - Animation des repas et des temps collectifs
 - Gestion et travail dans les chambres
 - Accompagnements physiques
- **Un axe tourné vers l'accès aux droits :**
 - Démarches sociales, ouverture de droits
 - En lien avec le service social orienteur, recherche de solutions de sortie des LHSS, afin d'éviter le plus possible les ruptures dans le parcours quand la personne est médicalement sortante
- **Un axe tourné vers le lien social :**
 - Activités (sorties...)
 - Atelier hebdomadaire cuisine
 - Animations Esthétique-prendre soin de soi (animatrice une fois par quinzaine)
 - Ateliers, sorties, cartes médiathèque, infos culture du cœur, sports solidaires...

Missions :

Les Lits Halte Soins Santé constituent une modalité de prise en charge globale, en un lieu spécifique, de personnes sans domicile, quelle que soit leur situation administrative. Cette structure articule fortement une dimension sociale et une dimension de soins et de prévention ; elle ne se substitue à aucune catégorie de structure sanitaire, médico-psychosociale ou sociale existante. Les LHSS ne sont en aucun cas une alternative à l'hospitalisation. Ils ne disposent pas des moyens techniques des services hospitaliers. Déroger à cette règle ferait courir aux patients des risques graves. C'est pourquoi tout patient nécessitant une hospitalisation sera obligatoirement dirigé vers l'hôpital (décision prise par le médecin des LHSS). Les personnes sont admises à leur demande. Pour les sorties contre avis médical, les personnes doivent signer une décharge. Des exclusions peuvent être prononcées pour non-respect du règlement, et après plusieurs recadrages. L'équipe se préoccupe du parcours des personnes et travaille, parallèlement aux soins à une réorientation sociale. Mais, il se peut que faute de places trouvées, la sortie se fasse vers la rue ou le retour au squat, situation rare mais qui peut se produire.

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- 1 directrice à temps partiel
- 1 médecin
- 1 infirmière coordinatrice
- 1 temps partiel d'infirmier
- 1 CESF
- 1 animatrice à temps partiel
- 2 Aides Médico-Psychologiques
- 1 agent d'entretien
- Mutualisation des services du CHRS : Permanence éducative de 7h à 21h, 7j/7, 365j/an + veilleurs de nuit

Intervenants réguliers :

- Santé globale (médecin psychiatre, infirmiers pour des actions de prévention)
- Unité Mobile Intersectorielle de Psychiatrie pour les populations en situation de Précarité
- Ostéopathes humanitaires
- Infirmières libérales
- Laborantins
- Kinésithérapeutes

Lit Halte Soins Santé - S.U.S

Public accueilli :



Nombre de places :

**8 places dont 1 à 2 places accessibles
aux personnes à mobilité réduite**

Public concerné :

Personne sans domicile, poursuite de soins

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés

Modalités d'accueil :

Hébergements individuels ou en cohabitation

Typologie des logements :

Studios

Durée d'hébergement :

Jusqu' à 2 mois renouvelables

Modalités d'admission :

Admission sur dossier en fonction des places disponibles

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Aucune condition exigée

Participation financière :

Aucune participation requise

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux soins médicaux et/ou paramédicaux
- Suivi social
- Le but étant d'éviter les complications médicales ou le renoncement aux soins

Missions :

Recherche de solutions pérennes à la prise en charge de SDF post-hospitalisation pour permettre la continuité des soins et ensuite trouver une sortie du dispositif adaptée.

Equipe :

- 0.50 ETP Travailleur social
- 0.80 ETP Infirmière IDE
- 0.80 ETP Auxiliaire de vie
- 0.20 ETP Médecin coordonnateur
- 0.20 ETP Animatrice
- 0.25 ETP Factotums
- 0.30 ETP Agent d'entretien
- 0.40 ETP Agent d'accueil
- 0.20 ETP Agent administratif
- 0.20 ETP Aide comptable
- 0.80 ETP Veilleur de nuit
- 0.20 ETP Logisticien
- 1 Psychologue en libéral

APPARTEMENT DE COORDINATION THERAPEUTIQUE (ACT)

Missions :

Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) sont devenus, depuis les lois du 2 janvier 2002 rénovant l'Action sociale et médico-sociale et du 17 janvier 2002 de modernisation sociale, des institutions médico-sociales financées par l'Assurance-maladie, et autorisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ils proposent un suivi médico-social à des personnes atteintes de pathologies chroniques invalidantes en situation de fragilité psychologique et sociale. Un suivi individualisé est proposé dans le but de :

- ✓ Favoriser la poursuite d'une démarche de soins
- ✓ Accompagner les personnes au quotidien dans toutes les démarches visant à favoriser leur (ré)insertion et leur autonomie
- ✓ Préparer l'accès à un logement autonome et/ou adapté

Public accueilli :

Les ACT accueillent des personnes majeures isolées, atteintes de pathologies chroniques sévères et en situation de fragilité psychologique et sociale.

Durée de séjour :

Les ACT proposent un hébergement à titre temporaire. La durée du séjour est définie par l'établissement en lien avec la personne accueillie sur la base de son projet de séjour personnalisé.

Contractualisation :

La personne s'engage dans une démarche de soin global et collabore avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. L'accompagnement proposé est contractualisé avec la personne qui adhère au dispositif, conformément à la loi du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale :

- ✓ Contrat de séjour (et/ou contrat d'occupation, contrat d'hébergement). Il n'ouvre ni de droit à l'aide personnelle au logement, ni de droit au maintien dans les lieux.
- ✓ Projet personnalisé (accompagnement élaboré avec la personne en fonction de ses besoins)
- ✓ Règlement de fonctionnement
- ✓ Livret d'accueil

Appartement de Coordination Thérapeutique - AERS

ACT : L'EMBellIE

757 avenue Villeneuve
d'Angoulême
34070 Montpellier

Tél : 04.67.10.80.50

@ : v.saucourt@aers-asso.fr

Public accueilli :



Nombre de places :

**40 places dont 6 dédiées sortants de
prison IRP Toulouse.
14 places accessibles aux personnes à
mobilité réduite**

Public concerné :

Personnes majeures atteintes de maladies chroniques, en situation de fragilité psychologique et sociale, nécessitant des soins et un suivi médical, en raison de maladies graves et/ou invalidantes.

Type d'hébergement :

Appartements individuels en diffus

Modalités d'accueil :

Lieu ressource incluant les bureaux et une salle d'activités collectives

Typologie des logements :

Studios, F1 et F3

Durée d'hébergement :

Définie avec la personne hébergée sur la base de son projet individuel. Pas de durée maximale de prise en charge.

Modalités d'admission :

Admissions directes ne relevant pas du SIAO.

Dossier d'admission (volets médical et social) à télécharger sur le site <https://www.sante-habitat.org>

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Pas de conditions de ressources

Pas de condition de régularité sur le territoire mais présence > 3 mois (éligibilité à l'AME)

Participation financière :

10 % du forfait hospitalier soit 2 € par jour + dépenses I

Modalités d'accompagnement :

Prise en charge globale de la situation par un accompagnement hebdomadaire individuel (consultations médicales et para médicales, activités physiques adaptées) et collectif (ateliers prévention santé, musicothérapie, groupes de paroles, activités diverses intérieures ou extérieures).

La personne s'engage dans une démarche de soin global et collabore avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

Missions :

Héberger temporairement des personnes atteintes de maladies chroniques, en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi, la coordination des soins et l'observance des traitements, et permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion

Equipe :

- Encadrement (directrice, chef de service)
- Agent administratif
- Personnel médical et paramédical (médecin coordonnateur, infirmiers, aides médico psychologiques, psychologue clinicienne)
- Educateurs spécialisés,
- Professeur d'activités physiques adaptées.

Appartement de Coordination Thérapeutique - ANPAA 34

ACT :

59 avenue de Fès
Résidence H. BERTIN SANS –
Bâtiment C
34080 Montpellier

Tél : 04.99.77.10.77

Fax : 04.99.77.14.33

@ : anpaa34@anpaa.asso.fr

Public accueilli :



Nombre de places :

13 places dont 1 place accessible aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Personnes majeures souffrant de pathologies chroniques et invalidantes, en précarité sociale et fragilité psychologique.

Type d'hébergement :

Logements regroupés

Modalités d'accueil :

Chambres individuelles
Espaces collectifs (salon, cuisine, buanderie)

Typologie des logements :

4 studios, 2 villas (4 et 5 places)

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables

Modalités d'admission :

Admission directe

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Aucune condition exigée

Participation financière :

Aucune participation requise

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle

Missions :

Accès aux soins et retour à l'autonomie sociale et ou professionnelle

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- 1 chef de service
- 1 éducateur spécialisé
- 2 infirmiers
- 1 maitresse de maison
- 1 psychologue
- 1 médecin

Centre Thérapeutique Résidentiel Le Kaléidoscope - ANPAA 34

Le Kaléidoscope :

Domaine La Vineuse
Av.de Maguelone
34970 Maurin

Public accueilli :



Nombre de places :

12 places dont 1 place accessible aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Personnes majeures souffrant d'addictions, en démarche de soin

Type d'hébergement :

Logements regroupés

Modalités d'accueil :

Chambres individuelles
Espaces collectifs

Typologie des logements :

Chambres individuelles

Durée d'hébergement :

Durée de la prise en charge, 18 mois maximum

Modalités d'admission :

Sur demande du travailleur social ou du centre de soin

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Etre en démarche de soin
- ✓ Accueil à la sortie de sevrage
- ✓ Post-cure

Participation financière :

10 % des revenus

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement global :

- Médical
- Social
- Psychologique

Missions :

Consolidation de l'abstinence
Accompagnement vers l'autonomie

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- 1 chef de service
- 1 maîtresse de maison
- 1 infirmière
- 3 moniteurs-éducateurs
- 1 éducateur spécialisé
- 2 veilleurs de nuit
- 1 médecin
- 1 psychologue

Appartement de Coordination Thérapeutique Relais AMT Arc en Ciel

Public accueilli :



Nombre de places :

6 places

Public concerné :

Personnes majeures ayant des conduites addictives, en démarche de soins. Orientation de postcure.

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements individuels

Typologie des logements :

Studios

Durée d'hébergement :

1 an renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Admission directe par courrier motivé par la personne + dossier médical et social à adresser à la chef de service.
2 entretiens d'évaluation lorsqu'une candidature est retenue et qu'une place va être disponible.

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Conditions de ressources : minima sociaux (RSA, etc.)

Participation financière :

10 % des ressources + 20 € par mois (charges)

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement individualisé
- Soutien dans sa démarche de soins
- Accès aux droits, accompagnement vers l'emploi et/ou formation
- Préparation à la sortie avec accompagnement vers une solution adaptée (hébergement, logement, structure de soins ...)

Equipe :

- L'équipe du CSAPA
- Personnel détaché pour les ATR
- 2 éducateurs-spécialisés à mi-temps
- 1 mi-temps d'assistante de service social
- 1 mi-temps de psychologue

Appartement Coordination Thérapeutique Entr'acte Groupe SOS Solidarité

Public accueilli :



Nombre de places :

8 places

Public concerné :

Toute personne désireuse de s'engager sur la voie de l'insertion et de l'autonomie : personne sevrée, abstinente, ou poursuivant un traitement médical de substitution ou de soutien. Pour personnes ayant suffisamment stabilisé leur problématique d'addiction pour séjourner seules, et les personnes entrées dans un processus de soin.

Type d'hébergement :

Hébergements en diffus sur la ville de Montpellier

Modalités d'accueil :

Appartements individuels

Typologie des logements :

Studios

Durée d'hébergement :

De un mois à un an (maximum 2 ans)

Modalités d'admission :

Admission directe après candidature par courrier

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : RSA ou équivalent
- ✓ Endettement : à voir selon la situation
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

% différents en fonction des ressources et d'autres variables (endettement...)

Modalités d'accompagnement :

- Entretiens individuels de référence, suivi médical, psycho-éducatif et social
- Soutien à l'élaboration de projets individuels, orientation et accompagnement

Missions :

Accueil et hébergement / Evaluation / Observation et orientation / Soins et accompagnement individuel

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- Administration
- Educateur / Moniteur-Educateur
- Médecin / Infirmiers
- Psychologues
- Surveillants de nuit...

Hébergement de transition Entr'acte Groupe SOS Solidarité

Public accueilli :



Nombre de places :

8 places

Public concerné :

Personnes majeures en demande d'une pause, d'un temps de repos et de réflexion, pour mieux préparer et amorcer le soin. Egalement, personnes en démarche de soins en posture, communauté thérapeutique ou appartement thérapeutique, lorsqu'un séjour de rupture est nécessaire.

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés dans une villa située sur la commune de Castelnau-le-Lez

Modalités d'accueil :

Chambres individuelles et espaces collectifs

Typologie des logements :

Chambres

Durée d'hébergement :

Pour un accueil d'urgence ou de transition, dans le cadre de séjours contractuels de quatre semaines

Modalités d'admission :

Entr'acte est un lieu d'élaboration d'une dynamique amorcée dès la demande d'admission de la personne. C'est pourquoi les demandes d'admission sont traitées rapidement et la procédure d'admission simplifiée :

- Rédaction d'une lettre de motivation à envoyer par voie postale, fax ou mail.
- Premier entretien téléphonique après réception d'un courrier de présentation de l'établissement.
- Lorsque l'admission est possible, maintien du lien téléphonique avec la personne jusqu'à son arrivée.

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Aucune condition exigée

Participation financière :

Gratuité des soins

Prestations :



- ❖ Pièces à vivre communes
- ❖ Salle de sport
- ❖ Bureaux éducatifs

Modalités d'accompagnement :

- Entretiens individuels de référence, suivi médical, psycho-éducatif et social
- Soutien à l'élaboration de projets individuels, orientation et accompagnement
- Groupes de parole
- Loisirs (randonnée, vélo, informatique, bricolage...), séances de sport
- Participation et implication dans la vie collective

Missions :

Entr'acte est un centre d'hébergement pour adultes souffrant d'addiction et dont le parcours de soins nécessite un hébergement adapté pour un temps donné.

Il s'agit d'un lieu de vie structurant, d'intégration et de convivialité, propice à une vie en groupe tout en préservant l'intimité de chacun.

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- Administration
- Educateur / Moniteur-Educateur
- Médecin / Infirmiers
- Psychologues
- Assistant de service social
- Conseiller
- Surveillants de nuit

LOGEMENT

ADAPTE

❖ Intermédiation Locative	176
❖ Sous-Location sans Bail Glissant	196
❖ Résidence Sociale	201
❖ Résidence Sociale Jeunes	208
❖ Foyer de Travailleurs Migrants	218
❖ Maison Relais – Pension de Famille	223
❖ Résidence Accueil	246
❖ Sous-Location avec Bail Glissant	251
❖ Mandat de Gestion	277

Définition :

Mobilisation de logements par des organismes à des propriétaires privés qui les louent en vue de les sous-louer à des ménages défavorisés. C'est l'organisme intermédiaire qui est locataire en titre et le ménage est sous-locataire.

Missions :

Rôle de médiation envers les propriétaires bailleurs pour permettre l'accueil de ménages défavorisés tant en ce qui concerne leur solvabilité que leur accompagnement social. Cet intermédiaire permet d'une part, le paiement du loyer au propriétaire et peut, d'autre part, prendre en charge un éventuel différentiel entre le loyer réel et celui supporté par l'occupant.

Public accueilli :

Ménages défavorisés, en difficulté d'insertion économique, sociale, administrative.

Critères d'accès IML dans le département de l'Hérault :

- Ménages hébergés à l'hôtel
- Ménages en structures d'hébergement ou ALT (Allocation Logement Temporaire). Sont concernés : hébergement d'urgence, de stabilisation, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, appartement-relais, hôtel social, résidence sociale, résidence sociale jeunes, foyer travailleurs migrants.
- Ménages en risque d'expulsion, au stade de l'assignation.
- Ménages en logement insalubre, avec un arrêté d'insalubrité.
- Ménages reconnus prioritaires DALO. Le ménage ne perd pas sa priorité DALO en accédant à de l'IML mais la perd s'il refuse la proposition de relogement qui lui est faite dans le cadre du DALO.
- Personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Durée de séjour :

18 mois.

Contractualisation :

Engagement contractuel au travers de la signature :

- D'un bail à l'entrée dans le logement ou d'un contrat d'occupation
- Du document action logement-ELH avec le travailleur social référent
- D'un règlement intérieur

Mode de gestion :

Associations...

Intermédiation Locative - ADAGES

IML :

Tél : 06.72.22.92.59

Public accueilli :



Capacités :

17 logements dont 2 accessibles aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Tout public répondant à un ou plusieurs critères de l'IML

Type d'hébergement :

Logements en diffus implantés sur la ville de Montpellier

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

studios, T2 , T3

Durée d'hébergement :

18 mois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Situation administrative à jour (avis d'imposition, pièce d'identité, sécurité sociale)
- ✓ Ressources variables : RSA, AAH, salaire, allocation chômage...

Participation financière :

Loyer déduit des aides au logement + Caution de 150 € à l'entrée dans le logement

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement social global selon les besoins et objectifs fixés à l'entrée dans le logement
- Travail sur le futur relogement

Equipe :

- 1 travailleur social sur le secteur de Montpellier

Intermédiation Locative - ADAGES

IML :

Tél : 06.72.22.92.59

Public accueilli :



Capacités :

2 logements

Public concerné :

Tout public répondant à un ou plusieurs critères de l'IML

Type d'hébergement :

Logements en diffus implantés sur la ville de Lunel

Modalités d'accueil :

Appartements entièrement équipés

Typologie des logements :

1 T1 (mezzanine) + 1 T2

Durée d'hébergement :

18 mois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Situation administrative à jour (avis d'imposition, pièce d'identité, sécurité sociale)
- ✓ Ressources variables : RSA, AAH, salaire, allocation chômage...

Participation financière :

Loyer déduit des aides au logement + Caution de 150 € à l'entrée dans le logement

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement social global selon les besoins et objectifs fixés à l'entrée dans le logement
- Travail sur le futur relogement

Equipe :

- 1 travailleur social sur le secteur de Lunel

Intermédiation Locative - A.E.R.S

IML :

22 rue Jules GUESDE
34080 Montpellier

Tél : 04.67.75.14.93

Public accueilli :



Capacités :

24 logements

Public concerné :

Accueil tout public

Ménages défavorisés, en difficultés économique, sociale, administrative

Personnes en attente de logement

Personnes sortantes de structures AHI (urgence, CHR, ALT), ayant une situation stabilisée, prêtes à accéder à un logement autonome

Personnes autonomes dans le logement (hygiène, gestion du budget...)

Type d'hébergement :

Logements en diffus implantés sur la ville de Montpellier

Modalités d'accueil :

Logements individuels meublés et équipés, à proximité des transports et des commerces

Typologie des logements :

Studios, T1 ou T2

Durée d'hébergement :

18 mois maximum

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources
- ✓ Situation administrative régulière

Participation financière :

Redevance fixée à 30 % des ressources + Droit à l'allocation logement

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement à l'entrée dans l'appartement et durant toute l'occupation du logement (gestion courante)
- Préparation et accompagnement des personnes à l'accès au logement autonome (aide à la prospection de logement...)
- Entretiens individuels
- Visites à domicile
- Accompagnements physiques

Equipe :

- 2 travailleurs sociaux
- 1 chef de service
- Services généraux et administratifs mutualisés

Intermédiation Locative - A.T.U

Public accueilli :



Capacités :

14 logements

Public concerné :

Accueil tout public (sauf personnes victimes de violences, prostitution) sans pathologie médicale chronique, sans addiction, sans trouble psychiatrique

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes meublés

Typologie des logements :

Studios, T1, T2

Durée d'hébergement :

3 mois renouvelables. 18 mois maximum.

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources
- ✓ Dettes acceptées si peu importantes et démarches engagées
- ✓ Situation administrative régulière

Participation financière :

Montant du loyer (AL compris) + Charges

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle

Equipe :

- Travailleurs sociaux

Intermédiation Locative - CLLAJ

Public accueilli :



Capacités :

11 logements

Public concerné :

Jeunes de 18 à 25 révolus

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements entièrement équipés

Typologie des logements :

4 Studios, 5 T2, 1 T2 bis

Durée d'hébergement :

3 mois renouvelables 6 fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Revenus supérieurs ou égaux à 470 €
- ✓ Très faible endettement
- ✓ Situation administrative régularisée
- ✓ Suivi obligatoire par un travailleur social ou la Mission Locale Jeunes

Participation financière :

Entre 290 et 470 €

Modalités d'accompagnement :

- Orientation vers les structures pour l'ouverture des droits
- Conseil budgétaire
- Orientation vers les structures pour l'accès aux droits
- Travail en collaboration avec la Mission Locale Jeunes pour l'emploi et la formation

Equipe :

- 1 coordinatrice / CESF
- 1 agent de gestion locative

Intermédiation Locative - Gammes - Issue

Public accueilli :



Capacités :

29 logements dont 1 studio accessible aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Personnes sortant d'hébergement ou d'hôtel
Ménages en risque d'expulsion locative
Ménages logés en habitat insalubre
Personnes victimes de violence
Ménages reconnus prioritaires DALO

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes

Typologie des logements :

Studios, T1, T2, T3

Durée d'hébergement :

De 3 à 18 mois maximum

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : RSA socle et RSA activité, AAH, salaires (avoir un minimum de 400 €)
- ✓ Dettes acceptées (dettes de loyer ou impayés concernant les charges d'électricité ou de chauffage) : montant en fonction des ressources. Mise en place d'un plan d'apurement des dettes et aide à la constitution d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire
- ✓ Droits ouverts

Participation financière :

Loyer réel moins l'allocation logement CAF

Montant de la participation demandée ne pouvant excéder 30 % des ressources des résidents

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Gestion locative du logement
- Instruction des dossiers SYPLO et DALO
- Aide à la recherche de solutions de sortie du logement transitoire

Missions :

Accompagner les ménages à l'entrée dans le logement et pendant la période d'occupation des logements
Préparer la sortie des ménages vers un logement pérenne.

Equipe :

- 1 responsable du dispositif IML
- 1 CESF chargé du suivi social des résidents

Intermédiation Locative - Habitat et Humanisme

Public accueilli :



Capacités :

3 logements

Public concerné :

Accueil tout public répondant aux critères de l'IML

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes dans le parc privé

Typologie des logements :

2 T4 et 1 T3

Durée d'hébergement :

18 mois maximum

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : Minima sociaux, salaires...
- ✓ Possibilité de dette (locative, crédit...) mais des démarches doivent être engagées pour les solder (plan d'apurement, dossier de surendettement ou MASP)
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire
- ✓ Prendre en considération les critères de l'IML

Participation financière :

Résiduel de loyer à régler après déduction de l'aide au logement

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement social global via le travailleur social de l'association :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation des professionnels
- Soutien dans la vie quotidienne via les bénévoles

Equipe :

- 1 Assistante de Service Social
- 1 CESF sur Montpellier

Intermédiation Locative - Habitat et Humanisme

Public accueilli :**Capacités :****11 logements****Public concerné :**

Accueil tout public répondant aux critères de l'IML

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes dans le parc privé

Typologie des logements :

2 studios, 2 T2, 3 T3

Durée d'hébergement :

18 mois maximum

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : Minima sociaux, salaires...
- ✓ Possibilité de dette (locative, crédit...) mais des démarches doivent être engagées pour les solder (plan d'apurement, dossier de surendettement ou MASP)
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire
- ✓ Prendre en considération les critères de l'IML

Participation financière :

Résiduel de loyer à régler après déduction de l'aide au logement

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement social global via le travailleur social de l'association :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation des professionnels
- Soutien dans la vie quotidienne via les bénévoles

Equipe :

- 1 CESF et 1 Animateur sur Montpellier (mutualisé avec la Pension de Famille)
- 1 Assistante de Service Social sur Béziers
- 1 Chargée de gestion locative

Intermédiation Locative - Habitat Jeunes

Public accueilli :



Capacités :

24 logements

Public concerné :

Jeunes de 18 à 30 ans, selon les critères IML

Type d'hébergement :

Appartements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

Studios

Durée d'hébergement :

18 mois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : minima sociaux
- ✓ Endettement : dettes acceptées en fonction de la situation (ressources suffisantes pour rembourser la dette)
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

30 % des ressources

Modalités d'accompagnement :

- Convention IML

Equipe :

- 1 CESF
- 1 Assistant de Service Social

Intermédiation Locative - L'Avitarelle

Public accueilli :



Sous condition : présentation
des papiers et carnet de santé

Capacités :

24 logements

Public concerné :

Personnes / familles autonomes en difficulté financière ou administrative ponctuelle répondant aux critères IML.
Publics prioritaires : Violence conjugale, Expulsion, Hôtel / hébergement, Insalubrité, DALO.

Type d'hébergement :

Appartements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

Du studio au T4

Durée d'hébergement :

6 mois, reconduction jusqu'à 18 mois maximum

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ DDCSPP, Régime de la sous-location du champ d'application de la loi n°89-462 du 06 juillet 1989 (article 8), Articles L 442-8-1 et L. 353-20 du CCH

Participation financière :

Règlement d'une redevance (loyer, charges)
Possibilité de percevoir l'Allocation au Logement
Dépôt de garantie (forfaitaire selon la taille du logement)

Modalités d'accompagnement :

- Promouvoir, soutenir et favoriser l'accès à un logement autonome
- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Vie sociale et culturelle

Missions :

Le Service Logement Autonome propose deux accompagnements vers le logement.

Les personnes accompagnées sont des personnes seules ou des familles qui rencontrent des difficultés à accéder et à gérer un logement pour des raisons plurielles (revenus fragiles, de bas et/ou sans appui d'un garant, en situation « d'absence de logement » ou d'expulsion, difficultés sociales en lien avec des problèmes familiaux, de santé, d'endettement, d'addiction..., isolement social, degrés différenciés de connaissance et d'accès aux droits).

La personne doit cependant être dans des capacités à occuper un logement, et :

- Disposer d'un niveau de ressources suffisant pour faire face aux frais liés au logement – l'accès aux différents dispositifs se fait sur conditions (seuil plancher) de ressources financières,
- Présenter des dispositions favorables pour accéder à un logement autonome et définitif (« être locataire ») ; ces dispositions s'entendent en termes de capacités structurelles permettant de gérer malgré des difficultés conjoncturelles, mais également de volonté et souhait d'être autonome, durablement, dans un logement « à son nom »,

Adhérer à l'accompagnement social inhérent à la mesure – un contrat d'accompagnement social est également signé.

Equipe :

La personne accompagnée est au cœur de son accompagnement et pleinement actrice de son projet personnalisé, tant dans les décisions que les objectifs définis, ou encore les engagements pris et tenus. Elle bénéficie d'un accompagnement individualisé qui s'articule autour :

- **Du référent** : chaque personne a un référent, travailleur social du service, en charge de la co-élaboration, de la coordination et du suivi du PASP. Chaque professionnel de l'équipe intervient sur l'ensemble des mesures proposées ;
- **De l'équipe du service Logement Autonome** : l'équipe est composée de travailleurs sociaux liant des compétences éducatives, techniques et sociales à la fois variées et complémentaires (CESF et AS). La richesse même de ces différents profils doit permettre des analyses et des échanges d'une grande ouverture lors des réunions hebdomadaires. Les remplacements ou « l'appui » des collègues autorisent des contacts directs avec l'ensemble des familles prises en charge sur le service ;
- **Du personnel technique** : une des originalités de notre action réside dans l'implication du personnel technique dans l'accompagnement des personnes. Aussi, toute intervention au sein d'un appartement doit être levier d'accompagnement et l'occasion d'un apprentissage spécifique pour la personne au service de son « autonomie d'habitant ». Cette modalité d'intervention doit être structurée et le personnel technique accompagné dans cette mission.

Cette équipe est ponctuellement renforcée, en partenariat avec l'UMIPPP, d'un infirmier psychiatrique qui intervient à la demande du service dans l'accompagnement des personnes accueillies. Il apporte à l'équipe de manière ponctuelle un éclairage spécifique lors de l'étude de certaines situations.

Intermédiation Locative - La Clairière

Public accueilli :



Suivant le règlement
de copropriété

Capacités :

**28 logements dont 1 logement accessible
aux personnes à mobilité réduite (4 places)**

Public concerné :

Femmes victimes de violences ; femmes, mères et familles hébergées à l'hôtel ; en risque d'expulsion ayant déjà entamé un parcours d'insertion ; en capacité d'occuper un logement autonome

Type d'hébergement :

Hébergements en diffus sur Montpellier et agglomération

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes, meublés ou non suivant les besoins

Typologie des logements :

Du studio au T3

Durée d'hébergement :

18 mois maximum

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : ressources suffisantes pour s'acquitter d'un logement de droit commun (Allègement de loyer possible en fonction des situations)
- ✓ Personnes suffisamment autonomes pour bénéficier d'un accompagnement social léger, centré sur la gestion du logement et le budget

Participation financière :

Différentiel entre loyer + charges et l'allocation logement

Modalités d'accompagnement :

- Gestion budgétaire
- Gestion du logement et des relations de voisinage
- Accompagnement au savoir habiter
- Soutien ponctuel dans les démarches administratives
- Recherche de logement définitif

Missions :

Proposer un logement adapté et accompagné à des femmes ou familles en rupture de logement, apporter un soutien dans la gestion du budget, du logement et de la vie quotidienne jusqu'à orientation vers une solution de logement définitive en parc public ou privé.

Equipe :

- 2 travailleurs sociaux
- Mutualisation du personnel administratif et technique de la structure

Intermédiation Locative – Pact Soliha Hérault

Public accueilli :



Capacités :

15 logements

Public concerné :

Accueil tout public répondant aux critères de l'IML

Type d'hébergement :

Appartements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes

Typologie des logements :

Du studio au T3

Durée d'hébergement :

18 mois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : prestations sociales, familiales, ou salaires
- ✓ Endettement : pas de condition
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

30 % des ressources

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle

Missions :

Déployer, sur l'ensemble du territoire, un socle commun d'interventions en faveur des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables sur deux axes : le maintien et l'accès dans le logement.

Equipe :

- 2 CESF
- 1 conseiller habitat
- 2 architectes

Intermédiation Locative - S.U.S

Public accueilli :**Capacités :****20 logements****Public concerné :**

- Personnes victimes de violence
- Personnes vivant dans un logement reconnu insalubre
- Personnes sortant d'une structure d'hébergement ou ALT
- Personnes hébergées à l'hôtel
- Personnes ayant subi une expulsion locative
- Personnes prioritaires DALO

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

Du studio au T4

Durée d'hébergement :

18 mois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : ressources pérennes (RSA, PF, ARE, Revenu d'activité...)
- ✓ Situation d'endettement : dossier Banque de France instruit
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Loyer résiduel après déduction APL + 20 € de charges par personne

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement global axé sur le logement, le budget, l'emploi, la parentalité, la santé et tous les champs de l'insertion

Equipe :

- Educateur spécialisé
- Agent d'accueil
- Logisticien
- Agent d'entretien
- Factotum
- Psychologue en libéral

SOUS-LOCATION

Définition :

Logements des parcs privés et publics mobilisés par les organismes qui louent des logements en vue de les sous-louer à des ménages défavorisés. Ces logements correspondent à la définition du logement de transition de la loi DALO du 5 mars 2007.

Missions :

Sécuriser la relation entre propriétaire (dans le parc public ou privé) et locataire par l'intermédiaire d'un tiers. L'objectif final de cette procédure est de faire accéder le sous-locataire à un statut de locataire.

Public accueilli :

Ménages défavorisés.

Durée de séjour :

Bail de sous-location à durée déterminée (12 mois) qui peut, soit glisser vers un bail classique, soit constituer une réponse temporaire avant l'accès à un autre logement.

Contractualisation :

Variable au regard des modes de fonctionnement des dispositifs.

Pour la sous-location sans bail glissant, une rencontre tripartite peut être organisée entre le Conseil Départemental ou Montpellier Métropole, l'opérateur et la personne, avec signature d'un contrat qui mentionne les objectifs et engagements respectifs.

Un contrat de sous-location à durée déterminée est signé entre l'association et la personne. Le bail peut soit glisser vers un bail classique et l'occupant devient alors locataire en titre si ce dernier respecte le règlement interne, soit constituer une réponse temporaire avec l'accès à un autre logement.

Mode de gestion :

Associations, CCAS...

Sous-Location sans Bail Glissant - Habitat et Humanisme

Public accueilli :



Capacités :

19 logements

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes et temporaires en sous-location simple dans le parc public et privé

Typologie des logements :

Du studio au T4

Durée d'hébergement :

12 mois renouvelables

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : minima sociaux, salaires...
- ✓ Possibilité de dette (locative, crédit...) mais des démarches doivent être engagées pour les solder (plan d'apurement, dossier de surendettement ou MASP)
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Résiduel de loyer à régler après déduction de l'aide au logement

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement social global via le travailleur social de l'association :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation des professionnels
- Soutien dans la vie quotidienne via les bénévoles

Equipe :

- 1 Assistante de Service Social
- 1 CESF sur Montpellier

Sous-Location sans Bail Glissant - Habitat et Humanisme

Public accueilli :



Capacités :

31 logements

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes et temporaires en sous-location simple dans le parc privé

Typologie des logements :

Du studio au T4

Durée d'hébergement :

12 mois renouvelables

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : minima sociaux, salaires...
- ✓ Possibilité de dette (locative, crédit...) mais des démarches doivent être engagées pour les solder (plan d'apurement, dossier de surendettement ou MASP)
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Résiduel de loyer à régler après déduction de l'aide au logement

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement social global via le travailleur social de l'association :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation des professionnels
- Soutien dans la vie quotidienne via les bénévoles

Equipe :

- 1 CESF et 1 Animateur sur Montpellier (mutualisé avec la Pension de Famille)
- 1 Assistante de Service Social sur Béziers
- 1 Chargée de gestion locative

Sous-Location sans Bail Glissant - Toits du Cœur

SLSBG :

Tél : 06.71.77.74.96

Public accueilli :



Capacités :

**38 logements dont 1 logement accessible
aux personnes à mobilité réduite**

Public concerné :

Public du PDALHPD

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes

Typologie des logements :

Du studio au T5

Durée d'hébergement :

6 à 12 mois renouvelable

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO, éventuellement sur proposition d'un service social

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : minima sociaux
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Différence entre le loyer (allocation comprise) et allocation logement

Modalités d'accompagnement :

- Visite à domicile ou entretien au moins une fois par mois par un accompagnateur bénévole
- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et vie culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle

Equipe :

- 1 animatrice bénévole
- 12 bénévoles accompagnateurs

Missions :

Offrir une modalité de logement collectif (associant logements privés et espaces collectifs) temporaire meublé à des personnes en difficulté sociale et/ou économique dans une catégorie spécifique de logements-foyers que constituent les résidences sociales.

Statut :

Il s'agit d'un logement foyer conventionné à l'APL, bénéficiant d'un agrément et construit obligatoirement autour d'un projet social à la différence des autres logements-foyers (Foyer de Jeunes Travailleurs et Foyer de Travailleurs Migrants).

Public accueilli :

Personnes en difficulté sociale et/ou économique ayant un besoin de logement temporaire lié à la mobilité ou dans l'attente d'un logement durable, en capacité d'occuper un logement autonome avec, si besoin seulement, un accompagnement léger.

Durée de séjour :

1 mois renouvelable sans limitation de durée mais vocation d'accueil temporaire rappelée généralement dans le projet social (accueil variant selon les situations entre 1 mois et 2 ans).

Contractualisation :

Engagement contractuel au travers de la signature :

- D'un contrat de résidence ou d'occupation
- D'un contrat de séjour
- D'un règlement intérieur

Forme d'habitat :

Logements meublés autonomes répondant aux normes d'habitabilité du Code de la construction et de l'habitation. Logements individuels et collectifs en habitat regroupé.

Résidence Sociale Les 4 vents - Gammes – Issue

627 rue Fontcarade
34 070 Montpellier

Tel : 04.67.58.52.35

@ : c.binet@gammes.org

Public accueilli :



Nombre de places : 58 logements

Public concerné :

Adultes de 18 à 35 ans

Type d'hébergement :

Regroupé en logements

Modalités d'accueil :

Logements équipés, meublés

Typologie des logements :

14 studios de 20 m² et 44 T1 de 30 m²

Durée d'hébergement :

24 mois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Ménages avec une situation administrative régulière et des ressources pérennes

Participation financière :

Loyer studio = 328,03 € et Loyer T1 = 438,70 €

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement vers le logement

Equipe :

- 1 travailleur social

Résidence Sociale Le Ponant Gammes – Issue

130 av. de Palavas
34 070 Montpellier

Tel : 07.86.77.10.28

@ :

c.binet@gammes.org

Public accueilli :



Nombre de places : 47 logements

Public concerné :

Public hommes, femmes isolées, couples, parents isolés autonomes

Type d'hébergement :

Regroupé en logement

Modalités d'accueil :

Logements équipés, meublés

Typologie des logements :

46 T1 et 1 T2

Durée d'hébergement :

24 mois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Ménages avec une situation administrative régulière et des ressources pérennes

Participation financière :

Loyer : 450,38 €

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement vers le logement

Equipe :

- 1 travailleur social

Résidence Sociale François Villon - Gammes – Issue

Bâtiment A
240 avenue de Lodève
34 080 Montpellier

Tel : 06.81.23.49.42
@ : c.binet@gammes.org

Public accueilli :**Nombre de places :****32 logements****Public concerné :**

Public hommes, femmes isolées, couples, familles monoparentales

Type d'hébergement :

Regroupé en logement, 32 studios équipés de kitchenette, lit, table et chaises, étagère

Modalités d'accueil :

Accès à une laverie et une salle de sport.
Bureau d'accueil au sein du bâtiment, avec accès internet.

Typologie des logements :

32 logements : 12 T1 bis de 28m² (24 places), 9 T1 de 24 m² (18 places), 11 T1 de 21 m² (11 places)
Soit 53 places au total

Durée d'hébergement :

24 mois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Avoir une autonomie suffisante pour occuper un logement
- ✓ Posséder un compte courant (pas uniquement un livret A)
- ✓ Avoir une demande de logement social en cours
- ✓ Ne pas avoir de dette financière
- ✓ Comportement compatible avec la vie en collectivité.
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire français et avoir ses droits ouverts
- ✓ Avoir des ressources régulières et suffisantes pour pouvoir s'acquitter de la redevance

Participation financière :

Loyer : 438,63 € hors EDF pour T1 de 24m² et 474,31 € hors EDF pour T1 bis de 28m²

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement au projet de relogement
- Gestion locative et sociale
- Animation de la vie sociale

Equipe :

- 1 directeur
- 1 coordinatrice et gestionnaire
- 1 CESF
- 1 agent d'entretien

Résidence Sociale Mas de Prunet - Adages

240 rue du Mas de Prunet
34070 Montpellier
Tel : 06.78.75.40.73
04.67.99.51.47
@ : masdeprunet @adages.net

Public accueilli :



Nombre de places :

75 T1 dont 23 réservés au SIAO
8 logements PMR

Public concerné :

Personnes isolées en capacité d'occuper un logement de façon autonome
Jeunes isolés en insertion professionnelle (premier emploi ou formation professionnelle)
Salariés handicapés

Type d'hébergement :

Logements en site regroupé

Modalités d'accueil :

T1 meublé avec kitchenette équipée.
Espace laverie (machine à laver et sèche-linge .)

Typologie des logements :

T1 de 21 m²

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelable 1 fois pour les publics orientés SIAO
1 mois par tacite reconduction pour les autres publics

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO pour le contingent Etat et commission d'attribution interne

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Ressources mensuelles souhaitées +/- 650 €
Ressources annuelles plafonnées PLAI (11 060 €)
Endettement toléré au cas par cas
L'ouverture des droits doit être effective

Participation financière :

Loyer : 468,70 € ouvre droit à l'APL/Mobili jeune pour les apprentis

Modalités d'accompagnement :

- Information et sensibilisation des résidants sur leurs droits et devoirs.
Information sur l'appropriation et usage du logement.
- Respect du voisinage et de l'environnement.
- Mise en place et suivi administratif des residents
- Participation à la mobilisation des acteurs santé, Pôle Emploi, Action Logement, CAF
- Gestion locative sociale
- Mise en œuvre du droit commun en vue d'un relogement définitif.

Equipe :

- ✓ 1 Moniteur d'atelier chargé de la maintenance
- ✓ 1 Gestionnaire locatif
- ✓ 1 Assistante Sociale

Missions :

Accueil des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle dans une résidence adaptée à leurs besoins avec des services d'ordre socio-éducatif.

Public accueilli :

Jeunes de 16 – 25 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle ; élargissement aux 25-30 ans mais de façon limitée.

Durée de séjour :

1 mois tacitement renouvelable sur une durée maximale de 24 mois.

Contractualisation :

Engagement contractuel au travers de la signature :

- D'un contrat de résidence ou d'occupation
- D'un contrat de séjour
- D'un règlement intérieur

Forme d'habitat :

Chambres ou logements et espaces collectifs dans un foyer intégré, ou dans un foyer-soleil combinant unité centrale avec services et espaces collectifs, et logements disséminés à proximité dans le diffus.

Mode de gestion :

Associations (dans la majorité des cas), CCAS.

Résidence Sociale Jeunes L'Alternance ADOMA

Résidence Sociale :

1 rue Christian Benoit
Zac Aftalion
34670 Baillargues

Tél : 04.67.10.78.92

Public accueilli :



Nombre de places :

34 places

Public concerné :

Jeunes majeurs en insertion professionnelle

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes meublés
Espaces collectifs et espaces services

Typologie des logements :

T1 d'une surface de 20.3 à 22.80 m²
Meublés et équipés

Durée d'hébergement :

La résidence sociale est un logement transitoire dont il convient de déterminer la durée d'occupation avec les résidents en fonction de leur parcours d'insertion (1 an renouvelable)

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO + Demande en ligne sur www.adoma.fr

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Condition de ressources : minimum qui permet le paiement d'une redevance avec un taux d'effort de 33 % maximum après déduction de l'APL
- ✓ Plafond de ressources : à hauteur de 11 067 € / an
- ✓ Personne en situation régulière sur le territoire
- ✓ Avoir la capacité de vivre de manière autonome
- ✓ Etre dans une démarche d'insertion professionnelle

Participation financière :

Redevance mensuelle à régler (à déduire du montant des APL si droit)

Prestations :



- ❖ 1 salle commune
- ❖ 1 terrasse
- ❖ 1 bureau de gestion
- ❖ 1 local deux roues
- ❖ Emplacements de stationnement

Modalités d'accompagnement :**- Gestion locative. Le responsable de résidence assure :**

- L'entrée administrative des résidents et leur sortie des logements
- L'aide à la constitution des dossiers APL et le cas échéant à leur suivi avec le référent social
- L'encaissement de la redevance mensuelle, prévient et gère les impayés
- La qualité des services et des prestations (entretien, équipement, maintenance) et traite les réclamations et les conflits locatifs
- La mise en place d'un conseil de concertation et entretient les relations avec lui
- L'entretien des relations institutionnelles avec les partenaires et les réseaux de proximité
- Le rôle de veille à la sécurité des biens et des personnes

- Gestion locative sociale. Le responsable de résidence :

- Favorise la bonne intégration du public jeune dans la résidence et pour certains leur apprentissage de la vie autonome
- Favorise la médiation face aux incidents qui peuvent se produire dans la vie quotidienne
- Assure les liaisons nécessaires avec les services sociaux pour que les résidents bénéficient des dispositifs de droit commun
- Assure un rôle de veille en repérant les situations critiques de personnes en difficulté (isolées) et un rôle d'alerte auprès des services concernés pour la mise en place d'interventions, d'actions ou d'accompagnements sociaux spécifiques (santé par exemple)
- Accueille et informe les résidents sur la vie quotidienne dans la structure
- Aide aux démarches administratives et sociales et met les résidents en relation avec les services locaux.
- Informe et oriente les résidents pour toutes les démarches de recherche de logement vers le service logement
- Assure la bonne coordination référents sociaux / Adoma / résidents
- Développe le lien social dans et hors la résidence, prévient les conflits éventuels, en jouant un rôle de régulation sociale
- Initie des actions collectives d'information et d'animation, en s'appuyant sur des partenaires présents sur le quartier, la ville

Missions :

Apporter des solutions de logements temporaires à des personnes isolées, jeunes travailleurs en insertion ou en formation professionnelle, ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire, pour des raisons économiques mais aussi sociales, et pour lesquels un accompagnement social peut s'avérer nécessaire.

Accessible aux personnes en situation de précarité économique ou sociale. La résidence sociale leur permet de répondre à un besoin temporaire ou de faire une halte durant laquelle elles bénéficient d'un accompagnement personnalisé jusqu'à leur relogement dans le parc traditionnel.

Equipe :

- 1 Responsable de résidence
- 1 Responsable de maintenance

Foyer Jeunes Travailleurs Emile Claparède

Public accueilli :

Non renseigné

Nombre de places :

Non renseigné

Public concerné :

Non renseigné

Type d'hébergement :

Non renseigné

Modalités d'accueil :

Non renseigné

Typologie des logements :

Non renseigné

Durée d'hébergement :

Non renseigné

Modalités d'admission :

Non renseigné

Conditions administratives d'accès au dispositif :

Non renseigné

Participation financière :

Non renseigné

Modalités d'accompagnement :

Non renseigné

Missions :

Non renseigné

Equipe :

Non renseigné

Résidence Sociale Jeunes Habitat Jeunes

Public accueilli :



Nombre de places :

**360 places dont 30 % du parc accessibles
aux personnes à mobilité réduite**

Public concerné :

Jeunes actifs de 18 à 30 ans, autonomes

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés

Modalités d'accueil :

Appartements meublés
Cuisines collectives

Typologie des logements :

Studios

Durée d'hébergement :

12 mois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO ou admission directe (demande en ligne sur le site : habitat jeunes)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : 500 €
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Redevance en fonction du montant APL

Prestations :



Modalités d'accompagnement :

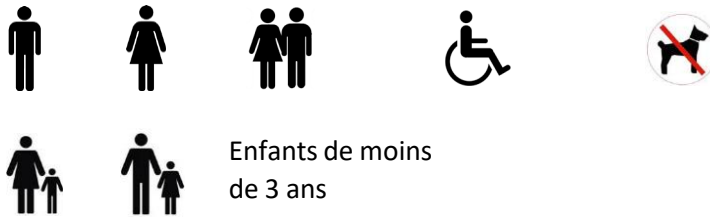
- Accompagnement collectif et individuel
- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion du budget
- Vie sociale et culturelle
- Instances de participation des usagers

Equipe :

- 1 gestionnaire et un animateur (soirées)
- 1 agent d'accueil et de sécurité

Résidence Sociale Jeunes Les Iris Bleus Habitat Jeunes

Public accueilli :



Nombre de places :

11 logements dont 2 T2 accessibles aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Jeunes actifs ou en apprentissage de 18-30 ans, autonomes et pouvant s'intégrer à un collectif

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés

Modalités d'accueil :

Cuisines collectives

Typologie des logements :

- Logement adapté (collectif) : Studio, T1 bis, T2
- Logement d'urgence : 4 T2 pour familles monoparentales en situation d'urgence (Convention avec le CD)

Durée d'hébergement :

- Logement adapté : 12 mois
- Logement d'urgence : 6 mois

Modalités d'admission :

- Logement adapté : orientation par le SIAO ou admission directe (demande en ligne sur le site : habitat jeunes)
- Logement d'urgence : admission par le conseil départemental

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : 500 €
- ✓ Etre en situation administrative régulière sur le territoire

Participation financière :

Redevance en fonction du montant APL

Prestations :



❖ Salle conviviale

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement collectif et individuel
- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion du budget
- Vie sociale et culturelle
- Instances de participation des usagers

Equipe :

- 1 agent d'accueil et de sécurité
- 1 agent d'entretien
- 1 agent de maintenance
- 1 gestionnaire
- 1 CESF

Foyer Jeunes Travailleurs Habitat Jeunes

Public accueilli :

Avec enfants de moins de 3 ans

**Nombre de places :****50 places****Public concerné :**

Jeunes de 16 à 30 ans inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle, en situation d'emploi, en contrat professionnel ou en formation...

Les jeunes accueillis sont essentiellement en mobilité géographique, sociale et/ou professionnelle.

Type d'hébergement :

- Hébergements regroupés sur la résidence principale
- Hébergements en diffus
- Cohabitations de 3 places

Modalités d'accueil :

Espaces collectifs : une cuisine collective avec la présence d'une cuisinière

Typologie des logements :

Chambres dont certaines avec sanitaires sur le palier
Studios et T1

Durée d'hébergement :

De 1 mois à 2 ans maximum

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO et admission directe

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : ressources liées à la formation (bourse, formation région, garantie jeunes...) ou à l'emploi (contrat d'apprentissage, CDD à temps partiel, interim, chantier d'insertion...). Revenus minimums 400 €.
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Redevance :

- pour les chambres avec sanitaires sur le palier : 298 € + Caution de 150 €
- pour les chambres avec sanitaires : 316 € + Caution de 150 €
- pour les studios : 360 € + Caution de 200 €

Tarif repas pour les jeunes : 4 €

Prestations :



- ❖ Salle de billard
- ❖ Patio extérieur / Jardin

Modalités d'accompagnement :

Selon les besoins du jeune accueilli et, en fonction de son contrat de résidence, les modalités d'accompagnement peuvent être très variées :

- Accès aux droits
- Accès aux soins
- Accompagnement dans la vie quotidienne (gestion et entretien de son logement, hygiène corporelle et dans le logement...)
- Accompagnement au budget
- Ouverture à la vie sociale et culturelle au sein de l'association et en lien avec les partenaires du territoire
- Présence professionnelle de 9h à 21h30
- Accompagnement vers l'autonomie (gestion du temps, des démarches administratives, de la solitude...)
- Prévention autour des questions d'addiction, IST...

Equipe :

- 1 directrice
- 1 CESF à temps partiel
- 1 éducatrice spécialisée à temps partiel
- 1 agent de maintenance
- 1 agent d'entretien
- 1 cuisinière
- 1 secrétaire comptable

FOYER TRAVAILLEURS MIGRANTS (FTM)

Missions :

Conçu Initialement pour accueillir des travailleurs immigrés, des personnes en situation d'exclusion peuvent désormais y être accueillies.

Statut :

Logement-foyer.

Durée de séjour :

1 mois tacitement renouvelable sans limitation de durée.

Contractualisation :

Engagement contractuel au travers de la signature :

- D'un contrat de résidence sociale
- Du règlement intérieur du nouveau résident entrant dans la structure

Forme d'habitat :

Chambres ou logements et espaces collectifs.

Mode de gestion :

Les FTM sont gérés en partie par ADOMA et en partie par des gestionnaires associatifs.

Foyer de Travailleurs Migrants Le Bosquet - ADOMA

FTM :

1 rue l'Agathois
34080 Montpellier

Tél : 04.67.10.78.93

Public accueilli :



Nombre de places :

58 places

Public concerné :

Tout public. Le FTM est majoritairement composé d'une population maghrébine, isolée et âgée. 75 % du public sont âgés de plus de 60 ans (retraités), minorité de femmes. Certains résidents ont des difficultés de santé récurrentes et de lourdes pathologies.

Type d'hébergement :

Logements regroupés

Modalités d'accueil :

- Chambres individuelles meublées + Espaces collectifs (cuisine, sanitaires et douches par étage). Mise à disposition d'un salon pour les résidents.
- Appartements autonomes

Typologie des logements :

- 58 chambres individuelles de 9 m²

Durée d'hébergement :

Sans limitation de durée de séjour

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO + Demande en ligne sur www.adoma.fr

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Personnes ayant de faibles ressources (minima sociaux)
- ✓ Plafond de ressources : à hauteur de 11 067 € / an
- ✓ Personne en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Droit à l'APL pour la redevance mensuelle + Dépôt de garantie à verser lors de l'entrée

Prestations :

- ❖ Ouverture du bureau de gestion :
9h00 -12h30 et 13h30-18h00 du lundi au jeudi
9h00-12h30 et 13h30 -17h00 le vendredi

Modalités d'accompagnement :**- Gestion locative. Le responsable de résidence assure :**

- L'entrée administrative des résidents et leur sortie des logements
- L'aide à la constitution des dossiers APL et le cas échéant à leur suivi avec le référent social
- L'encaissement de la redevance mensuelle, prévient et gère les impayés
- La qualité des services et des prestations (entretien, équipement, maintenance) et traite les réclamations et les conflits locatifs
- La mise en place d'un conseil de concertation et entretient les relations avec lui
- L'entretien des relations institutionnelles avec les partenaires et les réseaux de proximité
- Le rôle de veille à la sécurité des biens et des personnes

- Accompagnement médiation sociale (2 fois / semaine) :

- Intervention de l'association Face Hérault
- Aide aux démarches administratives (dossiers logements, CMU – CMU complémentaire, dossiers de surendettement, etc.)
- Information, conseil, orientation vers les référents compétents

- Accompagnement médiation santé (2 fois / semaine) :

- Intervention de l'association ADAGES
- Identification des difficultés de santé récurrentes
- Orientation pour mettre en place un parcours de soins adaptés
- Lien entre le corps (para)médical et le responsable de résidence

En cas de souhait d'un résident d'être relogé dans le parc social classique, le responsable de résidence assure son orientation vers les services de droit commun. Pour autant, l'objectif est de favoriser leur parcours résidentiel.

Missions :

La lutte contre l'isolement et le vieillissement : écoute individuelle, actions favorisant le lien social à l'intérieur de la résidence, inscription de la structure dans la vie sociale locale.

Lutte contre la précarité et santé mentale : accompagnement global des publics précaires en souffrance. La dimension santé est très importante dans le parcours individualisé de nos résidents.

Equipe :

- 1 Responsable de résidence
- 1 Ouvrier de maintenance

Foyer de Travailleurs Migrants Le Lavandin - ADOMA

FTM :

534 avenue du Père
Soulas
34090 Montpellier
Tél : 04.67.10.78.95

Public accueilli :



Nombre de places : **85 places**

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés

Modalités d'accueil :

- Chambres organisées en unité de vie
- Cuisines collectives, douches et sanitaires collectifs pour 20 chambres

Typologie des logements :

- Chambres simples de 7.5 m²
- Chambres avec kitchenette
- Studios

Durée d'hébergement :

Sans limitation de durée de séjour

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO + Demande en ligne sur www.adoma.fr

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Personnes ayant de faibles ressources (minima sociaux)
- ✓ Plafond de ressources : à hauteur de 11 067 € / an
- ✓ Personne en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Droit à l'APL pour la redevance mensuelle + Dépôt de garantie à verser lors de l'entrée

Modalités d'accompagnement :**- Gestion locative. Le responsable de résidence assure :**

- L'entrée administrative des résidents et leur sortie des logements
- L'aide à la constitution des dossiers APL et le cas échéant à leur suivi avec le référent social
- L'encaissement de la redevance mensuelle, prévient et gère les impayés
- La qualité des services et des prestations (entretien, équipement, maintenance) et traite les réclamations et les conflits locatifs
- La mise en place d'un conseil de concertation et entretient les relations avec lui
- L'entretien des relations institutionnelles avec les partenaires et les réseaux de proximité
- Le rôle de veille à la sécurité des biens et des personnes

- Accompagnement médiation sociale (2 fois / semaine) :

- Intervention de l'association Face Hérault
- Aide aux démarches administratives (dossiers logements, CMU – CMU complémentaire, dossiers de surendettement, etc.)
- Information, conseil, orientation vers les référents compétents

- Accompagnement médiation santé (2 fois / semaine) :

- Intervention de l'association ADAGES
- Identification des difficultés de santé récurrentes
- Orientation pour mettre en place un parcours de soins adaptés
- Lien entre le corps (para)médical et le responsable de résidence

En cas de souhait d'un résident d'être relogé dans le parc social classique, le responsable de résidence assure son orientation vers les services de droit commun. Pour autant, l'objectif est de favoriser leur parcours résidentiel.

Missions :

La lutte contre l'isolement et le vieillissement : écoute individuelle, actions favorisant le lien social à l'intérieur de la résidence, inscription de la structure dans la vie sociale locale.

Lutte contre la précarité et santé mentale : accompagnement global des publics précaires en souffrance. La dimension santé est très importante dans le parcours individualisé de nos résidents.

Equipe :

- 1 Responsable de résidence
- 1 Ouvrier de maintenance

RESIDENCE SOCIALE – MAISON RELAIS PENSION DE FAMILLE

Missions :

Accueil sans limitation de durée de personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, sans relever, toutefois, de structures d'insertion de type CHRS.

Statut :

Il s'agit d'un logement foyer conventionné à l'APL, bénéficiant d'un agrément et construit obligatoirement autour d'un projet social à la différence des autres logements-foyers (RSJ et FTM).

Public accueilli :

Principalement des personnes isolées, très désocialisées, fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire. Autant que possible, les publics doivent présenter des profils et parcours variés pour dynamiser la vie interne de l'établissement.

Durée de séjour :

Accueil sans limitation de durée. Le principe de la maison-relais est de proposer un habitat pérenne.

Contractualisation :

Engagement contractuel au travers de la signature :

- D'un contrat d'occupation ou de résidence
- D'un règlement de fonctionnement

Forme d'habitat :

Structure de taille réduite comportant entre 20 et 25 logements, alliant logements privés et espaces collectifs.

Mode de fonctionnement :

Présence en journée d'un hôte, ou d'un couple d'hôtes, ayant une qualification ou une expérience reconnue dans le domaine social et/ou de l'insertion.

Pension de Famille Coeur d'Hérault - ADAGES

Pension de Famille :

Tél : 04.64.24.55.14

Public accueilli :



Nombre de places :

24 places

Public concerné :

Hommes ou femmes, de 25 à 85 ans, à faible niveau de ressources, en situation d'isolement et de précarité sociale dont la situation sociale ou psychologique ne permet pas l'accès ou le maintien en logement ordinaire. Les personnes accueillies doivent être autonomes sur les gestes de la vie quotidienne et adhérer au projet de vie collective.

Type d'hébergement :

Logements regroupés équipés et meublés

Modalités d'accueil :

Logements indépendants
Espaces collectifs (cuisine, salle à manger, salon, buanderie, jardin, atelier)

Typologie des logements :

- 23 T1 dont 4 accessibles aux personnes à mobilité réduite
- 1 T1 bis (couple)

Durée d'hébergement :

Sans limitation de durée (1 mois renouvelable par tacite reconduction)

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire
- ✓ Situation administrative à jour
- ✓ Plafond de ressources fonction de la convention APL
- ✓ Endettement maîtrisé
- ✓ Possibilité d'exercer le droit d'hébergement enfants we et vacances scolaires
- ✓ Pièces à fournir à l'admission : attestation assurance habitation, 1^{er} mois loyer résiduel, dépôt garantie ou accord de principe FSL

Participation financière :

- Redevance entre 430.17 € et 470.75 €
- APL foyer
- Dépôt de garantie 400 €

Modalités d'accompagnement :

- Présence quotidienne des travailleurs sociaux hors week-end
- Accompagnement de la vie quotidienne (alimentation, santé, logement, budget)
- Proposition de sorties et animations
- Soutien aux démarches administratives (les assistantes sociales de secteur restent les référentes)
- Information et orientation vers les services et partenaires adéquats
- Travail en partenariat avec les services sociaux et médicaux
- Intégration dans la cité et ouverture à la vie sociale et culturelle

Missions :

Proposer un logement dans un cadre semi collectif ouvert à la convivialité et au bien vivre ensemble.

Equipe :

- 2 hôtes (travailleurs sociaux)
- 1 animateur

Pension de Famille Lunellois - ADAGES

Pension de Famille :

Tél : 04.67.42.61.52

Public accueilli :



Nombre de places :

25 places

Public concerné :

Adultes ayant eu un parcours institutionnel et une certaine autonomie
Tout public, sous réserve que les comportements de la personne soient compatibles avec une vie en collectivité

Type d'hébergement :

Les 29 places sont réparties sur 6 sites :

- 11 studios (une salle de bain pour 2) dans une Maison de Maître avec cour
- Chambres privatives et espace cuisine, salle à manger, salon, sanitaires partagés dans quatre villas avec jardin
- Chambres privatives, espace cuisine, salle à manger, salon, sanitaires partagés dans une Maison de ville

Les pensionnaires sont logés seuls ou en cohabitation selon leurs souhaits, leurs besoins, ou les disponibilités, à proximité immédiate des locaux collectifs de la Maison de Maître. Chaque site dispose d'une pièce commune conviviale, de terrasse ou jardin.

Le projet est de regrouper l'ensemble des places dans un même bâtiment avec un studio aménagé et équipé pour chaque locataire, des espaces collectifs. Des propositions sont en cours sur Lunel.

Modalités d'accueil :

Espaces collectifs avec salle de télévision, cuisine, salle à manger, salon, jardins

Typologie des logements :

Studios avec salle de bain partagée pour 2 pensionnaires
Chambres privatives et autres espaces partagés en colocation dans la villa

Durée d'hébergement :

Sans limitation de durée

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO et entretiens et visites d'admission

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Droit de séjour
- ✓ Ressources pérennes
- ✓ Endettement maîtrisé (échéanciers, dossier surendettement...)

Participation financière :

Loyer (APL/AL) + charges

Modalités d'accompagnement :

Pas d'accompagnement social, les hôtes sont présents pour l'animation du quotidien et faire vivre le semi-collectif (convivialité) :

- Proposer des sorties et animations
- Avoir le souci du bien-être des personnes accueillies
- Articulation avec les référents sociaux (travailleurs sociaux du CCAS, du CIAS, de l'UTAG, des agences départementales de solidarité)

Missions :

La pension de famille est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont les situations sociales et psychologiques, voire psychiatrique, rendent impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

La Pension de famille propose un habitat durable, sans limitation de durée et offre un cadre de vie semi-collectif et convivial. C'est un lieu pour se poser dans un logement autonome chaleureux, pour (ré) apprendre à habiter ou cohabiter. Elle offre ainsi à ses habitants un cadre de vie associant vie collective et vie privée. Le résident avant son entrée a exprimé librement la volonté et le besoin d'évoluer dans un cadre semi collectif.

Pour de nombreuses personnes, il est nécessaire que soit associée à la pension de famille une structure d'accompagnement (SAVS ou SAMSAH, mesures de protection, aides ménagères, infirmiers libéraux...) qui accompagne la personne vers une plus grande autonomie. La quasi-totalité des personnes bénéficie d'ailleurs d'un accompagnement social par un service social de proximité.

L'animation de la vie quotidienne par les hôtes veillant à favoriser les relations entre résidents, mobilise beaucoup la vie de la pension de famille, soit par des moments informels de rencontres, soit par des temps organisés. Le but est de créer du lien avec l'environnement social. Des visites régulières sur les différents sites régulent le quotidien.

Equipe :

- Equipe administrative ; dont un gestionnaire locatif
- Directions (astreinte)
- 1 couple d'hôtes (2 intervenants sociaux)

Pension de Famille Fermaud Merci - ADOMA

Pension de Famille :

Tél : 04.67.58.45.48

Public accueilli :



Nombre de places :

20 places dont 2 places accessibles aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Publics issus de dispositifs AHI, mal logés ou sans logement

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés et cohabitation

Modalités d'accueil :

Studios autonomes

Typologie des logements :

T1 + T1 bis

Durée d'hébergement :

Sans limitation, mais la fluidité du parcours résidentiel est favorisée

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Plafond de ressources : à hauteur de 11 067 € / an
- ✓ Personne en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Redevance mensuelle à régler (à déduire du montant des APL si droit)

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Emploi et formation
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle

Missions :

Maillage d'actions en gestion locative adaptée

Médiation sociale

Médiation santé avec modalités d'accompagnement individuel ou actions collectives

Equipe :

- 2 Hôtes présents 5 jours/semaine

Pension de Famille Saint Louis - Gammes – Issue

Pension de Famille :

7 Rue Saint Louis (Tram
ligne 2 « Plan Cabanes »)
34000 MONTPELLIER

Tél : 06.08.13.59.42 ou
04.99.61.00.03

Public accueilli :



Nombre de places :

**25 places (selon la composition des ménages)
dont 1 studio (20 m²) accessible et aménagé
pour les personnes à mobilité réduite**

Public concerné :

A partir de 18 ans et sans âge limite, tout type de problématiques médico-sociales (parcours de rue, addiction, troubles psychiatriques etc.). Adultes en capacité d'habiter un logement seul, autonomes pour les actes du quotidien (accompagnement possible).

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés

Modalités d'accueil :

Logements indépendants meublés

Typologie des logements :

- Studios T1 – T1 bis entre 20 et 25 m²
- T2 30 m² comprenant une chambre donnant sur le jardin

Durée d'hébergement :

Bail d'un mois renouvelable par tacite reconduction

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO ou orientation en interne (interservices « GAMMES »)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Pas de réel plafond de ressources mais un accès à la structure réservé aux revenus dits « modestes »
- ✓ Les résidents peuvent être soumis à un endettement, mais ce dernier doit être contrôlé (échancier, mise sous tutelle/curatelle etc.) et ne doit pas empêcher de payer un loyer
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

- T1 et T1 bis : loyer de 381,62 € + 60,94 € de charges
- T2 : 426,18 € + 60,94 € de charges

Les charges comprennent eau chaude/froide + chauffage + électricité

A cela s'ajoutent 15 € pour amortissement mobilier + 5 € de forfait laverie

Prestations :

- ❖ « Tisanerie »
- ❖ Jardin commun de 600 m²
- ❖ Possibilité d'accueil en crèche pour les enfants des résidents (selon les places disponibles)
- ❖ Diverses activités et sorties proposées tout au long de l'année

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement dans le projet individualisé de chaque résident
- Présence des travailleurs sociaux tous les jours de la semaine pour assurer le suivi administratif des résidents
- Mise en relation / orientation vers différents partenaires (Santé / Social / Psy, Service d'aide à domicile, etc.)
- Possibilité d'orientation sur les services d'insertion professionnelle de GAMMES selon les profils.

Missions :

Favoriser l'autonomie des résidents en mettant l'accent sur l'appropriation du logement privatif et son entretien régulier.

Aider à l'insertion et l'intégration de la personne dans son milieu de vie en tenant compte de ses problématiques et valorisant ses propres capacités.

Equipe :

- 1 Travailleur Social
- 1 Animateur
- 1 Chef de Service

Maison Relais – Pension de Famille L'Atelier - Gestare

Public accueilli :



Selon la taille

Nombre de places :

23 logements, tous accessibles aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

La pension de famille L'Atelier accueille des hommes et des femmes adultes, sans enfant au domicile, en situation d'isolement et de précarité sociale, avec de faibles ressources, et quelques fois des problématiques de santé somatique et/ou d'ordre psychique, sans toutefois relever d'une structure d'insertion.

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés

Modalités d'accueil :

Logements individuels équipés (cuisine, sanitaire...)
Restauration collective (cuisine, salle de restauration)

Typologie des logements :

Studios

Durée d'hébergement :

Sans limite de durée. Toutefois et en fonction du projet de chaque résidant, nous pouvons être amenés à accompagner une démarche de relogement vers le droit commun.

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources
- ✓ Autonomie suffisante pour gérer son logement

Participation financière :

Montant du loyer déduit de l'APL Foyer

Prestations :

- ❖ Salon
- ❖ Atelier de bricolage
- ❖ Buanderie
- ❖ Jardin

Modalités d'accompagnement :

- Animation de la vie sociale
- Vie sociale et culturelle
- Accompagnement vers le droit commun
- Présence professionnelle

Missions :

Proposer une offre de logement adaptée respectueuse
Insertion des résidents dans l'environnement

Equipe :

- 2 hôtes de maison
- 1 gardien de résidence

Maison Relais – Pension de Famille - Habitat et Humanisme

Pension de Famille :

2 rue de St Génies
34500 BEZIERS

Tél : 09.70.75.32.13
07.89.57.70.84
@ : maisonrelaisbeziers@
gmail.com

Public accueilli :



Nombre de places :

21 logements dont 4 logements accessibles et aménagés pour personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Adultes sans logement, hébergés chez un tiers ou/et en logement insalubre, rencontrant une ou des problématiques (addictions, troubles psychiatriques...)

Type d'hébergement :

Hébergements semi-collectifs

Modalités d'accueil :

Logements meublés individuels et parties collectives (salle à manger, salon, cuisine, buanderie) ouvertes en présence des salariés

Typologie des logements :

Studios d'environ 25 m²

Durée d'hébergement :

Hébergements pérennes

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO + commission d'attribution interne

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : nos locataires sont bénéficiaires en majorité du RSA ou de l'AAH
- ✓ Situation d'endettement à éviter
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire
- ✓ Quelques résidents sont sous mesure de protection

Participation financière :

Environ 450 €. Nos locataires bénéficient d'une APL majorée (350 €).

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement centré sur les problématiques de la vie quotidienne
- Accès aux droits et/ou aux soins
- Accompagnement vers une vie sociale et culturelle étayée
- Proposition d'un lieu d'hébergement pérenne, sécurisant et encadré par des professionnels

Missions :

Proposer un logement et ouvrir la structure et les résidents vers l'extérieur

Equipe :

- 1 éducateur spécialisé
- 1 CESF
- Intervention de bénévoles pour différentes activités et/ou sorties

Pension de famille Villa Savine - Habitat et Humanisme

Pension de Famille :

64 avenue de Castelnaud
34090 Montpellier

Tél : 04.67.75.55.00
@ : s.dupuy@habitat-humanisme.org

l.huelamo@habitat-humanisme.org

Public accueilli :



Animaux sur demande
individuelle uniquement

Nombre de places :

**28 places dont 1 place accessible aux
personnes à mobilité réduite**

Public concerné :

Adultes en situation d'isolement, autonomes sur les gestes de la vie quotidienne, adhérents au projet de vie semi-collective. Personnes dont les situations sociales et psychologiques ne leur permettent pas l'accès à un logement ordinaire.

Type d'hébergement :

Logements regroupés

Modalités d'accueil :

Logements indépendants
Espaces collectifs

Typologie des logements :

12 studios + 5 T1 Bis + 1 T2

Durée d'hébergement :

Sans limitation de durée. Contrat d'un mois / tacite reconduction

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : AAH, RSA...
- ✓ Plafond de ressources : Convention APL
- ✓ Dettes : pas de contre-indication
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire
- ✓ Pas d'enfant en accueil temps-plein / Possibilité d'un droit d'hébergement le week-end et les vacances scolaires uniquement

Participation financière :

En fonction du montant de l'APL et du logement occupé

Modalités d'accompagnement :

- Vie quotidienne
- Sollicitation de professionnels
- Vie sociale et culturelle

Equipe :

- 2 hôtes (travailleurs sociaux)
- 2 référentes bénévoles

Maison Relais – Pension de Famille Centr'Oval L'Avitarelle

Public accueilli :



Nombre de places : **25 places**

Public concerné :

Les Maisons Relais de l'Avitarelle sont destinées à l'accueil de « personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourdes, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible, à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire ». Elles permettent de pallier la carence d'hébergement pour un public très désocialisé pour qui les accueils successifs en CHRS ou en foyer d'urgence ont montré leurs limites.

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés

Modalités d'accueil :

Espaces collectifs / cuisine collective

Typologie des logements :

Studios

Durée d'hébergement :

Sans limite de durée

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : disposer d'un niveau de ressources suffisant pour faire face aux frais liés au logement – la personne est signataire d'un bail nominatif d'un an (avec reconduction annuelle)
- ✓ Disposer d'un certain degré d'autonomie dans la vie quotidienne et les démarches administratives
- ✓ Adhérer au règlement de fonctionnement de la Maison Relais, en étant engagé dans un projet d'inclusion bien défini, dont les problématiques lourdes sont accompagnées – un contrat d'accompagnement social lié au logement est également signé
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Loyer entre 350 et 430 €

Modalités d'accompagnement :

L'accompagnement proposé repose également sur la dimension du « prendre soin », au sens de l'attention portée à la personne accompagnée – au travers du temps passé avec elle sur les temps de vie quotidienne (temps d'écoute, temps de partage, temps d'appui) :

- Accompagnement à l'autonomisation individuelle et collective
- Accompagnement vers le droit commun
- Accompagnement médicosocial
- Accompagnement socioéducatif

Missions :

- Faciliter l'accès à un logement et d'en favoriser son appropriation : « *avoir un chez-soi, être chez-soi, se sentir chez soi* »,
- Installer une ambiance et un cadre convivial et sécurisant (« *dans une fonction de protection* »), et favoriser la solidarité et l'entraide mutuelle pour une responsabilisation de chacun,
- Proposer un projet social adapté aux personnes très désocialisées, en mettant en place des activités favorisant l'autonomisation, la socialisation, les relations avec l'environnement et l'usage des équipements du quartier et de la ville (« *savoir habiter son quartier* »).

Les Maisons Relais de l'Avitarelle sont de petite taille, destinées au logement, sans condition de durée, de personnes à faible niveau de ressources en situation d'exclusion, pour lesquelles un logement ordinaire ne répond pas à leurs besoins et/ou à leurs capacités. Elles offrent un cadre de vie semi-collectif « *valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social* », proposant des logements privés autonomes et des espaces communs collectifs (jardin ou terrasse, salle à manger et cuisine...). Elles représentent un type d'habitat alternatif, qui doit permettre aux personnes en déficit d'autonomie, d'accéder à un logement de droit commun.

Aussi, notre action doit toujours permettre de :

- Favoriser l'adaptation à la vie quotidienne par un accompagnement de proximité,
- Proposer un accompagnement social individuel et collectif, visant l'inclusion et l'émergence des projets individuels (de santé, d'insertion professionnelle, de relogement, ou autres),
- Permettre aux personnes de se construire progressivement, de retrouver une vie sociale.

La personne accompagnée bénéficie d'un accompagnement individualisé. Elle doit être au cœur de son accompagnement et pleinement actrice de son projet personnalisé, tant dans les décisions que les objectifs définis, ou encore les engagements pris et tenus.

En ce sens, les deux Maisons Relais de l'Avitarelle sont – doivent être – des « lieux ressources », permettant les repères et les appuis nécessaires aux personnes accompagnées, durant la durée de séjour mais aussi dans la période « post-sortie » (dans un objectif de transition et d'accompagnement au changement si la personne le souhaite).

Equipe :

- **Les référents** : un binôme de travailleurs sociaux en charge de la co-élaboration, de la coordination et du suivi du PASP ;
- **Les travailleurs sociaux en charge de l'animation » de la vie quotidienne** : un maître de maison et un travailleur social en charge de l'animation des ateliers collectifs et des activités individuelles ;
- **Le personnel technique** : Impliqué dans l'accompagnement des personnes, leurs interventions au sein des locaux ou appartements doivent être levier d'accompagnement et l'occasion d'un apprentissage spécifique pour la personne au service de son « autonomie d'habitant ». Cette modalité d'intervention doit être structurée et le personnel technique accompagné dans cette mission.

Maison Relais – Pension de Famille Horizon - L'Avitarelle

Public accueilli :



Sous condition :
présentation des papiers
et carnet de santé

Nombre de places : **25 places**

Public concerné :

Les Maisons Relais de l'Avitarelle sont destinées à l'accueil de « personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourdes, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible, à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire ». Elles permettent de pallier à la carence d'hébergement pour un public très désocialisé pour qui les accueils successifs en CHRS ou en foyer d'urgence ont montré leurs limites.

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés

Modalités d'accueil :

Espaces collectifs / cuisine collective

Typologie des logements :

Studios

Durée d'hébergement :

Sans limite de durée

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : disposer d'un niveau de ressources suffisant pour faire face aux frais liés au logement – la personne est signataire d'un bail nominatif d'un an (avec reconduction annuelle)
- ✓ Disposer d'un certain degré d'autonomie dans la vie quotidienne et les démarches administratives
- ✓ Adhérer au règlement de fonctionnement de la Maison Relais, en étant engagé dans un projet d'inclusion bien défini, dont les problématiques lourdes sont accompagnées – un contrat d'accompagnement social lié au logement est également signé
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Loyer entre 350 et 430 €

Modalités d'accompagnement :

L'accompagnement proposé repose également sur la dimension du « prendre soin », au sens de l'attention portée à la personne accompagnée – au travers du temps passé avec elle sur les temps de vie quotidienne (temps d'écoute, temps de partage, temps d'appui) :

- Accompagnement à l'autonomisation individuelle et collective
- Accompagnement vers le droit commun
- Accompagnement médicosocial
- Accompagnement socioéducatif

Missions :

- Faciliter l'accès à un logement et d'en favoriser son appropriation : « *avoir un chez-soi, être chez-soi, se sentir chez soi* »,
- Installer une ambiance et un cadre convivial et sécurisant (« *dans une fonction de protection* »), et favoriser la solidarité et l'entraide mutuelle pour une responsabilisation de chacun,
- Proposer un projet social adapté aux personnes très désocialisées, en mettant en place des activités favorisant l'autonomisation, la socialisation, les relations avec l'environnement et l'usage des équipements du quartier et de la ville (« *savoir habiter son quartier* »).

Les Maisons Relais de l'Avitarelle sont de petite taille, destinées au logement, sans condition de durée, de personnes à faible niveau de ressources en situation d'exclusion, pour lesquelles un logement ordinaire ne répond pas à leurs besoins et/ou à leurs capacités. Elles offrent un cadre de vie semi-collectif « *valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social* », proposant des logements privés autonomes et des espaces communs collectifs (jardin ou terrasse, salle à manger et cuisine...). Elles représentent un type d'habitat alternatif, qui doit permettre aux personnes en déficit d'autonomie, d'accéder à un logement de droit commun.

Aussi, notre action doit toujours permettre de :

- Favoriser l'adaptation à la vie quotidienne par un accompagnement de proximité,
- Proposer un accompagnement social individuel et collectif, visant l'inclusion et l'émergence des projets individuels (de santé, d'insertion professionnelle, de relogement, ou autres),
- Permettre aux personnes de se construire progressivement, de retrouver une vie sociale.

La personne accompagnée bénéficie d'un accompagnement individualisé. Elle doit être au cœur de son accompagnement et pleinement actrice de son projet personnalisé, tant dans les décisions que les objectifs définis, ou encore les engagements pris et tenus.

En ce sens, les deux Maisons Relais de l'Avitarelle sont – doivent être – des « lieux ressources », permettant les repères et les appuis nécessaires aux personnes accompagnées, durant la durée de séjour mais aussi dans la période « post-sortie » (dans un objectif de transition et d'accompagnement au changement si la personne le souhaite).

Equipe :

- **Les référents** : un binôme de travailleurs sociaux en charge de la co-élaboration, de la coordination et du suivi du PASP ;
- **Les travailleurs sociaux en charge de l'animation » de la vie quotidienne** : un maître de maison et un travailleur social en charge de l'animation des ateliers collectifs et des activités individuelles ;
- **Le personnel technique** : Impliqué dans l'accompagnement des personnes, leurs interventions au sein des locaux ou appartements doivent être levier d'accompagnement et l'occasion d'un apprentissage spécifique pour la personne au service de son « autonomie d'habitant ». Cette modalité d'intervention doit être structurée et le personnel technique accompagné dans cette mission.

Maison Relais – Pension de Famille Villa Nuccia - La Clairière

Pension de Famille :

9 route de Montpellier
34740 Vendargues

Public accueilli :



Animaux de
petit gabarit

Nombre de places :

17 logements dont :

- 4 places pour des enfants pouvant être accueillis ponctuellement avec leur mère
- 6 appartements accessibles aux personnes à mobilité réduite dont 1 spécialement aménagé

Public concerné :

Femmes victimes de violences, marginalisées, pouvant connaître des problèmes de santé physique ou psychique

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes
Salle de séjour avec espace cuisine

Typologie des logements :

Du studio au T2

Durée d'hébergement :

Pas de durée limitée

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : ressources permettant de s'acquitter du montant du loyer et un reste à vivre suffisant
- ✓ Droits sociaux ouverts

Participation financière :

Différentiel entre loyer + charges et l'allocation logement

Prestations :

- ❖ Buanderie
- ❖ Garage
- ❖ Espaces verts

Modalités d'accompagnement :

- Gestion de la vie quotidienne
- Aide à la gestion du budget
- Facilitation de l'accès aux soins
- Animation et ateliers collectifs
- Soutien à la parentalité
- Recherche d'emploi ou de formation adaptés

Missions :

Proposer un hébergement pérenne sans limitation de durée à des femmes isolées et /ou marginalisées, en capacité d'occuper un logement, avec un accompagnement et des activités adaptés à leur problématique afin de leur permettre de rompre un isolement, de renouer du lien social et de s'intégrer dans l'environnement.

Equipe :

- 2 travailleurs sociaux
- Mutualisation du personnel administratif et technique avec d'autres dispositifs de la structure

Maison Relais – Pension de Famille L'Amandier - S.U.S

Public accueilli :



Nombre de places :

20 logements + 1 pour l'hôte

Tous les logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les logements peuvent être au besoin équipés par des prestataires externes.

Public concerné :

Tout public

Type d'hébergement :

Résidence sociale regroupée

Modalités d'accueil :

Appartements individuels équipés
Espaces collectifs (cuisine + salon) à disposition

Typologie des logements :

Studios, T1 Bis, T2

Durée d'hébergement :

Hébergements pérennes

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources et d'endettement : le budget de la personne doit correspondre aux frais liés à la prise en charge, un plafond de ressources est fixé
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Studio : 417 €

T1 bis : 459 €

T2 : 475 €

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Accès aux soins
- Environnement sécurisé

Missions :

Accès à l'autonomie

Equipe :

- Travailleur social
- Hôte
- Animatrice
- Encadrement
- Secrétaire de direction
- Agent administratif
- Agent d'entretien
- Aide comptable
- Factotum
- Psychologue en libéral

RESIDENCE ACCUEIL

Missions :

C'est une formule de maisons relais dédiée aux personnes souffrant d'un handicap psychique qui prévoit un partenariat formalisé avec des équipes de soins et d'accompagnement social et médico-social adapté. Le projet social s'articule autour d'un triptyque : présence d'un hôte, accompagnement social et accompagnement sanitaire.

Statut :

Modalité particulière de résidence sociale qui s'inscrit dans une logique d'habitat durable.

Il s'agit d'un logement foyer conventionné à l'APL, bénéficiant d'un agrément et construit obligatoirement autour d'un projet social à la différence des autres logements-foyers (RSJ et FTM).

Public accueilli :

Personnes handicapées psychiques stabilisées, sans critère d'âge, au faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale et suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors qu'un accompagnement et des soins sont garantis en tant que de besoin.

Durée de séjour :

Accueil sans limitation de durée.

Contractualisation :

Engagement contractuel au travers de la signature :

- D'un contrat de location concernant le logement
- D'un contrat d'accompagnement
- Du règlement intérieur de la résidence

Forme d'habitat :

Structure de taille réduite, comportant entre 10 et 25 logements autonomes alliant logements privatifs et espaces collectifs.

Mode de fonctionnement :

Présence d'un hôte (ou couple d'hôtes), en journée, ayant une qualification ou une expérience dans le secteur social et de l'insertion.

Résidence Accueil I. FIORETTI - ADAGES

Résidence Accueil I. FIORETTI :

5 rue Turgot
34090 Montpellier

Public accueilli :



Avec accord de
la direction

Nombre de places :

20 logements / 23 places

Tous les logements sont accessibles et adaptés aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Public en désinsertion sociale suite aux séquelles de lésions cérébrales acquises (AVC, tumeur cérébrale, traumatisé crânien, addictions, troubles du comportement, troubles mnésiques...)

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés

Modalités d'accueil :

Salle commune collective, cuisine collective, buanderie

Typologie des logements :

Du T1 au T2

Durée d'hébergement :

Pas de durée (en fonction du projet de la personne)

Modalités d'admission :

Commission d'admission interne

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Plafond du PLAI

Participation financière :

Loyer T1 : 456.92 €

Loyer T2 : 502.91 €

+ Eau

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins et accompagnements médicaux
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle

Missions :

Ce projet s'articule autour du triptyque suivant, pilier du fonctionnement de la résidence d'accueil :

- Le logement assorti de la présence d'un couple d'hôtes.
- L'accompagnement à la vie sociale notamment par un partenariat avec un S.A.V.S et un S.A.M.S.A.H spécialisés dans l'accompagnement des séquelles des personnes cérébro-lésées, de Montpellier.
- Les services de santé dont les services de secteur psychiatrique, privés et publics.

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- Direction (Dr. Soua)
- Assistante de service social
- Gardien
- Agent technique
- Analyste sensorielle
- Psychologue
- Enseignant en Activités Physiques Adaptés
- Neuropsychologue

Résidence Accueil « La Bastide Henri Blachère » - ISATIS

Résidence Accueil :

838, Rue de la Valsière
43790 GRABELS

Tél : 04.99.77.04.02
Fax : 04.99.77.04.06
@ : residencelabastide.grabels@isatis.org

Public accueilli :



Nombre de places :

27 places

Public concerné :

La résidence accueil est destinée à l'accueil de personnes :

- fragilisées et handicapées par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long cours, dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collective ;
- suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors qu'un accompagnement et des soins sont garantis en tant que de besoin ;
- Dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale à faible niveau de revenus, sans critère d'âge.

Type d'hébergement :

Hébergements regroupés au sein d'une même résidence

Modalités d'accueil :

Logements individuels et présence d'espaces collectifs (cuisine, salle de repos, salle télé, salle de sport)

Typologie des logements :

18 T1, 6 T1 bis et 3 T2

Durée d'hébergement :

Aucune limitation de temps

Modalités d'admission :

1. Dossier SIAO : informations administratives et sociales
2. Dossier Résidence Accueil : informations médicales / santé
3. Etude de la candidature en commission d'admission. Si accord : Inscription sur liste d'attente

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : être bénéficiaire des minima sociaux (RSA, AAH...) et en capacité d'honorer les charges mensuelles
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire
- ✓ Etre inscrit dans une démarche de soins

Participation financière :

Paiement mensuel de la redevance locative par le résident.

T1 : 468.95 €

T1 bis : 513.12 €

T2 : 529.91 €

APL à déduire de ces montants

Modalités d'accompagnement :

- Mise en place d'accompagnements dans le cadre de partenariats avec des services de types SAMSAH / SAVS et ou CMP / Hôpital de jour...
- Accompagnement / Orientation possible par la CESF lorsqu'aucun accompagnement extérieur n'est mis en place
- Accompagnement global de la personne, portant sur toutes problématiques d'ordre médicale, sociale, professionnelle

Missions :

La Résidence Accueil est un endroit alternatif, compromis entre le besoin d'autonomie et le besoin de se sentir en sécurité. C'est une Maison Relais qui a la spécificité d'accueillir de façon pérenne des femmes et des hommes majeurs, sans limitation d'âge, souffrant de troubles psychiques stabilisés.

L'objectif de cet habitat est d'offrir un cadre convivial et porteur de sens, un endroit où les personnes puissent rétablir des liens sociaux, culturels, affectifs et être des citoyens insérés dans un quartier, une commune.

Equipe :

- 1 Responsable
- 1 CESF
- 1 Maitresse de maison
- 1 Animateur (soirée)

Définition :

Logements des parcs privés et publics mobilisés par les organismes qui louent des logements en vue de les sous-louer à des ménages défavorisés. Ces logements correspondent à la définition du logement de transition de la loi DALO du 5 mars 2007.

Missions :

Sécuriser la relation entre propriétaire (dans le parc public ou privé) et locataire par l'intermédiaire d'un tiers. L'objectif final de cette procédure est de faire accéder le sous-locataire à un statut de locataire.

Public accueilli :

Ménages défavorisés.

Durée de séjour :

Bail de sous-location à durée déterminée (12 mois) qui peut, soit glisser vers un bail classique, soit constituer une réponse temporaire avant l'accès à un autre logement.

Contractualisation :

Variable au regard des modes de fonctionnement des dispositifs.

Pour la sous-location sans bail glissant, des rencontres tripartites sont fixées entre le Conseil Départemental ou Montpellier Métropole, l'opérateur et la personne, avec signature d'un contrat action qui mentionne les objectifs et engagements respectifs. Ces rencontres permettent à 6 mois de faire le point sur la situation du ménage et de réajuster les objectifs de départ voir éventuellement d'envisager une réorientation et à 12 mois de faire un bilan.

Un contrat de sous-location à durée déterminée est signé entre l'association et la personne. Le bail peut soit glisser vers un bail classique et l'occupant devient alors locataire en titre si ce dernier respecte le règlement interne, soit constituer une réponse temporaire avec l'accès à un autre logement.

Mode de gestion :

Associations, CCAS...

Sous-Location avec Bail Glissant - A.B.E.S

Public accueilli :



Capacités :

9 logements

Public concerné :

Hommes ou femmes isolés, couples avec ou sans enfant, en difficulté sociale et en démarche de réinsertion

Type d'hébergement :

Logements en diffus implantés sur la ville de Béziers

Modalités d'accueil :

Appartements entièrement équipés

Typologie des logements :

Logements T2 à T5

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Familles avec ressources à minima issues de prestations sociales
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Forfait (Base 2016 : 4 € par jour jusqu'à 3 personnes + 1 € par personne supplémentaire)

Prestations :

- ❖ Bureau pour les rendez-vous et entretiens individuels, implanté au sein de la résidence du siège de l'association

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne et comportement locatif
- Gestion budgétaire
- Accompagnement dans l'environnement (réseau, partenariat associatif et/ou professionnels)
- Emploi, formation et recherche de logement autonome
- Vie sociale et culturelle

Missions :

Le dispositif de la sous-location avec bail glissant autorise l'ABES à prendre en location des logements afin de les sous-louer à des personnes (ou familles) en situation précaire. Le bail glissant permet au sous-locataire de devenir le locataire effectif du logement, à l'issue de l'accompagnement socio-éducatif réalisé dans ce dispositif.

Equipe :

Equipe constituée de :

- 2 travailleurs sociaux
- 1 chargé de maintenance
- Fonction support sur un autre financement que celui du dispositif

Sous-Location avec Bail Glissant - ADAGES

SLBG :

Tél : 06.72.22.92.59

Public accueilli :



Capacités :

6 logements dont 2 accessibles aux personnes à mobilité réduite

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

Logements en diffus implantés sur la ville de Montpellier

Modalités d'accueil :

Appartements non-meublés

Typologie des logements :

2 studios, 1 T1, 2 T2, 1 T4

Durée d'hébergement :

Bail de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Ressources variables (salaire, chômage...). Si les ressources à l'entrée sont insuffisantes elles doivent être susceptibles d'évoluer afin de permettre un glissement du bail
- ✓ Les dettes doivent être traitées, plan d'apurement en place, dossier de surendettement avec orientation...
- ✓ Situation administrative à jour
- ✓ FSL accord de principe

Participation financière :

Loyer déduit des aides au logement

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement global. L'objectif principal étant le glissement du bail, un travail sur la gestion budgétaire, le paiement régulier du loyer et des charges ainsi qu'une bonne utilisation du logement, sont des objectifs récurrents.

Equipe :

- 1 travailleur social sur le secteur de Montpellier

Sous-Location avec Bail Glissant - ADAGES

SLBG :

Tél : 06.72.22.92.59

Public accueilli :



Capacités :

5 ménages, compositions variables

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

Logements en diffus implantés sur la ville de Lunel

Modalités d'accueil :

Appartements non-meublés

Typologie des logements :

2 T2 + 3 T3

Durée d'hébergement :

Bail de 6 mois renouvelable une fois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Ressources variables (salaire, chômage...). Si les ressources à l'entrée sont insuffisantes elles doivent être susceptibles d'évoluer afin de permettre un glissement du bail
- ✓ Les dettes doivent être traitées, plan d'apurement en place, dossier de surendettement avec orientation...
- ✓ Situation administrative à jour
- ✓ FSL accord de principe

Participation financière :

Loyer déduit des aides au logement

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement global. L'objectif principal étant le glissement du bail, un travail sur la gestion budgétaire, le paiement régulier du loyer et des charges ainsi qu'une bonne utilisation du logement, sont des objectifs récurrents.

Equipe :

- 1 travailleur social sur le secteur de Lunel

Sous-Location avec Bail Glissant - Amicale du Nid

Public accueilli :



Capacités :

3 logements

Public concerné :

Femmes, hommes, personnes transgenres de plus de 18 ans, couples (exceptionnellement en fonction de la situation) en situation ou en risque de prostitution victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements individuels

Typologie des logements :

T1

Durée d'hébergement :

1 an

Modalités d'admission :

Admission directe au regard de la spécificité du public, orientation CHRS « hors les murs » Amicale du nid

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : source de revenus stable (RSA, AAH, etc.)

Participation financière :

30 % du loyer

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien pour les questions liées aux enfants
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Entretiens individuels réalisés avec la CESF en alternance dans les locaux de l'association et dans l'appartement
- Accompagnement progressif vers l'autonomie des personnes

Missions :

L'Amicale du Nid accompagne les personnes en situation de prostitution ou en risque de prostitution vers une alternative, dans un projet d'insertion globale adapté à leur demande et leur situation.

Equipe :

- CESF
- Secrétariat
- Comptabilité
- Direction

Sous-Location avec Bail Glissant - A.T.U

Public accueilli :



Capacités :

10 logements

Public concerné :

Accueil tout public (sauf personnes victimes de violences, prostitution) sans pathologie médicale chronique, sans addiction, sans trouble psychiatrique

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes

Typologie des logements :

Studios, T1, T2, T3, T4

Durée d'hébergement :

12 mois maximum

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources
- ✓ Endettement limité
- ✓ Situation administrative régulière

Participation financière :

Montant du loyer (AL compris) + Charges

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle

Equipe :

- Travailleurs sociaux

Sous-Location avec Bail Glissant - E. Bouissonnade

**Sous-Location avec
Bail Glissant :**

Tél : 04.67.58.07.03

Public accueilli :



Capacités :

**12 appartements, possibilités d'accès aux
personnes à mobilité réduite**

Public concerné :

Femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants mineurs
Jeunes filles majeures victimes de mariage forcé ou violence intra familiale

Type d'hébergement :

Logements en diffus (convention avec un bailleur public)

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

En fonction de la composition familiale

Durée d'hébergement :

12 mois

Modalités d'admission :

Admission directe au regard de la spécificité du public

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Montant du loyer (APL compris) - Loyer variable

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle
- Environnement sécurisé
- Présence professionnelle
- Accompagnement à la problématique violence conjugale

Equipe :

- Equipe pluridisciplinaire

Sous-Location avec Bail Glissant - CLLAJ

Public accueilli :



Capacités :

5 appartements

Public concerné :

Jeunes de 18 à 25 révolus

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements entièrement équipés

Typologie des logements :

Variable selon les années. Le plus souvent T2 ou T3.

Durée d'hébergement :

12 mois avec le glissement du bail

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Revenus supérieurs ou égaux à 470 €
- ✓ Faible endettement
- ✓ Situation administrative régularisée
- ✓ Suivi obligatoire par un travailleur social ou la Mission Locale Jeunes

Participation financière :

Le montant du loyer capté (variable selon les années)

Modalités d'accompagnement :

- Orientation vers les structures pour l'ouverture des droits
- Conseil budgétaire
- Orientation vers les structures pour l'accès aux droits
- Travail en collaboration avec la Mission Locale Jeunes pour l'emploi et la formation

Equipe :

- 1 coordinatrice / CESF
- 1 agent de gestion locative

Sous-Location avec Bail Glissant Gammes - Issue

Sous-Location avec Bail Glissant :

Les Escales du Logement
91 rue Robert Fabre
34080 MONTPELLIER

Tél : 04.67.58.45.30
@ : escalesdulogement
@gammes.org

Public accueilli :



Capacités :

47 logements

Public concerné :

Tout public relevant du PDALHPD

Type d'hébergement :

Logements en diffus sur Montpellier et Métropole

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

Du studio au T5

Durée d'hébergement :

1 an renouvelable si les objectifs contractualisés n'ont pas permis d'aller vers le glissement du bail.

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Situation administrative régularisée ouvrant des droits et des ressources sur plus d'un an.
- ✓ Les ressources doivent être stables et en adéquation avec le montant du loyer
- ✓ Si endettement : démarches engagées pour le traiter (ex : échéancier négocié, dossier de surendettement, MASP...) et évaluation de l'origine de l'endettement
- ✓ Capacité d'autonomie sur un logement

Participation financière :

Loyer de sous-location au réel du loyer du logement
Allocation logement (si la personne y a droit) versée en tiers payant
Compteurs énergie au nom de la personne

Modalités d'accompagnement :

- Suivi social lié au logement : entretiens individuels et visites à domicile (vérification de l'état du logement, de l'usage qui en est fait, conseils techniques...)
- Médiation et gestion locative
- Pour toutes les autres démarches sociales et administratives, le service social orienteur reste le référent

Missions :

Gestion de 46 logements en constante. Le but est de sécuriser le bailleur sur une période d'un an. A l'issue de ce terme, le glissement du bail est sollicité et permet le maintien dans le logement des personnes hébergées.

Equipe :

- 1 chef de service
- 3 travailleurs sociaux
- 1 agent d'accueil / animateur
- 1 secrétaire
- 1 service gestion locative et technique

Sous-Location avec Bail Glissant – Géranto Sud

Public accueilli :**SLBG :**

191 rue monté cassino
34500 Béziers



Accessibilité et adaptabilité en fonction de la demande et des logements captés



En fonction du propriétaire

Capacités :**4 logements****Public concerné :**

Tout public avec des ressources et ayant rencontré des difficultés au niveau du parcours locatif, de la gestion budgétaire et administrative... suivi par un référent social de secteur.

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes du parc privé ou public

Typologie des logements :

Du studio au T4 voire plus (en fonction de la demande et des logements captés)

Durée d'hébergement :

Glissement du bail à 12 mois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Ressources pérennes et adaptées au montant du loyer
- ✓ Ne pas relever du droit commun
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire
- ✓ Composition familiale adaptée à la typologie du logement

Participation financière :

Paiement du loyer résiduel en fonction du droit à l'allocation logement auquel le ménage peut prétendre

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement avec le ménage sur :

- L'accès aux droits
- La gestion de la vie quotidienne
- Les droits et devoirs des locataires/propriétaires
- La gestion budgétaire et administrative
- L'orientation vers les services d'entraide et compétents pour répondre à la demande du ménage
- La sollicitation des professionnels
- L'intégration dans le nouvel environnement
- L'autonomie

Missions :

« Prendre en charge avec sollicitude, sans jamais marquer d'un signe négatif, les personnes fragilisées. »

Equipe :

- 1 Coordinatrice
- 2 CESF

Sous-Location avec Bail Glissant - Habitat Jeunes

Public accueilli :



Capacités :

10 logements

Public concerné :

Jeunes salariés de 18 à 29 ans

Type d'hébergement :

Appartements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

Du studio au T2

Durée d'hébergement :

12 mois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : 800 € minimum
- ✓ Pas de dette
- ✓ Etre en situation régulière sur le territoire (Avoir droit au travail)

Participation financière :

Loyer et charges en totalité

Modalités d'accompagnement :

- Gestion locative sociale
- Accompagnement administratif
- Instruction des dossiers d'aides financières et de garantie
- Gestion budget/endettement
- Médiation avec le bailleur et voisinage
- Entretien du logement et gestion rationnelle des équipements
- VAD et rencontre sur la BLJ
- Conseil résidents
- Animations collectives

Equipe :

- 1 CESF
- 1 Agent de maintenance

Sous-Location avec Bail Glissant – Habitat Jeunes

Public accueilli :

En fonction du
logement capté

Nombre de places : 6 logements**Public concerné :**

Jeunes de 18 à 30 ans ayant besoin d'un accompagnement social dans le logement et souhaitant s'installer de manière durable sur le territoire.

Type d'hébergement :

Logements dans le parc privé et public sur le bassin de Thau et les Hauts Cantons.
La captation du logement se fait en fonction de la composition familiale.

Modalités d'accueil :

Logements autonomes

Typologie des logements :

Du T1 au T3 en fonction de la composition familiale

Durée d'hébergement :

Le glissement du bail se fait après un an d'accompagnement dans le logement. Il est possible de prolonger de six mois si le glissement ne peut se faire au terme des 12 mois. A la fin de l'accompagnement, le sous locataire devient locataire en titre et l'association se retire.

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO et admission directe

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources
- ✓ Dettes non acceptées
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Le montant du loyer du logement

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement dans la gestion budgétaire
- Accompagnement dans l'accès aux droits
- Accompagnement dans le logement (ouverture de compteurs, ouverture de droits...)

Equipe :

- 2 travailleurs sociaux

Sous-Location avec Bail Glissant – I.F.I.I.P

Public accueilli :



Nombre de places : 2 logements

Public concerné :

Public du PDALHPD à partir de 25 ans sans limite d'âge (justice, pathologies médicales chroniques si suivi médical en place, personnes victimes de violences, addictions et troubles psychiatriques si suivi médical en place)

Type d'hébergement :

Logements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes

Typologie des logements :

Du studio au T3

Durée d'hébergement :

6 mois renouvelables une fois. Dérogation possible au-delà d'un an.

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : RSA, ASS, AF, ARE et autres
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Forfait en fonction de la typologie de l'appartement

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Emploi et formation
- Présence professionnelle

Missions :

Notre association créée en 1997, sous l'impulsion de psychologues et de travailleurs sociaux, intervient sur des champs de l'action sociale, de l'insertion professionnelle et de la connaissance des problèmes inhérents aux publics en difficulté.

Equipe :

- 1 directeur
- 1 CESF
- 1 homme toutes mains
- 1 secrétaire
- 1 comptable

Sous-Location avec Bail Glissant – L'Avitarelle

Public accueilli :



Capacités :

3 logements

Public concerné :

Personnes / familles autonomes encore en risque de difficultés financières ou administratives, nécessitant une période de « sécurisation » de leurs compétences de locataire

Type d'hébergement :

Appartements en diffus

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes

Typologie des logements :

Du T2 au T3

Durée d'hébergement :

Objectif de glissement du bail à 12 mois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : ressources suffisantes pour assurer le loyer

Participation financière :

Montant du loyer

Possibilité de percevoir l'Allocation au Logement

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement dans le logement en deux phases :

- Une entrée dans le dispositif dans le cadre d'un contrat de sous-location et d'un contrat d'accompagnement
- Une période d'accompagnement jusqu'au bail nominatif (glissement) de la personne :
 - Promotion et soutien pour favoriser l'accès à un logement autonome
 - Accès aux droits
 - Vie quotidienne
 - Gestion budgétaire
 - Soutien à la parentalité
 - Vie sociale et culturelle

Missions :

Permettre l'accession à un bail nominatif, par un travail d'accompagnement social, visant à permettre l'apprentissage des compétences de locataire dans son logement et dans sa relation au bailleur.

Accompagner la transition « administrative » du bail en assurant un suivi appuyé et une prévention des risques administratifs et financiers.

Equipe :

La personne accompagnée est au cœur de son accompagnement et pleinement actrice de son projet personnalisé, tant dans les décisions que les objectifs définis, ou encore les engagements pris et tenus. Elle bénéficie d'un accompagnement individualisé qui s'articule autour :

- **Du référent** : chaque personne a un référent, travailleur social du service, en charge de la co-élaboration, de la coordination et du suivi du PASP. Chaque professionnel de l'équipe intervient sur l'ensemble des mesures proposées ;
- **De l'équipe du service Logement Autonome** : l'équipe est composée de travailleurs sociaux liant des compétences éducatives, techniques et sociales à la fois variées et complémentaires (CESF et AS). La richesse même de ces différents profils doit permettre des analyses et des échanges d'une grande ouverture lors des réunions hebdomadaires. Les remplacements ou « l'appui » des collègues autorisent des contacts directs avec l'ensemble des familles prises en charge sur le service ;
- **Du personnel technique** : une des originalités de notre action réside dans l'implication du personnel technique dans l'accompagnement des personnes. Aussi, toute intervention au sein d'un appartement doit être levier d'accompagnement et l'occasion d'un apprentissage spécifique pour la personne au service de son « autonomie d'habitant ». Cette modalité d'intervention doit être structurée et le personnel technique accompagné dans cette mission.

Cette équipe est ponctuellement renforcée, en partenariat avec l'UMIPPP, d'un infirmier psychiatrique qui intervient à la demande du service dans l'accompagnement des personnes accueillies. Il apporte à l'équipe de manière ponctuelle un éclairage spécifique lors de l'étude de certaines situations.

Sous-Location avec Bail Glissant – La Clairière

Public accueilli :



En fonction des possibilités
du marché locatif



En fonction du
règlement de copropriété

Capacités :

22 logements

Public concerné :

Femmes, familles en difficulté sociale, mais en capacité de vivre en logement définitif, et étant dans l'impossibilité d'en trouver un par leurs propres moyens

Type d'hébergement :

Logements en diffus dans le parc privé

Modalités d'accueil :

Appartements autonomes non meublés

Typologie des logements :

Du studio au T3 suivant mobilisation

Durée d'hébergement :

Glissement du bail à 12 mois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : ressources suffisantes pour accéder à un logement de droit commun
- ✓ Droits administratifs et sociaux ouverts

Participation financière :

Différentiel entre loyer + charges et l'allocation logement

Modalités d'accompagnement :

- Gestion budgétaire
- Soutien administratif
- Accompagnement centré sur le savoir habiter, les droits et devoirs du locataire, la médiation locative

Missions :

Proposer à des femmes, mères, familles, l'accès à un logement définitif et accompagné en parc privé par le biais de la sous location à bail glissant mettant les personnes en situation de locataire en titre

Equipe :

- 3 travailleurs sociaux
- Mutualisation du personnel administratif et technique

Sous-Location avec Bail Glissant – SOLIHA

Public accueilli :



Capacités :

4 logements, 7 places

Public concerné :

Accueil tout public

Type d'hébergement :

Appartements en diffus

Modalités d'accueil :

Logements autonomes

Typologie des logements :

Du T2 au T3

Durée d'hébergement :

12 mois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : prestations sociales, familiales avec projet emploi à court terme, ou salaires
- ✓ Endettement : pas de condition
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Loyer du logement capté

Modalités d'accompagnement :

- Accès aux droits
- Vie quotidienne
- Gestion budgétaire
- Sollicitation de professionnels
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité
- Emploi et formation
- Vie sociale et culturelle

Missions :

Déployer, sur l'ensemble du territoire, un socle commun d'interventions en faveur des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables sur deux axes : le maintien et l'accès dans le logement.

Equipe :

- 2 CESF
- 1 conseiller habitat
- 2 architectes

Sous-Location avec Bail Glissant – S.U.S

Public accueilli :**Capacités :****5 logements****Public concerné :**

Ménage en voie d'autonomie pour accéder à un logement durable

Type d'hébergement :

Appartements de droit commun ou bailleur social

Modalités d'accueil :

Logements autonomes

Typologie des logements :

Du studio au T4

Durée d'hébergement :

12 mois

Modalités d'admission :

Orientation par le SIAO

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : ressources correspondantes au montant du loyer, à partir de 426 € (RSA, PF, salaire, retraite, APL)
- ✓ Dettes non acceptées
- ✓ Personnes en situation régulière sur le territoire

Participation financière :

Le montant du loyer du logement

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement dans la gestion budgétaire
- Accompagnement dans l'accès aux droits

Equipe :

- 1 CESF

Définition :

Gérer des logements appartenant à des propriétaires privés et les louer à des ménages ayant des difficultés financières et sociales.

Missions :

Rôle de médiation envers les propriétaires bailleurs pour permettre l'accueil de ménages défavorisés tant en ce qui concerne leur solvabilité que leur accompagnement social.

Public accueilli :

Ménages défavorisés, en difficulté d'insertion économique, sociale, administrative.

Durée de séjour :

Durée du bail.

Mandat de Gestion A.I.V.S

Public accueilli :



Nombre de places : 200 logements

Public concerné :

Tout public en recherche de logement de droit commun et ayant des revenus modestes

Type d'hébergement :

Logements en diffus (de droit commun)

Modalités d'accueil :

Appartements entièrement équipés

Typologie des logements :

Tout type (27 nouveaux logements captés chaque année)

Durée d'hébergement :

Bail classique (loi 89)

Modalités d'admission :

Instruction d'un dossier auprès de l'AIVS puis commission d'attribution (directe)

Conditions administratives d'accès au dispositif :

- ✓ Conditions de ressources : minimas sociaux / salaires précaires (travailleurs pauvres)
- ✓ Public autonome n'ayant pas d'autres difficultés que l'accès au logement dans le parc privé (frein dû aux revenus autres que le salaire)

Participation financière :

Les personnes sont locataires en titre

Modalités d'accompagnement :

Accompagnement « léger » par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale de l'AIVS quand cela est nécessaire pour un problème ponctuel (administratif, retard de paiement...). Si le problème est plus compliqué (mauvaise gestion de budget, impayés qui durent...), nous faisons le lien avec le travailleur social du secteur pour la mise en place d'un accompagnement.

Missions :

Développer une offre adaptée de logements dans le parc privé pour les ménages à revenus modestes et œuvrer pour la promotion sociale des ménages par l'insertion par le logement

Equipe :

Equipe pluridisciplinaire composée de :

- 1 Directrice
- 1 Chargé de la gestion locative administrative et comptable
- 1 Prospecteur immobilier
- 1 CESF

TERRITOIRES

AGDE

- ❖ Centre d'hébergement d'Urgence : 23 – 25
- ❖ Appartement Relais : 111 – 122
- ❖ Sous-Location avec Bail Glissant : 268

BAILLARGUES

- ❖ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : 85
- ❖ Résidence Sociale Jeunes : 209
- ❖ Sous-Location avec Bail Glissant : 261

BEZIERS

- ❖ Centre d'Hébergement d'Urgence : 13
- ❖ Nuitée d'Hôtel : 43
- ❖ Alternatif'Hôtel : 48 – 51
- ❖ Hébergement de Stabilisation : 60
- ❖ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : 74 - 82
- ❖ Appartement Relais : 102 - 117
- ❖ Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile : 147 - 151
- ❖ Lit Halte Soins Santé : 158
- ❖ Intermédiation Locative : 185
- ❖ Sous-Location sans Bail Glissant : 197 - 199
- ❖ Résidence Sociale Jeunes : 211
- ❖ Maison Relais – Pension de Famille : 234
- ❖ Sous-Location avec Bail Glissant : 252 - 263

CASTELNAU-LE-LEZ

- ❖ Hébergement de Stabilisation : 64
- ❖ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : 85
- ❖ Appartement Relais : 114
- ❖ Appartement de Coordination Thérapeutique : 173
- ❖ Maison Relais – Pension de Famille : 240

CLERMONT L'HERAULT

- ❖ Centre d'Hébergement d'Urgence : 20
- ❖ Appartement Relais : 110 - 113
- ❖ Intermédiation Locative : 181 – 182
- ❖ Sous-Location avec Bail Glissant : 258 - 260

FRONTIGNAN

- ❖ Appartement Relais : 130
- ❖ Intermédiation Locative : 194

GANGES

- ❖ Appartement Relais : 104

GIGNAC

- ❖ Appartement Relais : 110 - 113
- ❖ Intermédiation Locative : 181 - 182

GRABELS

- ❖ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : 85
- ❖ Appartement Relais : 114
- ❖ Intermédiation Locative : 192
- ❖ Résidence Accueil : 249
- ❖ Sous-Location avec Bail Glissant : 261

LE CRES

- ❖ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : 97

LODEVE

- ❖ Centre d'Hébergement d'Urgence : 20
- ❖ Appartement Relais : 110 - 113
- ❖ Intermédiation Locative : 181 – 182
- ❖ Pension de famille : 224
- ❖ Sous-Location avec Bail Glissant : 258 - 260

LUNEL

- ❖ Centre d'Hébergement d'Urgence : 14
- ❖ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : 76
- ❖ Appartement Relais : 105
- ❖ Intermédiation Locative : 178
- ❖ Maison Relais – Pension de Famille : 226
- ❖ Sous-Location avec Bail Glissant : 225

MONTADY

- ❖ Sous-Location sans Bail Glissant : 199

MONTPELLIER

- ❖ Centre d'hébergement d'Urgence : 16 – 18 – 21 – 22 – 26 – 27 – 29 – 31 – 33 – 35 – 37
- ❖ Nuitée d'Hôtel : 44 – 45
- ❖ Alternatif'hôtel : 48 – 49 – 53 – 54
- ❖ Hébergement de Stabilisation : 62 – 65 – 67
- ❖ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : 76 – 78 – 80 – 82 – 84 – 85 – 87 – 89 – 91 – 93 – 95 – 97
- ❖ Appartement Relais : 106 – 108 – 110 – 112 – 114 – 116 – 118 – 119 – 124 – 126 – 128
- ❖ Hôtel Social : 133 - 137
- ❖ Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile : 141 – 143
- ❖ Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile : 145 – 149 – 150
- ❖ Lit d'accueil médicalisé : 155
- ❖ Lit Halte Soins Santé : 160
- ❖ Appartement de Coordination Thérapeutique : 165 – 167 – 169 – 171 – 172
- ❖ Intermédiation Locative : 177 – 179 – 183 – 186 – 187 – 188 – 190 – 192
- ❖ Sous-Location sans Bail Glissant : 198 – 199
- ❖ Résidence Sociale : 202 – 203 – 204 – 206
- ❖ Résidence Sociale Jeunes : 212 – 214
- ❖ Foyer de Travailleurs Migrants : 219 - 221
- ❖ Maison Relais – Pension de Famille : 228 – 230 – 232 – 236 – 238
- ❖ Résidence Accueil : 247
- ❖ Sous-Location avec Bail Glissant : 254 – 256 – 259 – 261 – 265 – 270 – 272 – 274
- ❖ Mandat de gestion : 278

PAULHAN

- ❖ Intermédiation Locative : 182

PEZENAS

- ❖ Appartement Relais : 110
- ❖ Intermédiation Locative : 181
- ❖ Sous-Location avec Bail Glissant : 258

SAINT ANDRE DE SANGONIS

- ❖ Appartement Relais : 110
- ❖ Intermédiation Locative : 182

SAINT CLEMENT DE RIVIERE

- ❖ Hôtel Social : 135

SETE

- ❖ Centre d'hébergement d'Urgence : 39 – 41
- ❖ Nuitée d'Hôtel : 46
- ❖ Alternatif'hôtel : 56
- ❖ Hébergement de Stabilisation : 71
- ❖ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : 99
- ❖ Appartement Relais : 121 – 130
- ❖ Lit Halte Soins Santé : 162
- ❖ Intermédiation Locative : 194
- ❖ Résidence Sociale Jeunes : 216
- ❖ Maison Relais – Pension de Famille : 244
- ❖ Sous-Location avec Bail Glissant : 266 - 276


SAUVIAN


- ❖ Sous-Location avec Bail Glissant : 263


VENDARGUES


- ❖ Hébergement de Stabilisation : 69
- ❖ Appartement Relais : 114
- ❖ Maison Relais – Pension de Famille : 242


ASSOCIATIONS


-  **ABES** : Association Biterroise Entraide Solidarité
11 – 13 – 43 – 60 – 74 – 102 – 158 – 252


-  **ADAGES** : Association de Développement d'Animation et de Gestion d'Etablissements
14 – 16 – 48 – 62 – 76 – 104 – 105 – 133 – 141 – 145 – 160 – 177 – 178 – 206 – 224 – 226 – 247 – 254 – 255


-  **ADOMA**
209 – 219 – 221 – 228


-  **AERS** : Association d'Entraide et de Reclassement Social
18 – 78 – 80 – 106 – 155 – 165 – 179


-  **AIVS** : Agence Immobilière à Vocation Sociale
278


-  **AMICALE DU NID**
44 – 82 – 108 – 256


-  **ANPAA 34** : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
167 – 169


-  **ASSOCIATION CABAN**
21 – 22


-  **ASSOCIATION DU FOYER EMILE CLAPAREDE**
147 – 211


-  **ATU** : Association Trait d'Union
20 – 110 – 181 – 258


-  **CCAS Agde** : Centre Communal d'Action Sociale
23 – 25 – 111


-  **CCAS Montpellier** : Centre Communal d'Action
26 – 84 – 112 – 259


-  **CLLAJ Cœur d'Hérault** : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
113 – 182 – 260


-  **CSAPA Arc en Ciel** : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie AMT Arc en Ciel
171


-  **FARE**
27 – 64 – 85


-  **GAMMES – ISSUE** : Groupement d'Associations Mutualisées d'Economie Sociale à Montpellier
29 – 49 – 65 – 87 – 114 – 135 – 143 – 149 – 183 – 202 – 203 – 204 – 230 – 261


-  **GERANTO SUD**
263


-  **GESTARE** : Gestion Animation Recherche
89 – 91 – 116 – 232


-  **GROUPE SOS SOLIDARITE**
150 – 172 – 173


-  **HABITAT ET HUMANISME HERAULT**
117 – 118 – 185 – 186 – 197 – 198 – 234 – 236


-  **HABITAT JEUNES**
119 – 121 – 137 – 187 – 212 – 214 – 216 – 265 – 266


-  **IFIIP** : Institut de Formation d'Insertion et d'Ingénierie Pédagogique
122 – 268


-  **ISATIS**
249


-  **L'AVITARELLE**
31 – 33 – 45 – 53 – 67 – 93 – 95 – 124 – 188 – 238 – 240 – 270


-  **LA CIMADE**
51 – 151


-  **LA CLAIRIERE**
35 – 54 – 69 – 97 – 126 – 190 – 242 – 272

-  **LE REFUGE**
128

-  **PACT HERAULT**
192 – 274

-  **SSVP** : Société Saint Vincent de Paul
37

-  **SUS** : Solidarité Urgence Sétoise
39 – 41 – 46 – 56 – 71 – 99 – 130 – 162 – 194 – 244 – 276

-  **TOITS DU CŒUR**
199